

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 9 FEVRIER 2024

Le 9 février 2024, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 30 janvier 2024.

■ **PRESENTS : 10**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ, Henri SAVINA, Sylvie VIGOUROUX-BUREL

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

**Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour Douarnenez Communauté : François GUET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ **EXCUSES : 3**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON

Pour la CCPCP : Paul DIVANACH, Didier PLANTE

**Collège des producteurs d'eau potable : 0**

■ **ABSENT : 1**

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

■ **POUVOIR : 1**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, a transmis un pouvoir à Gaëlle Vigouroux (CCPCAM)

**QUORUM RESPECTE : 10 élu.e.s présent.e.s**

■ **SECRETAIRE DE SEANCE** : Gaëlle VIGOUROUX

■ **ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez



**DB N°01-2024 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

**RAPPORTEUR : JOEL BLAIZE**

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts de l'EPAB

VU la délibération DB N°13-2019, portant modification des statuts de l'EPAB, validée lors du comité syndical du 13 septembre 2019

VU l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** l'article 27 du règlement intérieur du comité syndical concernant le débat d'orientations budgétaires,

**CONSIDERANT** la note « débat d'orientations budgétaires 2024 » proposée au débat du comité syndical de ce jour et ci-annexée.

**Il est proposé au comité syndical de prendre acte des orientations budgétaires présentées pour l'année 2024.**

**Le comité syndical prend acte des orientations budgétaires présentées pour l'année 2024.**

Le comité syndical :

- Membres présents : 10
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

FAIT ET DELIBERE LE 9 FEVRIER 2024

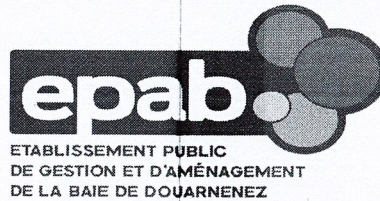
Joël BLAIZE

Président de l'EPAB



**ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 9 FEVRIER 2024

Le 9 février 2024, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 30 janvier 2024.

### ■ PRESENTS : 10

#### **Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ, Henri SAVINA, Sylvie VIGOUROUX-BUREL

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

#### **Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour Douarnenez Communauté : François GUET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

### ■ EXCUSES : 3

#### **Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON

Pour la CCPCP : Paul DIVANAC'H, Didier PLANTE

#### **Collège des producteurs d'eau potable : 0**

### ■ ABSENT : 1

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

### ■ POUVOIR : 1

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, a transmis un pouvoir à Gaëlle Vigouroux (CCPCAM)

**QUORUM RESPECTE : 10 élu.e.s présent.e.s**

■ **SECRETAIRE DE SEANCE** : Gaëlle VIGOUROUX

### ■ ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez



**DB N°02-2024 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE  
DOUARNENEZ**

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 029-200030864-20240209-DB\_02\_2024-DE

**RAPPORTEUR : JOËL BLAIZE**

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral n°2018059-0002 du 21 octobre 2019, portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez,

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts du syndicat mixte établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB)

**CONSIDERANT** les missions de l'EPAB, en tant que structure porteuse du SAGE, décrites dans ses statuts et résumées ci-après :

- la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE de la baie de Douarnenez,
- la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la révision du SAGE, quel que soit le maître d'ouvrage des actions inscrites dans le SAGE, en lien étroit avec la CLE.

**CONSIDERANT** l'article R212-31 du Code de l'Environnement, qui prévoit que la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau est de six années. Au terme de ces 6 années, la CLE doit faire l'objet d'un renouvellement complet.

**CONSIDERANT** l'arrêté préfectoral n°29-2023-12-26-00001 du 26 décembre 2023 relatif à la composition de la CLE chargée de la modification, de la révision et du suivi du SAGE de la baie de Douarnenez

**CONSIDERANT** le courrier en date du 3 janvier 2024 : le Préfet du Finistère demande à l'établissement public d'aménagement et de gestion de la baie de Douarnenez de désigner un représentant élu de l'EPAB pour siéger au sein de la commission locale de l'eau du SAGE de la baie de Douarnenez

**CONSIDERANT** l'évolution des représentations au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux validée dans l'arrêté cadre du 26/12/2023, notamment : 3 représentants sont désignés au titre des 3 principaux EPCI du territoire. L'EPAB passe de 2 à 1 délégués. Il convient de désigner dans le cadre du renouvellement complet de la CLE ce délégué.

**Il est proposé au comité syndical :**

- de désigner Jean-Pierre LE BRAS, commune de Beuzec Cap Sizun, en tant que représentant de l'EPAB au sein de la commission locale de l'eau du SAGE de la baie de Douarnenez, à partir de 2024
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire





# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

-----  
**Réunion du comité syndical du 9 février 2024**  
-----

**ANNEXE 1- DELIBERATION DB n°01-2024**

Version 2



## Sommaire

PREAMBULE .....	4
1- CONTEXTE GENERAL 2023 .....	4
1.1- Au niveau international .....	5
1.2- Au niveau de la zone euro .....	6
1.3- Situation de la France .....	7
1.4- Principales mesures relatives aux collectivités locales contenues dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2024 et loi de finances pour 2024 (extraits) .....	11
2- PRESENTION DU SYNDICAT MIXTE EPAB .....	16
2.1- Un périmètre d'intervention identique à celui du SAGE de la baie de Douarnenez .....	16
2.2- Gouvernance du syndicat.....	18
2.3- Une validation de la modification des statuts de l'EPAB toujours en instance depuis l'automne 2019	19
2.4- Objet et missions de l'EPAB .....	21
2.4.1- Les missions de l'EPAB cadrées par la GEMAPI.....	22
2.4.2- Les missions de l'EPAB cadrées par les items facultatifs de l'article L211-7 CE.....	23
2.5- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) .....	24
2.6- EPAB : structure porteuse du SAGE de la baie de Douarnenez .....	25
3- PRESENTATION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'EPAB .....	26
3.1- Structure des effectifs .....	26
3.2- Quelques éléments liés aux ressources humaines.....	28
3.3- Eléments de la rémunération et de la masse salariale sur 2023 .....	29
4- RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2023 POUR L'EPAB .....	31
4.1- Eléments administratifs généraux.....	31
4.2- Eléments budgétaires et financiers 2023 .....	32
4.3.3- Les principales dépenses d'investissement 2023.....	37
4.3.4- Répartition des dépenses par programme d'actions menés en 2023 .....	39
4.3.5- Les principales recettes de fonctionnement 2023 .....	41
5- ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2024 ET PERSPECTIVES .....	49
5.1- Les grands axes d'intervention de l'EPAB sur 2024.....	49
5.2- Les évolutions liées aux ressources humaines.....	55
5.3- Prévisions budgétaires 2024 .....	56
6- CONCLUSION .....	64



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

3

ID : 029-200030864-20240209-DOB2024-BF



## **PREAMBULE**

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est prévu la tenue d'un débat au sein du comité syndical sur les orientations générales du budget 2024 dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat d'orientations budgétaires (DOB) vise à éclairer la préparation du budget primitif, qui sera soumis à l'examen et au vote du comité syndical en mars 2024.

Il est rappelé que le DOB ne revêt pas un caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote. Une délibération est proposée pour permettre de prendre acte de la tenue du DOB.

### **1- CONTEXTE GENERAL 2023**

Les informations et données ci-dessous sont extraites du document « support à la préparation de votre DOB – version janvier 2024 » mise à disposition par la caisse d'épargne, sur son site internet <https://www.caisse-epargne.fr/secteur-public-logement-social/secteur-public/debat-orientation-budgetaire/#anchor-telecharger-dob-2024>

Ce document est établi par les experts du Groupe BPCE, responsables des études économiques de Natixis et consultants secteur public d'Ecolocale.



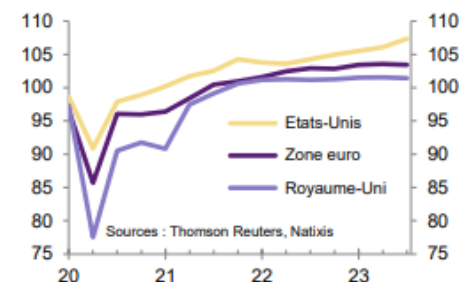
## 1.1- Au niveau international

### UNE CROISSANCE MODEREE EN 2023

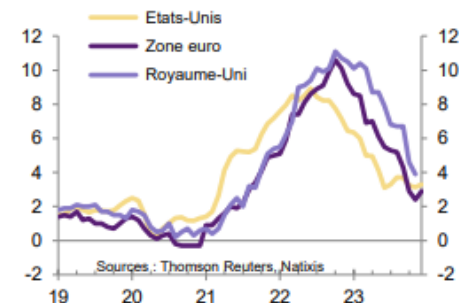
**Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.** Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, nous n'envisageons pour l'instant pas un tel scénario dans les économies développées avant 2024. **L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.** En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1.

**Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre.** L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipée, à 3,9% en novembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique. L'activité s'est montrée atone avec une baisse du PIB de 0,1% au T3, après +0,2% T/T au T2 et +0,3% au T1. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3 en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

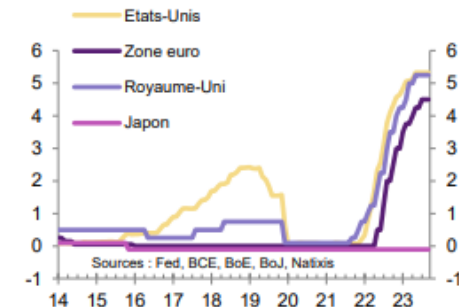
Monde : PIB (base 100 = T4 2019)



Monde : inflation (%)



Monde : taux directeurs





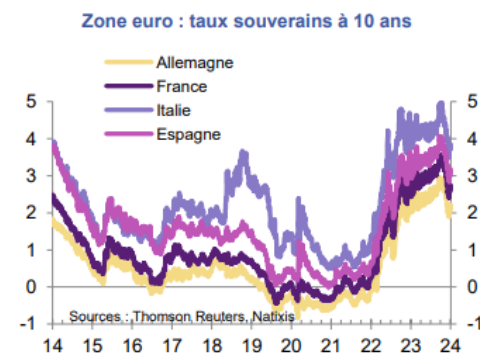
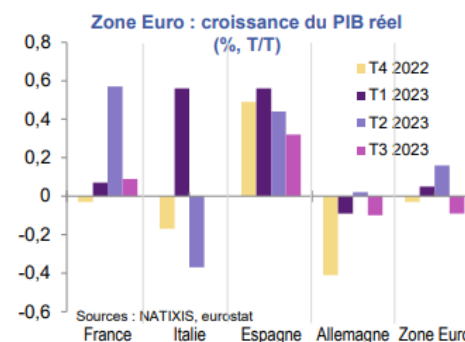
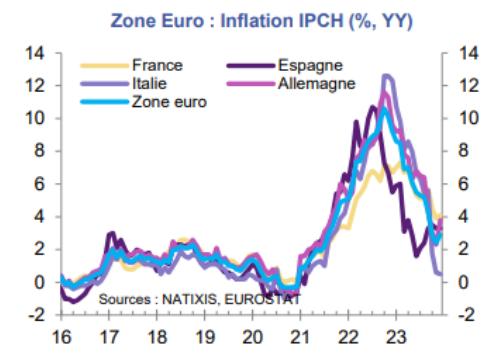
## 1.2- Au niveau de la zone euro

### LA DYNAMIQUE DE DESINFLATION SE POURSUIT

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. L'estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif. **La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.**

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +2,7% au T4 et 5,5% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, **nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne en juin prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation.** Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.





## 1.3- Situation de la France

### UNE CROISSANCE PLUS RESILIENTE QU'ATTENDU

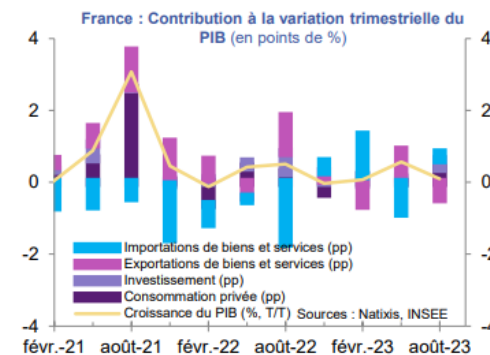
Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au T2 atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au T2 après 7% au T1), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%) (livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai). La croissance a été légèrement négative T3 2023, à -0,1% T/T et des évolutions opposées à celles du T2 en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous **l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.**

L'autre bonne nouvelle concerne **la bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises**, en hausse de 0,5% au T3, après +1,2% au T2. **L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (-1,1%) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse.** Ainsi, la demande intérieure finale hors stock contribue légèrement à la croissance du PIB (+0,3 point après +0,7 au T2).

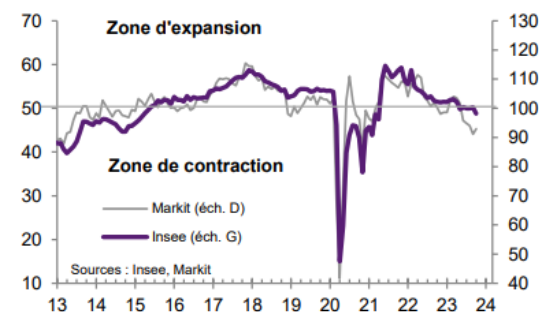
A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. **Ces résultats confortent le scénario d'une croissance légèrement sous 1% en moyenne cette année.**



Prévisions NATIXIS	2022	2023 (p)	2024 (p)	2025 (p)
PIB (GA, %)	2,5	0,9	1,2	1,5
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,7	1,7	1,5
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,6	1,9	2,0
Investissement (GA, %)	2,3	1,4	1,6	2,0
Investissement des entreprises (GA, %)	3,8	3,4	2,6	2,3
Investissement des ménages (GA, %)	-1,2	-4,8	-1,4	1,7
Exportations (% GA)	7,4	1,6	2,8	2,9
Importations (GA, %)	8,8	0,7	3,7	3,3
Commerce extérieur (contrib., PP)	-0,7	0,2	-0,4	-0,3
Inflation (IPC, %)	5,2	4,9	2,6	1,8
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim., non transf) (%)	3,9	5,1	2,2	2,0

Sources : INSEE, NATIXIS

France : Climat des affaires



## LE RALENTISSEMENT DE L'INFLATION DEVRAIT SE POURSUIVRE

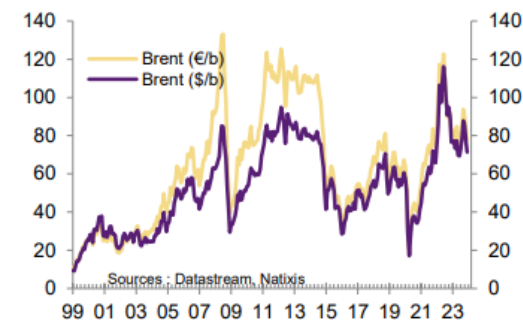
En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. **En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1<sup>er</sup> janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.**

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation IPCH s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%. L'inflation IPC a suivi la même évolution, passant d'un pic à 6,3% en février à 3,7% en décembre. L'inflation sous-jacente (IPC) reflue également, à 3,6% en novembre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

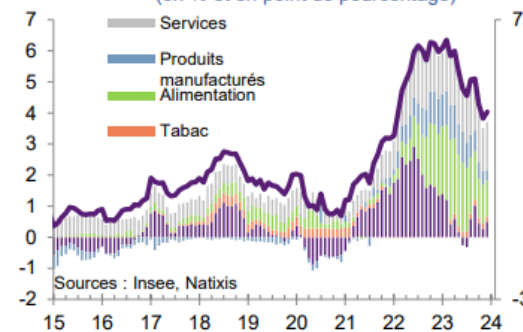
Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. **L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars).** **Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité.**

**Le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.**

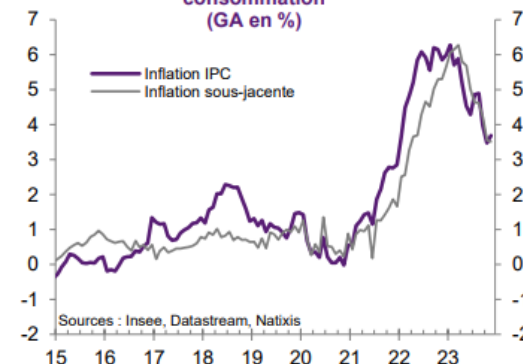
Pétrole Prix du baril de Brent



France : Inflation et ses composantes (en % et en point de pourcentage)



France : Indice des prix à la consommation (GA en %)





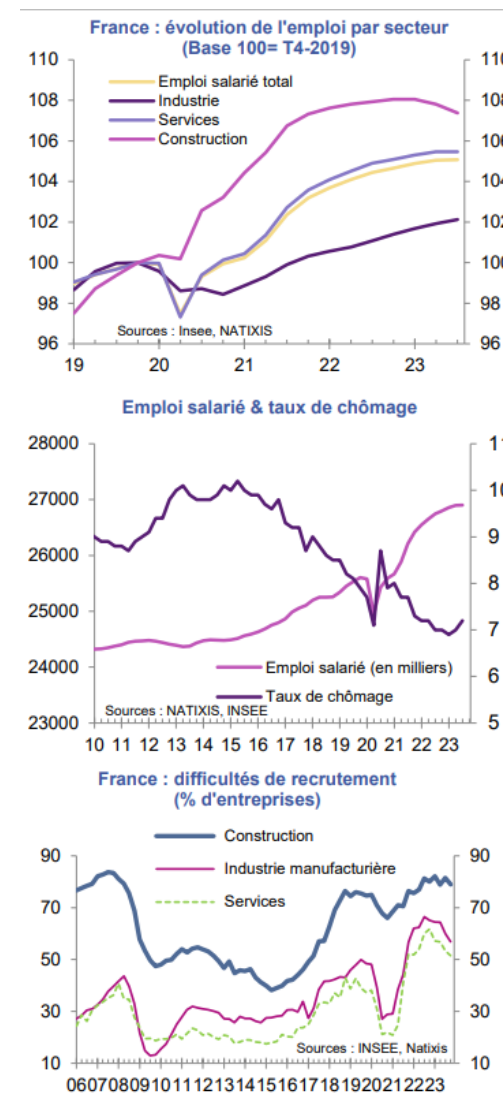
## LES PERSPECTIVES D'EMPLOI RESTENT FAVORABLES

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. **En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.** Après avoir progressé de 0,4% T/T au T1, l'emploi salarié a ralenti au T2 et au T3 affichant une croissance de +0,1% T/T dans le secteur privé comme public. Au T3, 36 700 emplois supplémentaires ont été recensés après +26 800 emplois au T2. L'emploi se situe 0,8 % au-dessus de son niveau d'un an auparavant (soit +207 000 emplois) et dépasse de 4,8 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit plus de 1,2 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'apprentissage.

Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au T1 (son niveau le plus bas depuis T2 1982), à 7,2% au T2 et 7,4% au T3.

En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au T1, en hausse de 0,4 point sur un an. Le taux d'activité des 15-64 ans s'est légèrement replié au T3, -0,1 point à 73,8% mais a augmenté pour les 15-24 ans (+0,8 point à 42,9 %).

**A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.**



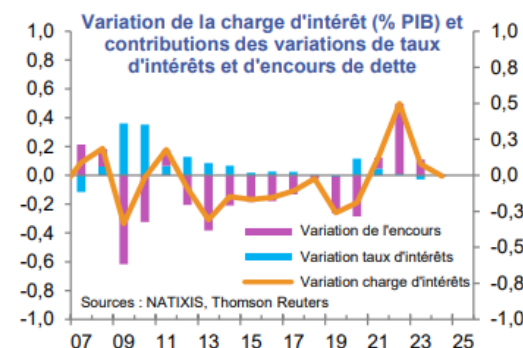
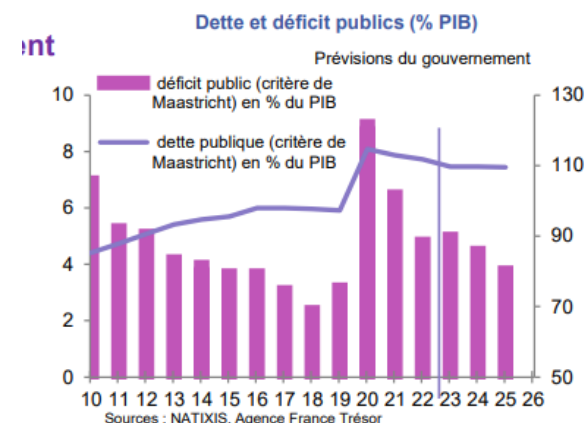
## LE RETABLISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES SERA LENT

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

**D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards € des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (- 2,7% à horizon 2027).**

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, **le ratio dette/PIB** a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. **Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.**

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. **De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.**



Prévisions du gouvernement		2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	% GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4



## 1.4- Principales mesures relatives aux collectivités locales contenues dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2024 et loi de finances pour 2024 (extraits)

**La loi de finances initiale (LFI) pour 2024 a été publiée au journal officiel le 30 décembre 2023.**

Les règles du 49.3 ont permis au Gouvernement de faire passer le projet de loi de finances. Deux jours avant la parution au journal officiel, le Conseil constitutionnel a validé le texte à quelques mesures près. Projetée depuis 2022, **la loi de programmation des finances publiques a été publiée le 19 décembre 2023. Son objectif est de calibrer le retour de la France dans les clous européens de déficit et d'endettement.**

**La transition écologique s'impose dans les lois de finances successives.** Le rapport Pisani-Ferry Mahfouz a mis des chiffres - qui évolueront - sur son coût. Notre secteur public local, principal pourvoyeur d'infrastructures de nos territoires, va voir ses investissements fortement progresser. Conséquence, il faut de nouveaux indicateurs. **Une série d'amendements rend obligatoire (hors petites communes) une logique de budget vert. La dette verte apparaît elle-aussi dans le texte. En effet, il faut financer ces transitions.** Les tensions sur les ressources, dotations mais aussi fiscalité (DMTO) et sur les charges (point d'indice, énergie...) pèsent sur l'autofinancement. Le niveau des taux et les tensions sur la liquidité limitent le recours à l'emprunt classique. **L'urgence des enjeux de transition amène des investisseurs privés ou publics à proposer de la ressource à des conditions attractives, pour des projets très cadrés.** Ainsi, la BEI distribue avec le réseau Caisse d'Épargne des financements spécifiques : eau et assainissement, efficacité énergétique, mobilité durable, mais aussi rénovation des équipements sportifs, à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. **Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.**

**L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point :**

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)</b>	4.8	2.0	1.5	1.3	1.3

La LPFP prolonge un objectif de transparence de la loi précédente en demandant aux collectivités **d'inscrire leur objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, aussi bien sur le budget principal que les budgets annexes, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.**

**La création d'un Haut conseil des finances publiques locales** permettra, notamment, le suivi de la mise en œuvre annuelle de cet objectif.

### Mesures en faveur de la planification écologique

Une enveloppe supplémentaire de **7 milliards € en crédits de paiement est décidée dans la LFI 2024**. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €

### Réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales

Afin de compenser les charges spécifiques résultant de la désignation d'un site « Natura 2000 » sur tout ou partie du territoire d'une commune, la dotation « Natura 2000 » a été créée par la loi de finances pour 2019. Cette dernière a par la suite fait l'objet d'évolutions successives, avec un élargissement de son périmètre, afin de renforcer le mouvement de verdissement des concours financiers de l'État, pour devenir, en 2022, la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales. Dans cette perspective, une quatrième fraction « parcs naturels régionaux » (PNR) a vu le jour dans la loi de finances pour 2022 élargissant le périmètre des bénéficiaires aux communes membres d'un PNR.

Afin d'accroître le soutien de l'État en faveur de la valorisation des aménités rurales et d'être en cohérence avec les objectifs poursuivis par la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2030, la LFI revoit le périmètre d'éligibilité et augmente l'enveloppe à 100 millions € pour 2024 (41,6 millions € en 2023). **Ainsi sont éligibles les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire protégée marine. La dotation est répartie entre les communes éligibles en fonction de leur population, et de la superficie de leur territoire couverte par une aire protégée.** Par ailleurs, les communes éligibles à cette dotation avant la réforme et qui le sont encore bénéficient d'une dotation dont le montant ne pourra être inférieur au montant perçu en 2023.

### Réforme des redevances des agences de l'eau

**La LFI réforme les redevances des agences de l'eau à compter du 1er janvier 2025, avec pour objectif d'augmenter leurs ressources pour financer les mesures du « plan eau » annoncé le 30 mars 2023 par le président de la République** (53 mesures pour répondre aux enjeux de sobriété des usages, de qualité et disponibilité de la ressource). Cette réforme contient plusieurs volets (instauration du principe « pollueur-payeur », ...), dont un qui concerne les communes ou les EPCI : le remplacement de la redevance « Modernisation des réseaux de collecte » payée par les usagers par deux redevances payées par la commune ou l'EPCI compétent.



- **Redevance « Performance des réseaux d'eau potable »**

Elle est due par la commune ou l'EPCI compétent en matière de distribution d'eau potable. L'assiette est fonction du volume d'eau facturé, si ce volume n'est pas mesuré alors il sera appliqué un forfait par habitant compris entre 50 et 70 m<sup>3</sup>. Pour obtenir le tarif de la redevance, cette assiette sera multipliée par le tarif déterminé par l'agence de l'eau (maximum 1 €/ m<sup>3</sup>) et par un indice déterminé par l'agence de l'eau lié à des coefficients portant sur l'état du réseau (fuite, action pour améliorer ou pérenniser sa performance).

- **Redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif »**

Elle est due par la commune ou l'EPCI compétent en matière d'assainissement des eaux usées, uniquement pour les systèmes d'assainissement collectif dont la charge brute de pollution organique est supérieure ou égale à 20 équivalents habitants (EH\*).

L'assiette est fonction du volume d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance assainissement, si ce volume n'est pas mesuré alors il sera appliqué un forfait par habitant compris entre 50 et 70 m<sup>3</sup>.

Pour obtenir le tarif de la redevance, cette assiette sera multipliée par le tarif déterminé par l'agence de l'eau (maximum 1 €/ m<sup>3</sup>) et par un indice déterminé par l'agence de l'eau lié à des coefficients portant sur les charges entrantes en demande chimique en oxygène et sur l'autosurveillance, la conformité réglementaire, l'efficacité.

Les recettes prévisionnelles de ces deux redevances, indexées sur l'inflation, ne doivent pas être supérieures à 50 % des recettes prévisionnelles de la redevance sur la consommation d'eau potable, ainsi si nécessaire le tarif devra être modulé pour respecter cette condition.

*\*EH : charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en 5 jours de 60 grammes d'oxygène par jour.*

## **Généralisation des budgets verts**

**La budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales.** Depuis 2020, un rapport annexé au PLF présente celui du budget de l'Etat. Plusieurs collectivités se sont également engagées dans cette démarche, convaincues par le fait que la budgétisation verte favorise la transition écologique dans leur collectivité. Cependant, pour pouvoir aller plus loin dans la démarche, les collectivités mettent en avant leur manque d'outils et de méthode. **La LFI généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif ou du compte financier unique.** Ainsi, ces derniers devront intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024.

⇒ **L'EPAB est concerné par cette mesure. Un guide méthodologique « évaluation environnementale des budgets des collectivités territoriales », septembre 2022, a été transmis pour appuyer la démarche par M. Dekeirle, conseiller aux décideurs locaux, pour appuyer sa réalisation.**

## Dette verte

A partir de l'exercice 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global.

## Compte financier unique (CFU)

La LFI décale la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 actuellement. De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

⇒ **L'EPAB est concerné par cette mesure. La LFI n'a pas validé la date limite de 2024 pour l'application de la M57. Pour adopter le CFU, une collectivité doit avoir adopté le référentiel M57 et procéder à l'envoi dématérialisé de ses documents budgétaires via la convention ACTE-BUDGETAIRE. La généralisation du CFU se fait sur 3 exercices.**

⇒ **L'EPAB doit préciser l'année d'exercice à laquelle il souhaite la bascule au CFU. Un calendrier de bascule au CFU est en cours d'établissement. L'EPAB est prépositionné sur 2026. L'EPAB est libre de son choix, à préciser au cours de l'année 2024.**

## 1.4- Répercussion du contexte économique au sein de l'EPAB en 2023 et perspectives 2024

### ➤ Inflation et prix de l'énergie

L'impact de l'augmentation des prix des fournitures administratives (sur le papier, ...), du carburant et de petits équipements reste modéré pour l'EPAB, du fait que cela ne représente pas des quantités et volumes importants. Les variations sont plus liées à la réalisation des missions au sein des services, entraînant des besoins supplémentaires qu'à l'augmentation stricte des prix.

Compte M14	CA 2021	CA 2022	CA2023	Evolution 2023-2022
60622- carburants	2 191.50 €	2 489.93 €	2316.51 €	+13.6%
60631- fournitures d'entretien	263.99 €	301.30 €	263.18 €	+14.1%
6064- fournitures administratives	1301.41 €	1 456.60 €	2617.42 €	+11.9%

### ➤ Evolution des tarifications des prestations de services Breizh bocage et analyses d'eau

Concernant les prestations de services, les prix des marchés pluri-annuels, tels que les travaux de Breizh bocage et la réalisation des analyses d'eau de cours d'eau, ont été actualisés au regard des indices fixés, sans une augmentation marquée. Ainsi, les évolutions de prix donnent :

- + 2.2 % entre 2022 et 2023 sur la création des talus (actualisation des prix du marché signé en 2022)
- + 3 % entre 2022 et 2023 sur la plantation et l'entretien (nouveau marché lancé en 2023)



- - 15 % entre 2022 et 2023 sur le lot paillage, qui s'explique par le passage à un lot spécifique et l'attribution du marché sur ce lot à un nouveau prestataire travaillant en local
- + 1.8 % pour les analyses d'eau.

### ➤ **Location du bâtiment de l'IME – charges à la hausse et déménagement à concrétiser**

Par rapport au prix de l'énergie, l'EPAB est en location, avec des charges incluses dans le prix du loyer, sans variation annuelle sur cette part. Les charges incluent la fourniture de l'eau, de l'électricité et du fuel pour alimenter la chaudière. La qualité d'isolation du bâtiment n'est pas très bonne, vu l'ancienneté du bâtiment. Il n'y a pas de réglages possibles des radiateurs, car non équipés de thermostats.

Il faut noter un échange avec le directeur de l'IME à l'automne 2023, pour évoquer le devenir du site. L'IME ne souhaite pas conserver la location et envisage de vendre la maison d'habitation. **L'EPAB doit se mettre en recherche d'un nouveau siège dès 2024, pour aboutir sous 2 ans.**

Par ailleurs, dans un courrier daté du 18 décembre 2023, l'IME demande à **revoir le contrat de bail, en ré-évaluant le montant des charges fixées actuellement à 270 euros par mois, afin de les passer à 650 euros/mois**. Les charges liées au fuel de la chaufferie (estimées à 2 800 euros en 2023) et à l'électricité (1 750 € en 2023) sont fléchées sur cette plus-value de 380 euros/mois supplémentaires. Cette revalorisation reste à discuter, car la performance énergétique du bâtiment et l'absence d'équipements de chauffage adaptés à la bonne régulation de la température du bâtiment ne peuvent être imputés au locataire. C'est d'ailleurs pour cette raison que le prix initial des charges avait été fixé à un prix bas dans le contrat de bail.

La révision du loyer annuel est effective selon l'indice ICC et représente une revalorisation d'environ 8 %.

### ➤ **Revalorisation du point d'indice dans la fonction publique**

Concernant les salaires, les agents ont bénéficié de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Cette revalorisation avait été anticipée lors de l'élaboration du BP2023, et donc intégrée en dépenses 2023. Le montant de cette revalorisation représente une enveloppe de 408.33 euros par mois pour 9 agents, toutes charges comprises.

### ➤ **Tension sur le marché de l'emploi**

Concernant le marché de l'emploi, l'EPAB constate le plus faible nombre de candidatures lors des recrutements.

## 2- PRESENTION DU SYNDICAT MIXTE EPAB

### 2.1- Un périmètre d'intervention identique à celui du SAGE de la baie de Douarnenez

Le syndicat mixte établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB) a été **créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2011**.

Différentes actualisations de l'arrêté ont eu lieu, la dernière étant l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du **6 février 2018**.

Le périmètre d'intervention de l'EPAB coïncide avec celui du SAGE de la baie de Douarnenez, fixé par arrêté préfectoral du 19 mai 2010.

**Ce périmètre concerne 23 communes, dont 6 sont présentes en totalité.**

**Le fondement de l'EPAB repose ainsi sur une cohérence hydrographique et non administrative.**

#### Quelques caractéristiques :

- 383 km<sup>2</sup> surface (6% du Finistère)
- 148 km littoral (12% du linéaire côtier finistérien)
- plus de 50 bassins versants
- plus de 395 kms de cours d'eau
- 73% espaces agricoles
- Forte vocation touristique

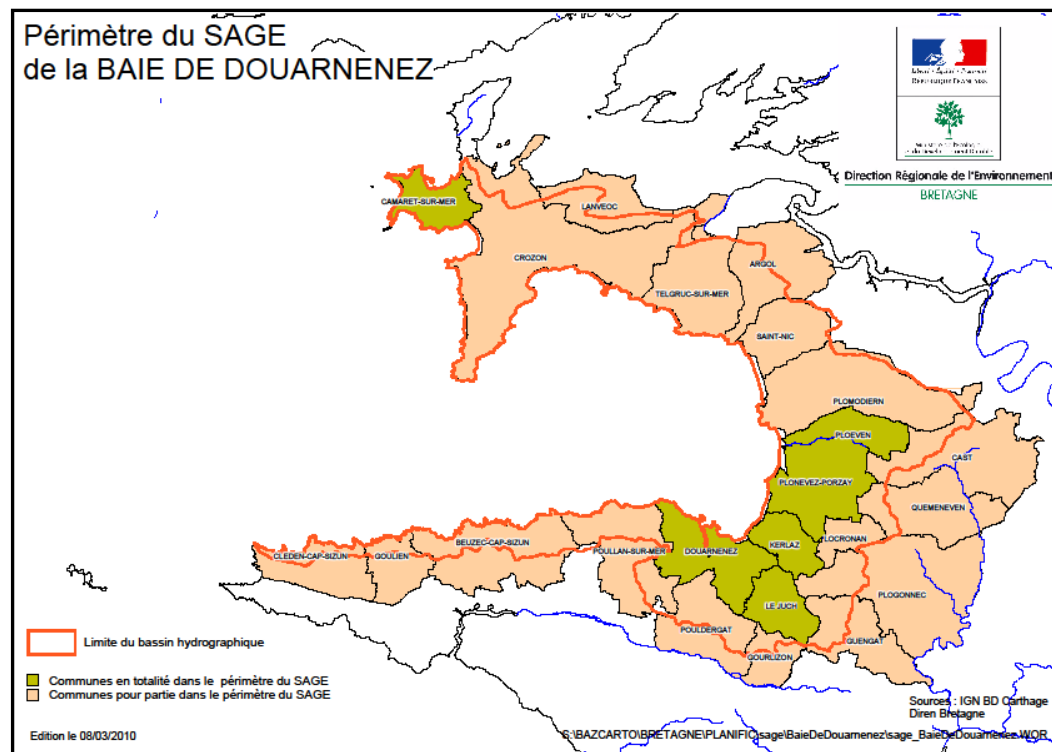


Figure 1 : Périmètre d'intervention de l'EPAB

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) présents sur le périmètre de l'EPAB, sont les suivants :

- **La communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, CCPCPAM**, pour les communes d'Argol, Camaret/Mer, Crozon, Lanvéoc, Telgruc/Mer
- **La communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, CCPCP**, pour les communes de Cast, Plœven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Saint Nic
- **Douarnenez Communauté**, pour les communes de Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Poullan/Mer, Pouldergat
- **Quimper Bretagne Occidentale, QBO**, pour les communes de Guengat, Locronan, Plogonnec, Quéménéven
- **La communauté de communes du Haut Pays Bigouden, CCHPB**, pour la commune de Gourlizon
- **La communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz, CCCSPR**, pour les communes de Beuzec Cap Sizun, Clédén Cap Sizun, Goulien

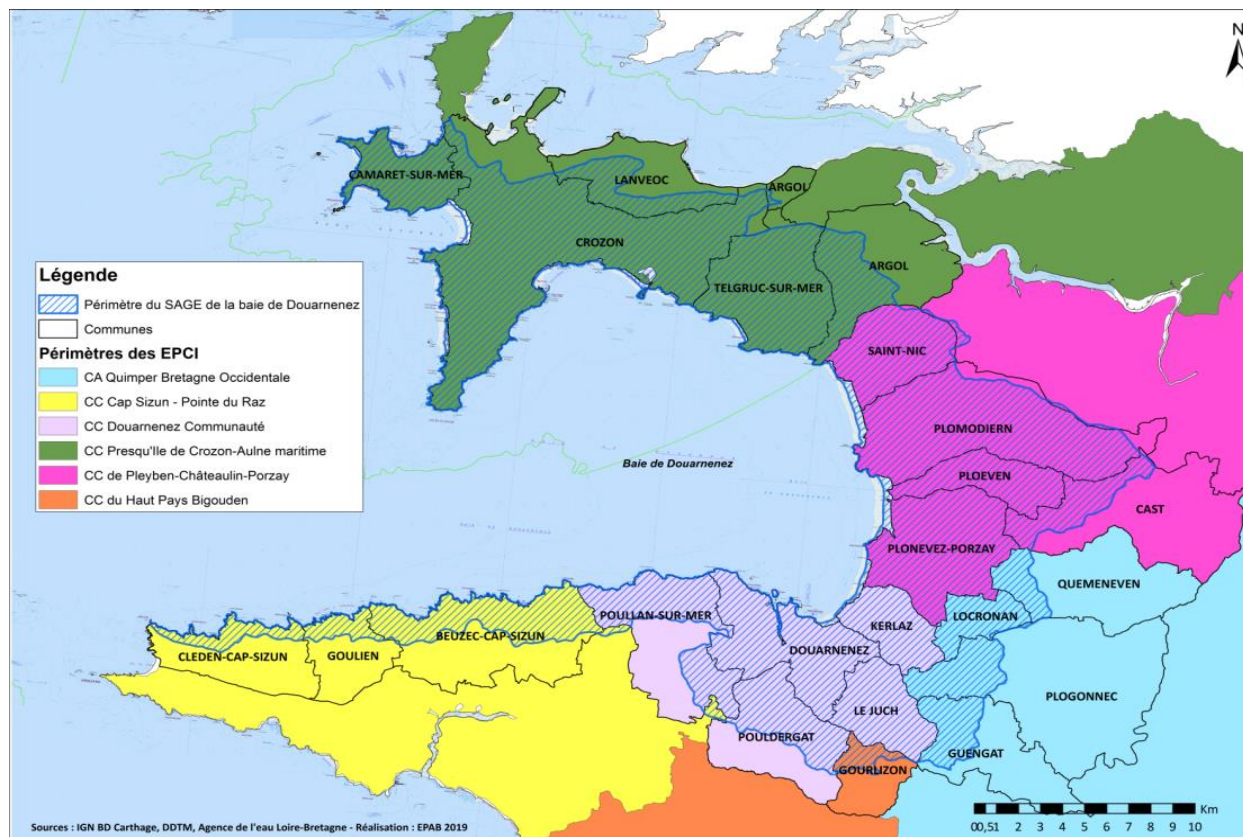


Figure 1 : Les intercommunalités du SAGE de la baie de Douarnenez



## 2.2- Gouvernance du syndicat

- Syndicat créé par arrêté préfectoral du **27 décembre 2011**
- **1<sup>ère</sup> installation du comité syndical le 8 juin 2012**
- **Siège à Kerlaz**
- Répartition des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres de l'EPAB en deux collèges (cf tableau)
- **Comité syndical composé de 14 membres, dont 10 issus du 1<sup>er</sup> collège et 4 issus du 2<sup>ème</sup> collège**
- **Installation du comité syndical le 11 septembre 2020, suite aux dernières élections. Des changements ont eu lieu au sein de Douarnenez communauté en 2023, avec modifications des désignations pour l'EPAB.**

<b>LISTE DES MEMBRES</b>	<b>1- Collège non producteur - préleveur d'eau potable</b>	<b>2- Collège producteur et préleveur d'eau potable</b>
<b>CCPCAM</b>	X	X
<b>CCPCP</b>	X	X
<b>Douarnenez communauté</b>	X	X
<b>Quimper communauté</b>	-	X
<b>Beuzec Cap Sizun</b>	X	-
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

Tableau 1 : Liste des membres de l'EPAB par collège

### LE BUREAU : 5 membres, dont :

- Trois membres pour le collège des EPCI et des communes non producteurs-préleveurs d'eau potable
- Deux membres pour le collège des producteurs d'eau potable

- **Le Président : Joël BLAIZE (CCPCP)**

- **1<sup>er</sup> Vice-Président : Gaëlle VIGOUROUX (CCPCAM)**

- **2<sup>ème</sup> Vice-Présidente : M. Jean-Pierre LE BRAS (Beuzec Cap Sizun)**

- **3<sup>ème</sup> Vice-Président : François GUET (DZ CO)**

- **membre : Jean-Paul COZIEN (QBO)**

### REPARTITION DES DOMAINES D'INTERVENTION

**Le Président :** Ressources humaines ; Finances ; Suivi du SAGE de la baie de Douarnenez ; Volet zones humides et cours d'eau

**1<sup>ère</sup> Vice-Présidente :** Communication ; Prévention de la pollution plastique ; Submersion marine / érosion du trait de côte ; Breizh bocage

**2<sup>ème</sup> Vice-Président :** Volet agricole du contrat territorial algues vertes (CT) ; Volet valorisation économique des produits agricoles locaux du CT ; Mise en œuvre de la stratégie foncière de l'EPAB ; paiements pour services environnementaux (PSE)

**3<sup>ème</sup> Vice-Président :** Qualité des masses d'eau (nitrates, phytosanitaires, ...) et indicateurs Directive Cadre sur l'Eau associés ; Bactériologie : suivi qualitatif et programme d'actions sur les bassins versants ; Suivi des études scientifiques pilotées par le CRESEB

## **2.3- Une validation de la modification des statuts de l'EPAB toujours en instance depuis l'automne 2019**

Le travail de rédaction de la modification des statuts porté en 2019, appuyé par différents échanges avec les membres actuels et « futurs », sous le contrôle de la Préfecture du Finistère, avait abouti à la validation du projet de statuts modifiés par le comité syndical lors de sa séance du 13 septembre 2019. Les structures disposaient d'un délai de 3 mois pour statuer sur ce nouveau projet. L'arrêté préfectoral actant la modification des statuts était attendu fin décembre 2019.

### **La modification des statuts de l'EPAB intègre :**

- **L'adhésion de 3 nouvelles communautés de communes (QBO, CCCSPR, CCHPB) dans le collège des non producteurs-préleveurs d'eau potable**
- **L'ajustement de la rédaction de l'objet et des missions de l'EPAB, afin d'actualiser les éléments liés à la compétence GEMAPI et aux autres items facultatifs du code de l'environnement.**

Pour mémoire, au regard de la mise en œuvre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et de la loi NOTRe du 7 août 2015, impliquant la prise automatique de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les 6 EPCI présents sur le périmètre d'intervention de l'EPAB sont amenés à préciser les modalités de transfert éventuel de la compétence GEMAPI, sur les items :

- 1- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès
- 5- Défense contre les inondations et contre la mer
- 8- Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Concernant les actions complémentaires hors GEMAPI correspondant à des missions menées par l'EPAB (animation du SAGE, programme bocage, programme de lutte contre les marées vertes, suivi de la qualité de l'eau de surface et souterraine, ...), les EPCI se positionneront sur :

- 4- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- 6- La lutte contre la pollution
- 11- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 12- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

## SITUATION FIN 2023 - RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR EPCI

EPCI	Modification statuts	Délibération transfert EPAB - GEMAPI	Délibération transfert EPAB - items facultatifs (4, 6, 11 et 12)	SITUATION
CCPCAM	En cours de discussion	<b>En cours de discussion</b> Etude PI en cours	<b>En cours de discussion</b>	membre des 2 collèges, siège EPAB effectif – <b>statuts à modifier et transferts de compétences vers l'EPAB à statuer</b>
CCPCP	Statuts conformes	CC 22 octobre 2019, avec PI	CC 22 octobre 2019, 4 items	membre des 2 collèges, siège EPAB effectif
<b>DOUARNENEZ COMMUNAUTE</b>	CC 1er octobre 2020	CC 01 octobre 2020, sans PI	CC 01 octobre 2020, 4 items	membre des 2 collèges, siège EPAB effectif
QBO	Statuts conformes	CC 5 décembre 2019, sans PI	CC 5 décembre 2019, 4 items	<b>En attente de l'AP modificatif des statuts pour siéger à l'EPAB pour le collège des non producteurs d'eau potable</b> Membre sur le collège des producteurs
CCCSPR	CC 30 juin 2022 : délibération sur la GEMAPI	<b>Attente validation des statuts complets par EPCI puis par les communes : 2024</b>	<b>Discussion sur 2023 : modification des statuts sur ces items : validation prévue en conseil communautaire sur 1<sup>er</sup> trimestre 2024</b>	<b>Non membre – commune de Beuzec Cap Sizun - statuts à modifier et transferts de compétences vers l'EPAB à statuer</b>
CCHPB	Statuts conformes	CC 12 décembre 2019, sans PI	CC 12 décembre 2019, 4 items	<b>En attente de l'AP modificatif des statuts pour siéger à l'EPAB, collège des non producteurs d'eau potable</b>

➔ **L'approbation des statuts modifiés de l'EPAB est espérée sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2024, sous réserve que la CCPCAM engage rapidement une nouvelle actualisation de ses statuts sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024. Une réunion technique sur la gestion du risques inondation (compétence PI), faisant suite aux résultats de l'étude, est programmée le 21 février 2024.**



## 2.4- Objet et missions de l'EPAB

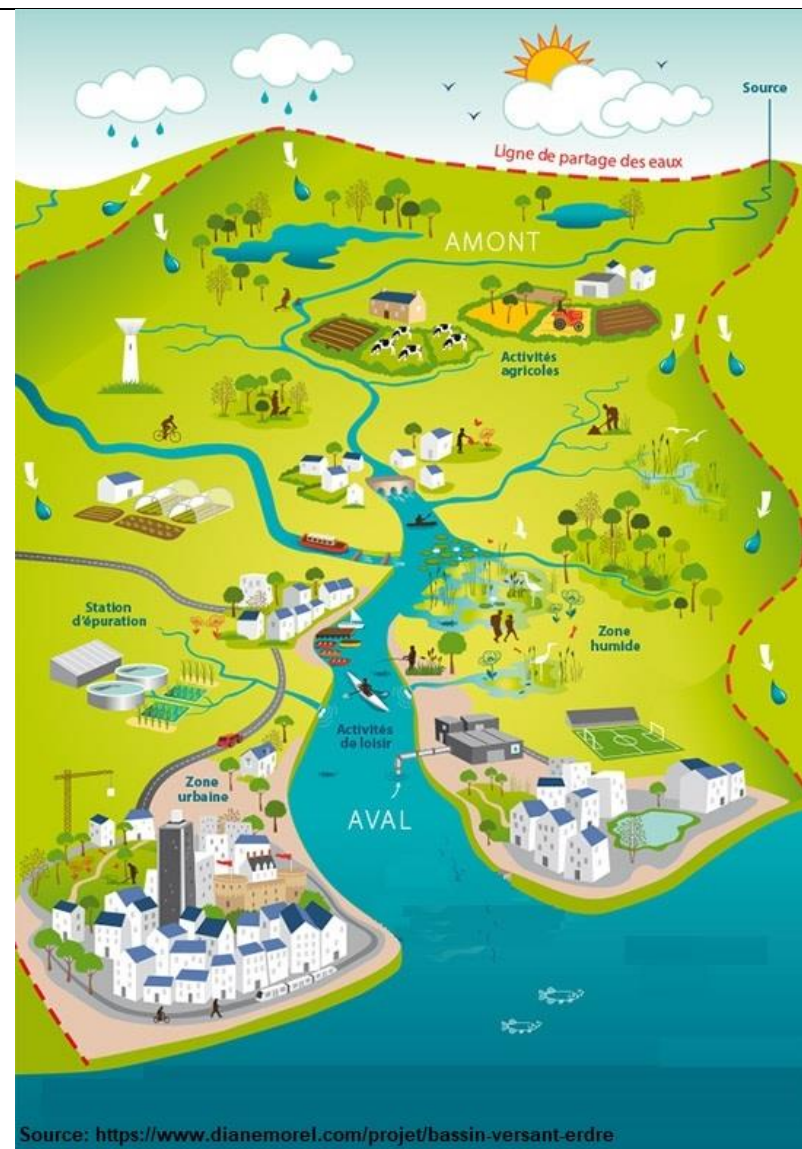
L'objet et les missions de l'EPAB ont été précisés et détaillés dans la version des statuts modifiés en séance du comité syndical du 13 septembre 2019. Extrait de l'article 3.1- des statuts modifiés :

*En tant qu'EPTB, le syndicat a pour objet :*


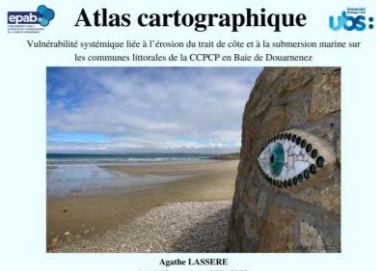

- *de faciliter, à l'échelle des bassins versants de la baie de Douarnenez, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, et de contribuer à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, conformément à l'article L213-12 du code de l'environnement*
- *de faciliter et coordonner la recherche de solutions de ramassage et de traitement des algues vertes.*
- *de réaliser des acquisitions foncières, en particulier sur des parcelles permettant la restauration fonctionnelle des zones humides dégradées, conformément à la stratégie foncière validée par le comité syndical du 18 mai 2016.*

**L'EPAB intervient sur la gestion de l'eau dans son cycle naturel. Ce qui relève du cycle domestique de l'eau (eau potable, assainissement / eaux usées et eaux pluviales) relèvent des EPCI ou communes compétentes.**



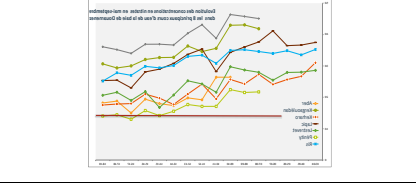

**La révision des statuts de l'EPAB en 2019 permet de clarifier le contenu des missions de l'EPAB au regard de l'article L211-7 du code de l'environnement.**



## 2.4.1- Les missions de l'EPAB cadrées par la GEMAPI

<p><b>1- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</b></p>	<p><b>Restauration et gestion morphologique de cours d'eau</b>  <b>Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reméandrage de cours d'eau en lien avec la restauration de zones humides (alinéa 8)</li> <li>- Effacement d'ouvrages en lien avec la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (alinéa 8)</li> </ul>	
<p><b>2- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau</b></p>	<p><b>Création de ripisylves</b></p> <p>Appui technique et financier à la plantation de ripisylves</p>	
<p><b>5- Défense contre les inondations et contre la mer</b></p>	<p><b>Veille des connaissances</b> sur les phénomènes de submersion marine, l'érosion du trait de côte et les implications du changement climatique</p> <p><b>Prévention des risques associés</b> (promotion de la culture du risque)</p>	
<p><b>8- Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines</b></p>	<p><b>Identification, caractérisation, préservation, restauration et entretien des zones humides et des têtes de bassin versant</b></p> <p><b>Acquisition foncière de zones humides à réhabiliter</b></p> <p><b>Etudes et connaissances</b> : suivi de l'état et de l'évolution des milieux aquatiques et humides</p> <p><b>Préservation et restauration de la biodiversité liée aux milieux aquatiques</b></p> <p><b>Maintien, restauration et protection des trames vertes et bleues</b></p>	

## 2.4.2- Les missions de l'EPAB cadrées par les items facultatifs de l'article L211-7 CE

<p><b>4- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols</b></p>	<p><b>Création, restauration et protection du bocage et de son maillage, ainsi que création de ripisylves</b>                  Programme Breizh bocage, plan arbres du CD29, ...</p> <p><b>Réduction du ruissellement et la lutte contre l'érosion</b> : appui technique aux communes et accompagnement</p>	
<p><b>6- La lutte contre la pollution</b></p>	<p><b>Etudes et programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, ainsi que l'eutrophisation des eaux</b> (profils conchylicoles/pêche à pied, plans de lutte contre les marées vertes, les produits phytosanitaires, les microplastiques, et tout autre polluant identifié dans le SAGE de la baie de Douarnenez)</p> <p><b>Coordination, conseil et appui technique</b> auprès des agriculteurs, autres professionnels, des collectivités et des particuliers, ainsi qu'auprès de tout autre acteur concerné, évaluation et suivi, avec la mise en place d'observatoires</p> <p><b>Mise en œuvre de la stratégie foncière</b> de l'EPAB</p> <p><b>Appui technique aux projets d'urbanisme</b> sur les questions liées à l'eau</p>	
<p><b>11- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques</b></p>	<p><b>Suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines</b> (nitrates, phytosanitaires, bactériologie, microplastiques, ...)</p> <p><b>Suivi de la qualité des milieux aquatiques restaurés</b></p>	
<p><b>12- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation, ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques</b></p>	<p><b>Mise en œuvre du SAGE de la baie de Douarnenez</b></p> <p><b>Coordination de l'EPAB</b></p> <p><b>Assistance et conseil, accompagnements, maîtrise d'ouvrage</b></p> <p><b>Observatoire de l'eau du territoire</b></p> <p><b>Communication, sensibilisation, pédagogie</b></p>	



## 2.5- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

L'EPAB est reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), par arrêté préfectoral du 8 mars 2014, du Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne.

Les EPTB sont des syndicats mixtes spécialisés [définis au L213-12 du Code de l'environnement](#). Ils ont notamment la spécificité d'avoir un périmètre d'action hydrographique.

L'EPTB rassemble tous les niveaux de collectivités. Il est ainsi l'outil de référence permettant de faciliter l'exercice de leurs compétences respectives, à l'échelle adaptée du bassin, en assurant la co-construction d'un projet partagé solidaire.

L'EPTB constitue ainsi l'interlocuteur privilégié de l'État : il est le porte-parole du projet partagé des élus pour le bassin. En ce sens, il conclut des partenariats en particulier avec les Agences de l'eau.

Il existe 43 EPTB en France.

### UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE À CHAQUE TERRITOIRE :

#### - Amélioration des connaissances et de l'expertise

Mise en synergie de la recherche avec les gestionnaires, observatoires, expérimentations, études globales, etc

#### - Accompagnement des collectivités territoriales

Animation, guides techniques, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.

#### - Planification et programmation d'actions

Elaboration et mise en oeuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), des Plans de Gestion des Étiages (PGE), contribution aux Plans fleuves, mise en œuvre de Projets d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) ...

#### - Maîtrise d'ouvrage

Gestion d'ouvrages de prévention des inondations et des étiages, travaux de restauration de la morphologie et de la continuité des cours d'eau, etc.

#### - Sensibilisation

Information, formation, communication auprès de divers publics : particuliers, professionnels, élus, scolaires

## 2.6- EPAB : structure porteuse du SAGE de la baie de Douarnenez

La commission locale de l'eau, CLE, est une commission administrative sans personnalité juridique propre. Son rôle consiste en :

- Organiser et gérer l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du SAGE
- Etre le lieu de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision du SAGE

La CLE définit des axes de travail qui permettront de fixer les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau dans le SAGE. La commission organise ainsi la mise en œuvre du SAGE avec une volonté majeure : réussir la concertation interne et externe, anticiper et arbitrer les conflits d'usage, ...

Juridiquement, une commission locale de l'eau (CLE) ne peut pas assurer le rôle de maîtrise d'ouvrage d'études, d'animation, ou de travaux. Elle n'a pas de budget et ne peut employer du personnel. Elle doit donc s'appuyer sur une structure porteuse (article L212-4 LEMA).

Ainsi, lors de sa séance d'installation du 1<sup>er</sup> mars 2012, la CLE a désigné l'EPAB comme sa structure porteuse. **Lors du renouvellement de la CLE en séance du 17 avril 2018, la CLE a validé à nouveau l'EPAB comme structure porteuse du SAGE.**

**La CLE sera renouvelée en 2024, pour un nouveau mandat de 6 ans.**



### 3- PRESENTATION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'EPAB

#### 3.1- Structure des effectifs

Au 31 décembre 2023, l'équipe administrative et technique de l'EPAB est composée de 9 personnes, en effectif physique, soit le même nombre de personnes qu'au 31.12.2022, représentant 8.3 ETP.

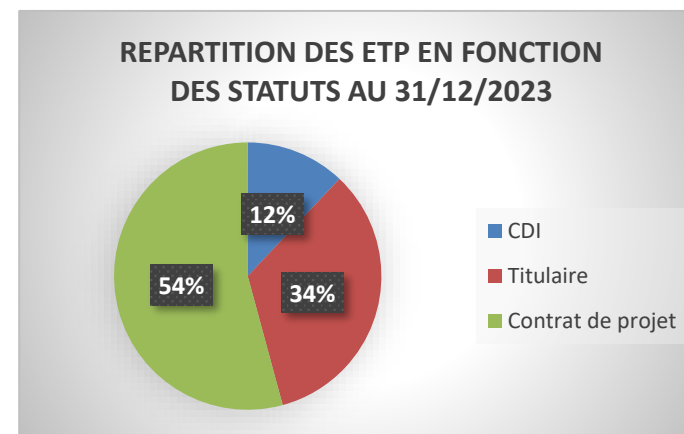
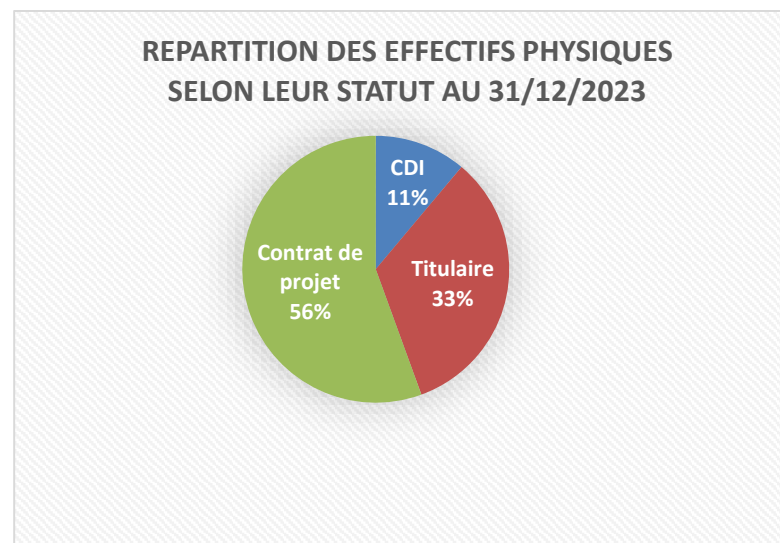
Pour autant, des mouvements de personnels ont bien eu lieu sur 2023 :

- Recrutement d'une chargée de mission communication et sensibilisation, temps non complet, 0.7 ETP, contrat de projet 01.05.2023 au 31.12.2024
- Recrutement d'une chargée de mission eau et observatoire du SAGE, temps complet, 1 ETP, contrat de projet 19.06.2023 au 31.12.2024
- 2 fins de contrat pour la coordinatrice (30/06/2023) et la technicienne (30/04/2023) du projet européen interreg sur la prévention de la pollution plastique, 2 ETP temps complet, contrats de projet arrivés à échéance et programme finalisé en 2023

Ainsi, les effectifs physiques se sont portés à 10 personnes au maximum de l'activité de l'EPAB sur 2023.

Ces agents se répartissent, selon leur statut, entre :

- les agents titulaires de la fonction publique territoriale
- les agents contractuels sur emploi permanent et non permanent (pour ces derniers, il s'agit de contrats de projet).





<b>CADRE D'INTERVENTION DES MOYENS HUMAINS</b>	<b>NOMBRE ETP CIBLES SUR LA MISSION</b>
Administratif	1 ETP
Coordination SAGE et opérationnelle, direction de la structure	1 ETP
Coordination du pôle milieux naturels	1 ETP
Breizh bocage	0.8 ETP + 0.8 ETP = 1.6 ETP
Interreg, prévention de la pollution plastique	2 ETP finalisés sur le 1 <sup>er</sup> semestre 2023
PSE	0.4 ETP
Accompagnement individuel agricole (3 personnes)	0.4 ETP + 0.15 ETP + 0.2 ETP = 0.75 ETP
Volet agricole/foncier et volet valorisation économique des produits	0.65 ETP + 0.20 ETP
Volet suivi de la qualité de l'eau et tableau de bord du SAGE	1 ETP
Communication SAGE et CT	0.15 + 0.10 + 0.30 = 0.55 ETP
Atlas socio-culturel du Lopic	0.15 ETP
<b>TOTAL</b>	<b>8.3 ETP</b>

Les agents sont mobilisés sur différentes missions, faisant l'objet jusqu'à 4 lignes de financement différentes pour le poste.

### 3.2- Quelques éléments liés aux ressources humaines

	<b>DESCRIPTIF</b>	<b>BILAN 2023</b>
<b>■ Prestations sociales : CNAS</b>	L'EPAB adhère au CNAS depuis sa création en 2012.	En 2023, la cotisation annuelle est de 2332 euros (212 euros pour 11 agents)
<b>■ Prestations sociales : Prévoyance</b>	L'EPAB propose à tous les agents en activité une participation pour le risque prévoyance – maintien de salaire – invalidité – capital décès – IAD - depuis le 9 février 2018. Il a adhéré au contrat de groupe Prévoyance proposé par le CDG29, qui a renouvelé son contrat en 2019. La participation de l'employeur de 15 euros brut mensuel est restée inchangée.	Aucun agent n'adhère actuellement au dispositif.  <b>REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A DISCUTER EN 2024</b>
<b>■ Prestations sociales : Chèques cadeaux</b>	Attribution d'un chèque-cadeau KADEOS de 100 euros par agent en fin d'année (9 agents)	En 2023, 900 euros ont été attribués en décembre. Reconduite en 2024
<b>■ Organisation du temps de travail</b>	Dernière actualisation datée de 2020 Mise en œuvre des 1607 heures effective depuis la création de l'EPAB.	Sans objet
<b>■ Actualisation du document unique</b>	Une mise à jour du document unique existant, complétée par une analyse des risques psycho-sociaux programmée	Non réalisée <b>A REPORTER SUR 2024</b>
<b>■ Mise en place du RIFSEEP</b>	Le RIFSEEP – filières administratives a été validé par le comité syndical du 19/09/2017 (délibération n° 12) Le RIFSEEP – filières techniques doit être mis en place sur 2023	Non réalisé <b>A REPORTER SUR 2024</b>
<b>■ Mise en place d'un accord sur le télétravail</b>	Le projet de règlement de télétravail a été soumis à l'avis du comité social territorial du CDG29 le 26 septembre 2023. Suite à l'avis favorable à l'unanimité, il a été validé en comité syndical le 29 septembre 2023 (délibération n°25-2023).	Validation du règlement et mise en œuvre du télétravail
<b>■ Tableau des emplois</b>	Révision du tableau des emplois et de l'organigramme au regard des mouvements de personnel et du besoin de réorganisation des compétences pour répondre au mieux au futur projet de territoire 2022-2024	Non réalisée <b>A REPORTER SUR 2024</b>

### 3.3- Eléments de la rémunération et de la masse salariale sur 2023

La rémunération non chargée versée en 2023 aux agents de l'EPAB se décompose de la manière suivante :

- 81 % en rémunération principale
- 19% en régime indemnitaire

Le graphique ci-après présente les évolutions des charges de personnel et des frais assimilés (chapitre 012) entre 2020 et 2023.

Les charges de personnel et frais assimilés sont relativement stables depuis 2021.

Les dépenses liées aux deux nouveaux contrats de projets engagés courant 2023 « s'équilibrent » avec la fin des deux contrats de projets interreg sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

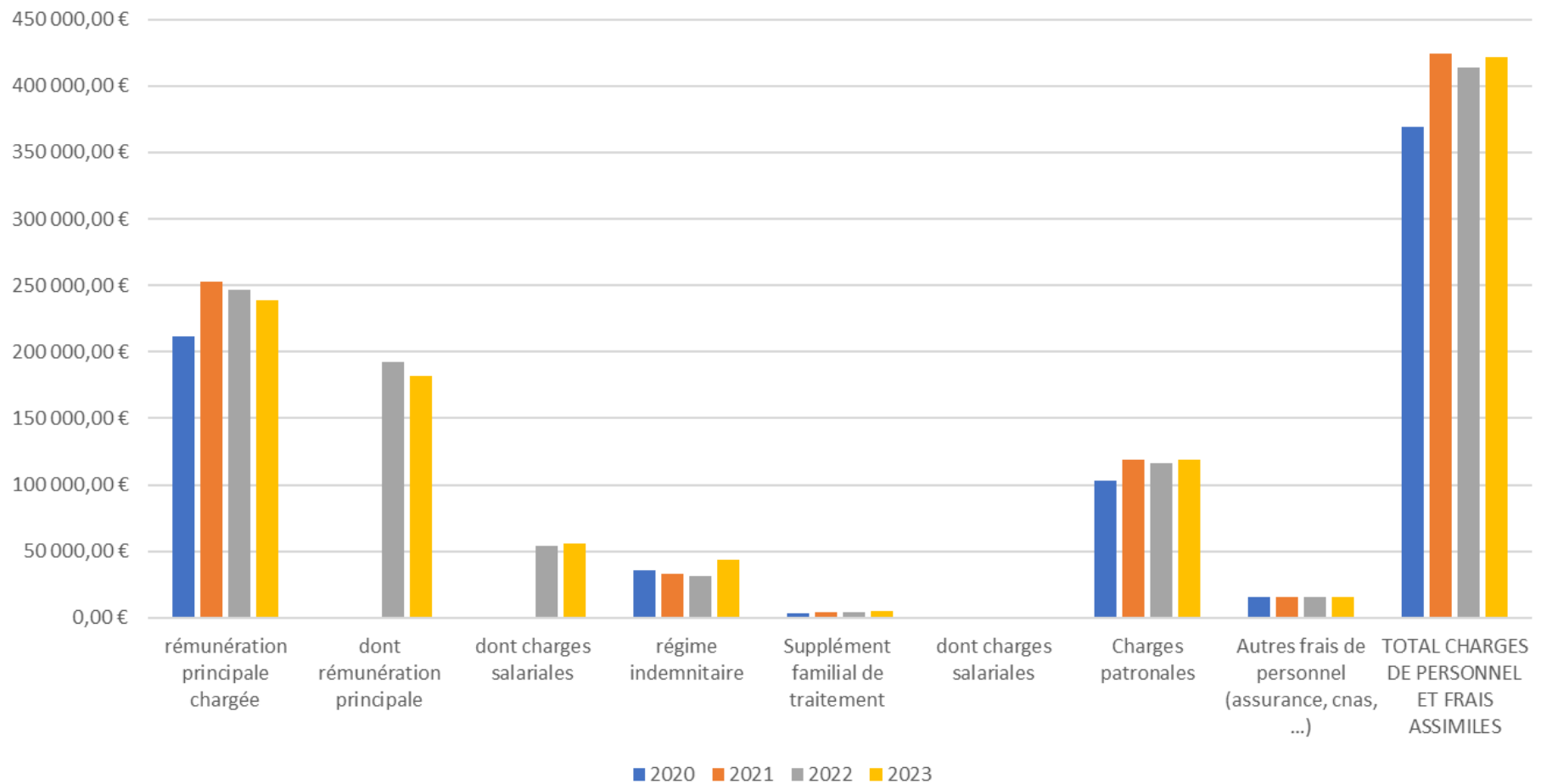
L'équilibre entre RI et rémunération principale a évolué, avec une augmentation de la part du RI en 2023, du fait que tous les nouveaux contrats proposent une rémunération incluant rémunération liée à un indice et un RI (ce qui n'était pas le cas pour les deux contrats interreg, basés uniquement sur un indice).

Il faut noter la revalorisation de 1.5 % de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

2 agents ont bénéficié de la garantie individuelle du pouvoir d'achat GIPA mise en place par l'Etat en fin d'année 2023.



### Répartition de la masse salariale et des frais assimilés de personnel de 2020 à 2023



## 4- RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2023 POUR L'EPAB

### 4.1- Eléments administratifs généraux

Le bureau du comité syndical s'est réuni 12 fois en 2023, pour préparer les 6 réunions du comité syndical, comme précisé dans le tableau suivant.

Réunions 2023	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Bureau</b>	30.01	17.02	07.03 30.03	25.04	22.05	30.06		31.08	15.09	23.10	09.11	08.12
<b>Comité syndical</b>		10.02	17.03			23.06			29.09		17.11	15.12

**Tableau 2 : Etat récapitulatif des réunions de l'EPAB en 2023**

Le comité syndical a été convié à une réunion commune avec la CLE pour le bilan du programme Interreg prévention de la pollution plastique, lors d'une séance le 25 mai 2023

La participation des 14 membres en exercice du comité syndical est la suivante :

Date du comité syndical	Nombre de membres du comité syndical				
	présents	excusés	absents	pouvoirs	votants
<b>10.02.2023</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>17.03.2023</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>9</b>
<b>23.06.2023</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
<b>29.09.2023</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>17.11.2023</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
<b>15.12.2023</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>

**Tableau 3 : Participation des membres aux réunions du comité syndical de l'EPAB en 2023**

## 4.2- Eléments budgétaires et financiers 2023

### 4.2.1- Un budget primitif 2023 voté le 17 mars 2023

Le budget primitif 2023 a été voté à l'unanimité lors du comité syndical du 17 mars 2023, dans un contexte non stabilisé concernant certaines lignes de financement du contrat territorial 2022-2024, puisque certains points étaient toujours en discussion. Le contrat territorial 2022-2024 a été signé le 7 juin 2023. Les accords de subvention sur le contrat territorial ont été attribués entre octobre et novembre 2023. Toutefois, le prévisionnel des dépenses a pu être ajusté plus précisément qu'en 2022.

La section investissement 2023 prend de l'ampleur, du fait de la gestion des aides des paiements pour services environnementaux (PSE) dans le cadre des deux conventions de mandat établies entre l'AELB et l'EPAB pour les 30 dossiers engagés sur le Ris et le Lopic-Stalas-Kergaoulédan.

L'équilibre financier voté sur les deux sections est le suivant :

#### ■ Section de fonctionnement

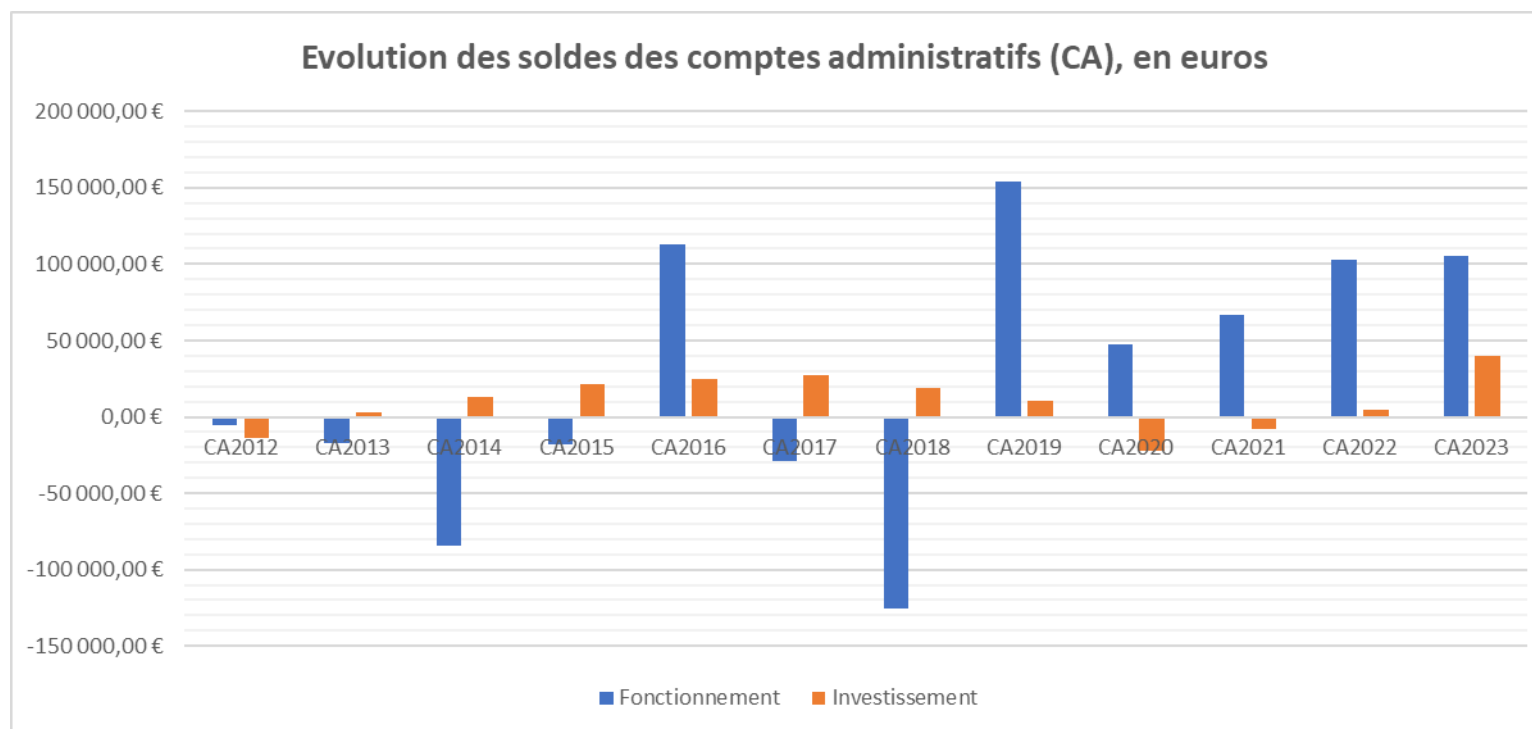
Dépenses	Recettes
1 242 739.35 euros	1 242 739.35 euros

#### ■ Section d'investissement

Dépenses	Recettes
567 131.35 euros	567 131.35 euros

Le montant global du BP2023, sections cumulées, dépenses / recettes, est de **1 809 870.70 euros**.

#### 4.2.2- Exécution du budget 2023 : état des comptes administratifs



On note une évolution positive sur les résultats qui se maintient depuis 2020. Le compte administratif 2023 clôture l'exercice avec un résultat positif, en fonctionnement : + 105 443.13 euros, et en investissement : + 40 081.92 euros.

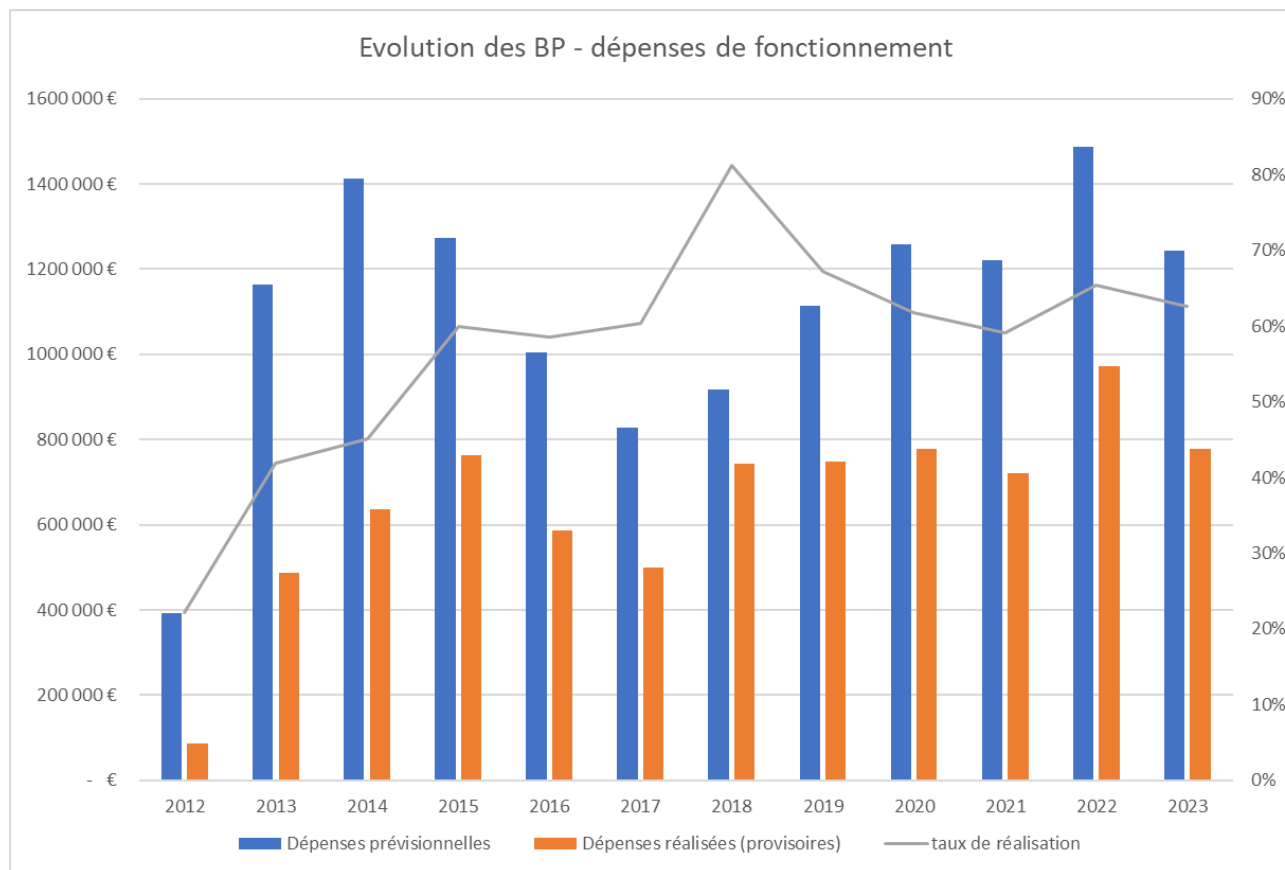
Sur la section fonctionnement, ce résultat positif est permis par le rattachement de subventions 2021-2022 en cours de traitement, et dont le versement sera effectué sur 2024 (contrat de territoire 2021-2022, Interreg). Le montant du rattachement en fonctionnement est de 202 000 euros, dont 120 000 euros liés à Interreg.

Sur la section investissement, les restes à réaliser (RAR) en dépense à reporter en N+1 correspondent aux versements prévisionnels des aides PSE par l'EPAB, établis à 362 400, 40 euros. Le calcul des indicateurs n'ayant pas été finalisé au 31.12.2023, le versement des annuités 2023 sera effectué sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Etant donné que l'agence de l'eau a versé le montant total de l'appel de 2023 pour les deux PSE, le solde du CA en investissement augmente.



## 4.2.3- Les principales dépenses de fonctionnement 2023

### 4.2.3.1- Evolution des dépenses de fonctionnement

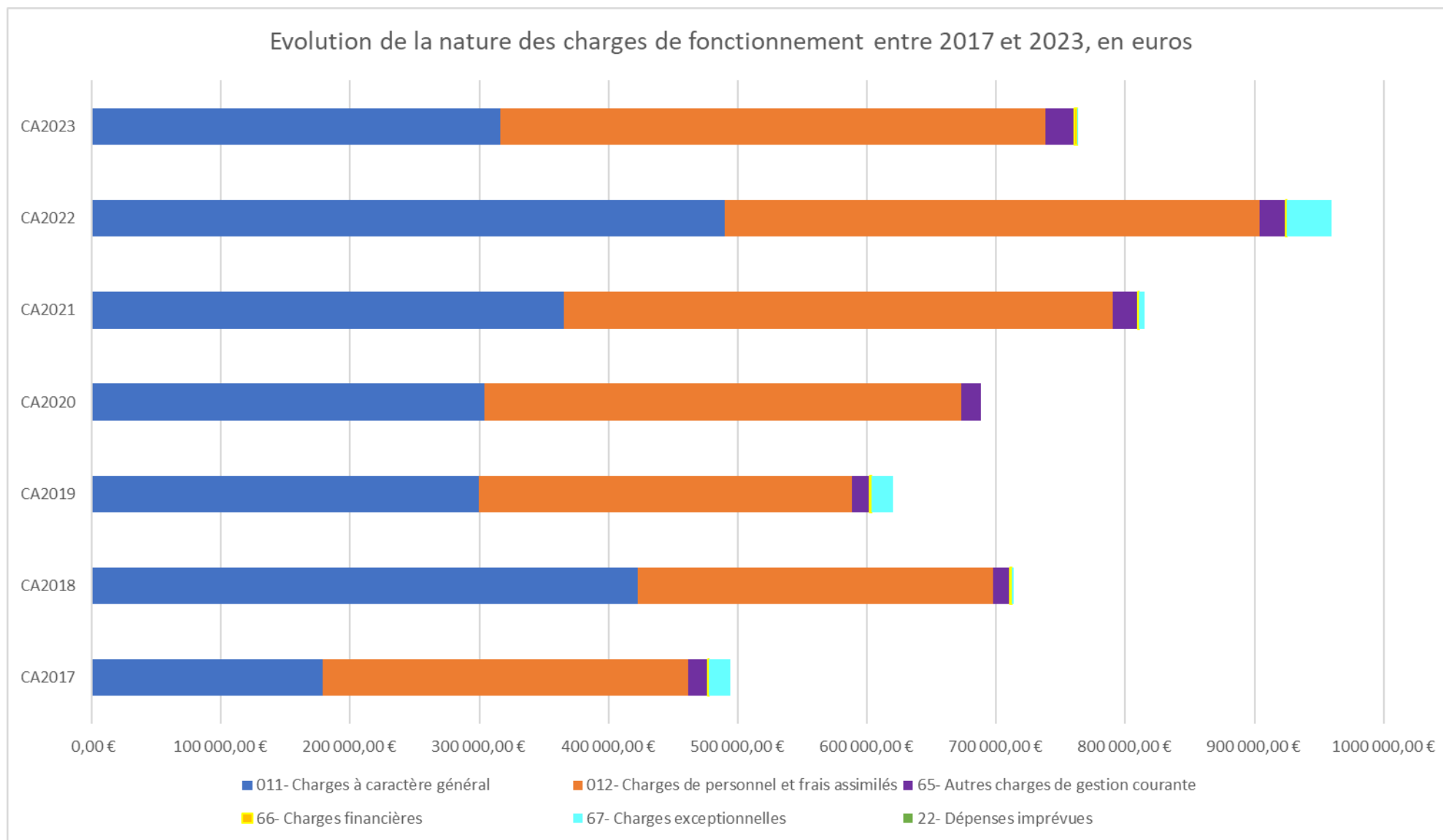


**Le taux de réalisation sur la section de fonctionnement, en termes de dépenses, est de plus de 63 %, contre 65 % en 2022.**

Les dépenses non engagées correspondent principalement à :

- un niveau inférieur de réalisation des talus et des plantations, lié aux pluies et moyens insuffisants du prestataire aux périodes favorables
- l'absence de travaux de restauration de zones humides sur le site du Carbon (attente décision administrative – décret), qui seront réalisés en 2024
- le faible avancement de l'étude prospective foncière réalisée par SYSTRA
- les études non réalisées : SIG, site web, archivage, à reporter sur 2024
- les actions collectives agricoles moins engagées que prévues
- un déploiement moindre des actions de l'atlas socio-culturel, qui seront réalisées sur 2024

#### 4.2.3.2- Etat de réalisation des principales dépenses de fonctionnement



### **Analyse générale**

Concernant **les dépenses liées aux charges à caractère général**, elles représentent une dépense inférieure par rapport à 2022, qui s'explique notamment par le non réalisation des travaux sur les zones humides, le faible avancement de l'étude SYSTRA (- 116 000 €) et les travaux du volet bocage (- 160 000 €). **Le taux de réalisation est de 43 % en 2023.**

Concernant **les charges de personnel**, elles fluctuent légèrement d'une année sur l'autre, en fonction de l'évolution des ETP. L'équipe technique a été renforcée suite à la signature du contrat territorial en juin 2023. La revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 influence à la marge la dépense 2023. **Le taux de réalisation est de 95 % en 2023.**

Les **autres charges de gestion courante** comprennent les indemnités des élus, les cotisations retraites associées et leurs frais de missions. L'adhésion à l'AFAC est décomptée dans ce compte. **Le taux de réalisation est de 99 % en 2023.**

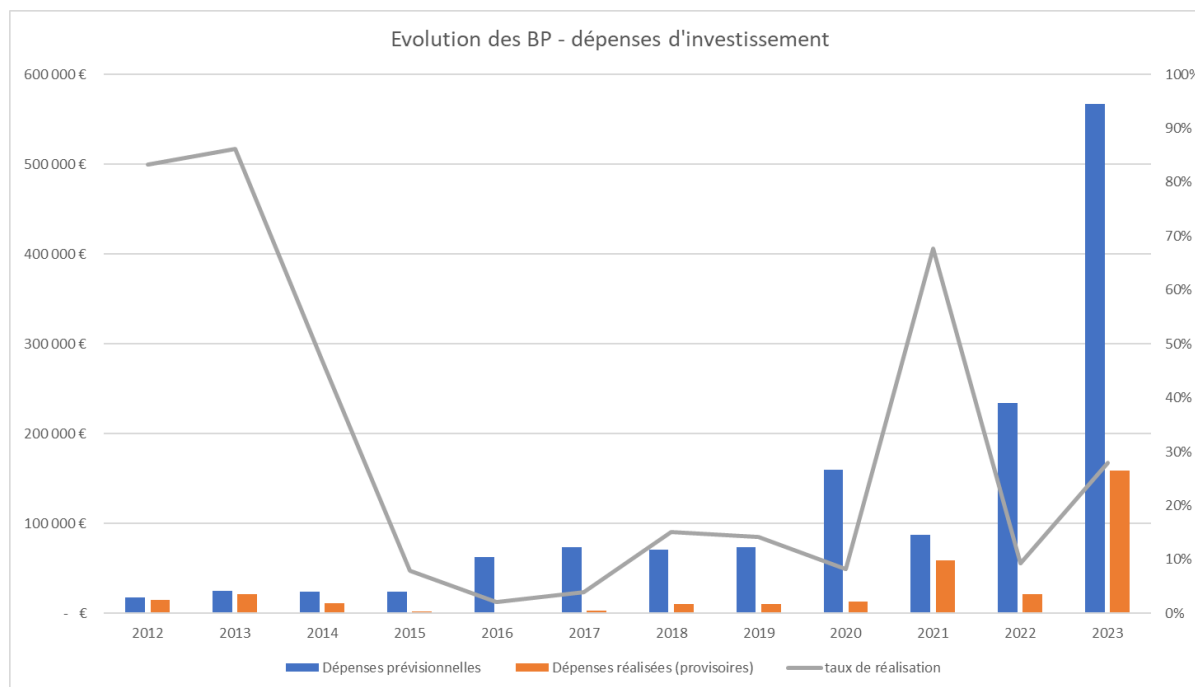
Les **charges financières** sont liées à l'activation de la ligne de trésorerie. La mobilisation de cette ligne sur 2023 entraîne des frais importants, comme sur 2022. Leur part représente moins de 0.30 % des dépenses de fonctionnement réel. **Le taux de réalisation est de 96 % en 2023.**

**Les charges exceptionnelles** concernent habituellement les trop-perçus remboursés liés aux subventions perçues. Pour 2023, il n'y en a pas eu. Les 11 € de dépenses réalisées sur les 10 000 € prévus correspondent à une majoration liée à un retard dans le paiement d'impôts fonciers. **Le taux de réalisation est insignifiant.**

Il n'y a pas eu de **dépenses imprévues** sur 2023.

### 4.3.3- Les principales dépenses d'investissement 2023

#### 4.3.3.1- Evolution des dépenses d'investissement



**En dépenses, le taux de réalisation sur la section d'investissement, sans intégrer les restes à réaliser, est de 28%, en légère progression par rapport à 2022.**

2023 a permis le changement du serveur de l'EPAB, pour 13 134.82 euros (2183).

Les dépenses non réalisées concernent les acquisitions foncières. (2111)

Le faible niveau de réalisation des dépenses d'investissement est lié principalement aux opérations pour compte de tiers, dans le cadre de la gestion des paiements pour services environnementaux.

Sur les 508 106.35 euros inscrits en dépenses, 145 705.95 euros ont été versés aux agriculteurs engagés, au regard des notes obtenues sur l'engagement de l'année 1 du Ris.

Les versements liés à l'année 2 du Ris et à l'année 1 du LSK n'ont pas été réalisés, d'où un reste à réaliser de 362 400.40 euros sur 2024.



#### 4.3.3.2- Etat de réalisation des principales dépenses d'investissement

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	BP2023	CA2023	% réalisation
20	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	1 675,60 €	2 133,20 €	2 043,11 €	3 700,00 €	- €	0%
21	Immobilisations incorporelles	2 860,65	10 665,60	10 477,84 €	34 833,12 €	24 233,88 €	7 574,43 €	55 325,00 €	13 134,82 €	24%
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 860,65</b>	<b>10 665,60</b>	<b>10 477,84 €</b>	<b>36 508,72 €</b>	<b>26 367,08 €</b>	<b>9 617,54 €</b>	<b>59 025,00 €</b>	<b>13 134,82 €</b>	<b>22%</b>
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>
45	total des opé pour compte de tiers						4 371,47 €	508 106,35 €	145 705,95 €	29%
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 860,65</b>	<b>10 665,60</b>	<b>10 477,84 €</b>	<b>36 508,72 €</b>	<b>26 367,08 €</b>	<b>13 989,01 €</b>	<b>567 131,35 €</b>	<b>158 840,77 €</b>	<b>28%</b>
40	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 860,65</b>	<b>10 665,60</b>	<b>10 477,84 €</b>	<b>36 508,72 €</b>	<b>26 367,08 €</b>	<b>13 989,01 €</b>	<b>567 131,35 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	- €	- €	- €	- €	22 348,21 €	7 692,61 €	- €	- €	-
							<b>+ 178 263,53 € en RAR</b>	<b>567 131,35 €</b>	<b>158 840,77 €</b>	<b>28%</b>
									<b>+ 362 400,40 € en RAR</b>	

#### Détail des restes à réaliser en dépenses

Compte	Libellé	BP2023	Dépense réelle	Reste à réaliser
2051	Concessions et droits similaires	3 700,00 €	0,00 €	0,00 €
2111	Terrains nus	38 500,00 €	0,00 €	0,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 000,00 €	13 134,82 €	0,00 €
2184	Mobilier	2 825,00 €	0,00 €	0,00 €
45811-45821	Opérations pour compte de tiers (PSE)	508 106,35 €	145 705,95 €	362 400,40 €
	<b>TOTAL</b>	<b>567 131,35 €</b>	<b>158 840,77 €</b>	<b>362 400,40 €</b>

**2111-** Les acquisitions foncières de zones humides ne se sont pas concrétisées sur 2023. L'étude de prospection foncière n'a pas avancé aussi vite que prévue du fait du prestataire. Les zones prioritaires ciblées par la prospection foncière sur le Lopic n'ont pas permis d'aboutir à des accords avec les propriétaires locaux. Sur le secteur de Pouldergat, la prospection a permis d'aboutir à un accord pour la réalisation des travaux, sans passer par de l'acquisition. Pour 2024, il est nécessaire d'attendre le résultat des nouvelles prospections.

**2183-** Le changement du serveur informatique est effectif depuis 2023 ! La facture a été payée dans sa globalité en 2183, d'où la non activation du compte **2051**.

#### 4.3.4- Répartition des dépenses par programme d'actions menés en 2023

	BP 2023	CA2023	%
<b>CONTRAT TERRITORIAL</b>	487 852,04 €	280 782,35 €	58%
<b>PSE - aides directes</b>	508 106,35 €	145 705,95 €	29%
<b>SAGE</b>	169 447,59 €	119 398,50 €	70%
<b>INTERREG</b>	122 333,00 €	99 549,19 €	81%
<b>BOCAGE</b>	343 647,12 €	183 345,24 €	53%
<b>VOLET MILIEUX AQUATIQUES COURS D'EAU - HORS CT</b>	- €	- €	-
<b>ATLAS SOCIO-CULTUREL LAPIC</b>	32 075,01 €	16 589,50 €	52%
<b>SOUS-TOTAL PROGRAMMES OPERATIONNELS</b>	<b>1 663 461,11 €</b>	<b>845 370,73 €</b>	<b>51%</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS GENERALES + CHARGES DE STRUCTURE</b>	94 431,05 €	68 903,12 €	73%
<b>AUTRES DEPENSES DU BUDGET (hors actions opérationnelles)</b>	51 978,54 €	22 226,17 €	43%
<b>SOUS-TOTAL FRAIS STRUCTURE</b>	<b>146 409,59 €</b>	<b>91 129,29 €</b>	<b>62%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 809 870,70 €</b>	<b>936 500,02 €</b>	<b>52%</b>

*NB : Sans les RAR sur les PSE*

✘ **Pour le contrat territorial 2023**, le faible niveau de réalisation des actions liées au volet zones humides impacte le plus dans le niveau de réalisation effectif des actions du contrat territorial. En effet, les coûts prévisionnels dédiés à ce volet représentent plus de 48 % des dépenses prévisionnelles inscrites au BP2023. Le déploiement des actions collectives agricoles et de communication n'a pas été aussi marqué qu'envisagé (54 % de réalisation en 2023).

	BP2023	CA2023	% réalisé
<b>CONTRAT TERRITORIAL 2022-2024</b>	<b>487 852,04 €</b>	<b>280 782,35 €</b>	<b>58%</b>
<b>VOLET AGRICOLE - FONCIER - PSE - Animation</b>	<b>82 610,10 €</b>	<b>75 033,09 €</b>	<b>91%</b>
<b>VOLET ACTIONS COLLECTIVES AGRICOLES + COMMUNICATION</b>	<b>30 849,00 €</b>	<b>16 692,69 €</b>	<b>54%</b>
<b>VOLET VALO ECO</b>	<b>24 015,22 €</b>	<b>18 925,19 €</b>	<b>79%</b>
<b>VOLET TRANSVERSAL (coordination, suivi eau, comm.gén.)</b>	<b>113 785,92 €</b>	<b>91 401,00 €</b>	<b>80%</b>
<b>CT - ZONES HUMIDES (coordin. Travaux - études - suivis - acquisition)</b>	<b>236 591,80 €</b>	<b>78 730,38 €</b>	<b>33%</b>

✘ **Pour les paiements pour services environnementaux**, les délais de collecte et de traitement des données permettant d'établir les indicateurs servant à rémunérer annuellement les agriculteurs entraînent un décalage d'un an dans le versement, d'où le faible taux de réalisation 2023.

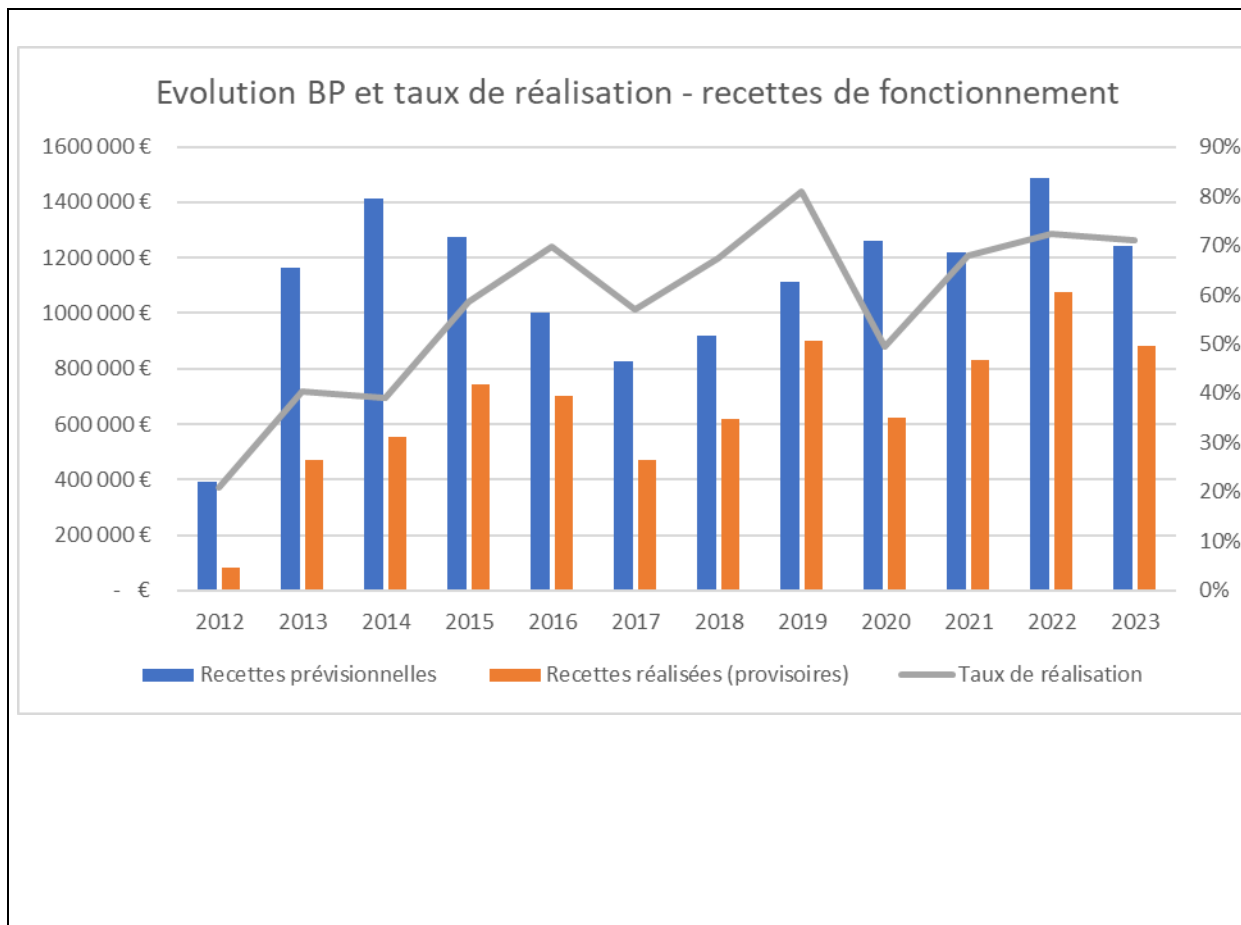
<b>PSE AIDES DIRECTES</b>	<b>508 106,35 €</b>	<b>145 705,95 €</b>	<b>29%</b>
<b>PAIEMENT PSE RIS</b>			
2022	167 263,53 €	145 705,95 €	87%
2023	170 339,10 €	- €	0%
2024			
<b>PAIEMENT PSE LSK</b>			
2023	170 503,72 €	- €	0%
2024			

✘ **Pour le volet bocage**, les prestations menées hors du programme Breizh bocage, auprès de Douarnenez communauté et des agriculteurs PSE, ont été menées à hauteur de 16 % uniquement. Les créations réalisées au regard des conventions 2022 et 2023 ont été réalisées à un taux plus satisfaisant : 68 et 79 %.

	<b>BP2023</b>	<b>CA2023</b>	<b>% réalisé</b>
<b>BOCAGE</b>	<b>486 200,04 €</b>	<b>262 122,25 €</b>	<b>54%</b>
<b>PRESTATION HORS BREIZH BOCAGE</b>	<b>99 100,00 €</b>	<b>16 288,89 €</b>	<b>16%</b>
Prestations hors BB - captages DZCO	16 000,00 €	1 769,18 €	11%
Prestations hors BB - PSE - RIS 2022	11 700,00 €	3 910,78 €	33%
Prestations hors BB - PSE - RIS 2023	34 000,00 €	7 236,97 €	21%
Prestations hors BB - PSE - LSK 2023	37 400,00 €	3 371,96 €	9%
<b>ANIMATION - COMMUNICATION - FORMATION</b>	<b>69 994,20 €</b>	<b>69 185,47 €</b>	<b>99%</b>
<b>REGARNISSAGE</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>503,51 €</b>	<b>25%</b>
<b>TRAVAUX CREATION</b>	<b>142 552,92 €</b>	<b>78 777,01 €</b>	<b>55%</b>
CREATION 2021 BVAV	4 200,00 €	1 038,59 €	25%
CREATION 2022 BVAV	70 000,00 €	47 891,57 €	68%
CREATION 2023 BVAV	36 845,00 €	28 979,05 €	79%
CREATION 2023 plantation sur talus PSE	31 507,92 €	867,80 €	3%
<b>TRAVAUX ENTRETIEN 2019-2020</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>18 590,36 €</b>	<b>62%</b>

### 4.3.5- Les principales recettes de fonctionnement 2023

#### 4.3.5.1- Evolution des recettes de fonctionnement et rattachements 2023



Le **taux de réalisation** des recettes de fonctionnement est **de 71%, stable** par rapport à 2022.

Les recettes de fonctionnement sont composées des cotisations des membres de l'EPAB et des subventions attribuées par les différents partenaires financeurs des programmes mobilisés par l'EPAB.

On constate ainsi un rattrapage sur les recettes de fonctionnement, même s'il persiste un décalage de 1 à 3 ans entre le versement des soldes de subventions et les dépenses réalisées associées.

Le traitement en interne des demandes de versement de subventions a conservé du retard pour des dossiers 2021 – Région, et pour 2022 (AELB et Région).

Le versement des soldes du programme Interreg n'est pas effectif sur 2023.

Les aides Breizh bocage n'ont pas été versées.



## FOCUS SUR LES PARTICIPATIONS FINANCIERES EN 74

74- dotations et participations	BP2023	Titres émis 2023	Produits rattachés 2023	Total crédits employés 2023	%
74718 - Autres participations Etat	4 500,00 €	- €	- €	- €	0%
7472 - Participation Régions	91 636,02 €	66 488,30 €	22 000,00 €	88 488,30 €	97%
7473 - Participation Départements	67 352,83 €	63 033,73 €	- €	63 033,73 €	94%
74748 - Participation autres communes	- €	- €	- €	- €	
74758 - Participations autres groupements	316 044,00 €	211 801,18 €	- €	211 801,18 €	67%
7477 - Participations budget communautaire et FS	103 939,27 €	- €	- €	- €	0%
7478 - Participation autres organismes	453 134,81 €	213 973,00 €	180 000,00 €	393 973,00 €	87%
7488 - autres attributions et participations	- €	- €	-		
<b>TOTAL</b>	<b>1 036 606,93 €</b>	<b>555 296,21 €</b>	<b>202 000,00 €</b>	<b>757 296,21 €</b>	<b>73%</b>

**Pour 2023, des rattachements de recettes de subventions sont réalisés à hauteur de 202 000 euros. Ils concernent :**

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : soldes d'actions liées à des décisions 2022 – 60 000 euros
- Conseil régional de Bretagne : solde actions 2021 – SAGE et contrat de territoire 2021 – 22 000 euros
- Interreg – QMUL : solde dossier déposé pour les actions de la période du 01/09/2022 au 31/03/2023 : 120 000 euros

Ces 202 000 euros constituent 23 % des recettes de fonctionnement réalisées sur 2023.

### 4.3.5.2- Etat de réalisation des principales recettes de fonctionnement en 2023

#### ✕ Situation pour les partenaires financiers des différents programmes

##### 74718- Etat

La participation de l'Etat concerne les accompagnements individuels agricoles. Les états de demandes de versement 2022 n'ont pas été établis sur 2023. La convention Etat – EPAB débute au 1<sup>er</sup> novembre 2022. Il a été convenu avec la DRAAF d'attendre le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 pour solder 2022-2023

## 7472- Région Bretagne

Concernant le contrat territorial, l'EPAB est en retard dans la réalisation des demandes de versement de subventions 2021, une action n'étant pas finalisée (site web). Il en est de même pour la finalisation de la demande de versement d'aides 2022 (site web et étude SIG). Ces dossiers seront finalisés dans les meilleurs délais début 2024.

## 7477 - Participations budget communautaire et FS : financement du programme BREIZH BOCAGE

NATURE	DATE DEPOT DDTM29 / REGION EN 2023	TOTAL DEPENSES, en euros	PART FINANCEURS = SUBVENTION ATTENDUE, en euros	PART EPAB, en euros
AAP 2020 - travaux 2020/2021 + Entretien 2021 BVAV	07/07/2022	57120,86	45696,69	11424,17
Animation 2021	02/06/22	36544,68	25581,28	10963,40
<b>Sous-total dépôt 2022</b>			<b>71 277.97 €</b>	
AAP 2021- travaux 2021/2022 + Entretien 2022 BVAV	<b>20/12/2023</b>	83826,21	67060,97	16765,24
Animation 2022	9 mai 2023	62560,85	43792,60	18768,26
<b>Sous-total dépôt 2023</b>			<b>110 853.57 €</b>	
<b>TOTAL VERSEMENT EN ATTENTE – DOSSIERS DEPOSES 2021-2022-2023</b>			<b>182 131.53 €</b>	

La région Bretagne, qui est le guichet unique depuis 2023, n'a pas les moyens humains suffisants pour résorber le retard de traitement des dossiers déposés en attente de versement de subventions. Aucun versement n'a eu lieu sur 2023.

La nouvelle programmation Breizh bocage 3 a introduit des forfaits pour l'animation et de nouvelles modalités de calcul pour les travaux. Il faut espérer que la simplification administrative proposée par la Région permettra une meilleure gestion des dossiers de subventions dès 2024.

Les délais de traitement ne sont pas connus actuellement, mais devraient se finaliser sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, puis s'ajoutera le délai de 3 mois au minimum pour le paiement par l'ASP.

## 7478 - Participation autres organismes

- **Programme INTERREG**

Deux versements ont eu lieu sur 2023 : période 4 pour 79 219.41 euros et période 5 pour 75 322.28 euros, soit un total de 154 541.69 euros. Les délais de traitement des demandes de versement par l'Europe s'allongent du fait de la clôture du projet au 30 juin 2023. La période 6, pour 123 902.61 euros, vient d'être validée en janvier 2024 par l'Europe. Elle sera versée en février 2024 par QMUL, le chef de file. Il restera la période 7 (avril-juin 2023) d'un montant de 20 672.01 euros à percevoir sur 2024 également.

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Les demandes de versement des subventions liées aux décisions 2022 sont en partie déposées et en cours d'instruction par l'AELB. Il reste une décision 2022 à déposer prochainement. Il faut rappeler que les décisions 2022 ont été accordées par l'AELB en fin d'année 2022, pour une durée de validité de 2 ans.

## 7488 - Autres attributions et participations : bascule en 2023 sur le compte 70878 – remboursement frais par d'autres redevables

Ces recettes correspondent au paiement des agriculteurs engagés en PSE, pour la prestation réalisée par l'EPAB dans le cadre de la réalisation des travaux de création de talus sur leurs parcelles, hors programme Breizh Bocage, incluant le temps d'accompagnement individuel. 20 487.48 euros ont été versés sur les 103 587.48 euros ouverts en crédits

## ✕ Situation pour les cotisations des membres de l'EPAB en 2023

Les appels à cotisation des membres de l'EPAB sont établis sur la base de clé de répartition de financement. Ces clés de répartition ont été précisées dans le texte de la modification des statuts de l'EPAB en septembre 2019.

Lors du vote du BP2023, les élus ont acté le versement de la cotisation en deux fois, à 80 % dès le vote du BP2023, et 20% sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2023, au regard des besoins. **Comme pour 2022, le 2<sup>ème</sup> appel n'a pas eu lieu**, au regard du niveau de réalisation des actions.

**Le BP2023 a été élaboré en incluant une contribution financière par tous les EPCI membres et non membres**, en appliquant les clés de répartition. Cela nécessite la mise en place d'accords financiers avec les EPCI dans l'attente de la validation des statuts.

Collège	Membres de l'EPAB	Cotisation versée en 2023, en €, 80%	Cotisation prévisionnelle 2023 en €	Cotisation versée en 2022, en €, 80%	Cotisation prévisionnelle 2022 en €	Cotisation 2021 en € (100%)	Cotisation 2020 en € (100%)
<b>Membres non producteurs d'eau</b>	CCPCAM	48 972	61 215	62 448	78 060	59 803	63 704
	CCPCP	51 954	64 943	78 359	97 949	69 001	91 895
	Douarnenez Communauté	73 646	92 057	99 007	123 759	96 938	116 744
	QBO*	8 040	48 960	15 754,75	34 361	-	-
	Beuzec Cap Sizun			3 762	4 703	3 960	4 819
	CdC Cap Sizun - Pointe du Raz*	4 277	4 277	-	-		
	CCHPB*	2 481	3 101	2073,02	2 355	-	-
<b>Membres producteurs d'eau</b>	CCPCAM	8 875	11 094	10 333	12 917	9 104	8 481
	CCPCP	2 282	2 852	2 488	3 110	2 184	2 068
	QBO	173	217	228	285	301	382
	Douarnenez Communauté	11 101	27 328	9 736	12 170	8 486	8 167
<b>TOTAL</b>		<b>211 801</b>	<b>316 044</b>	<b>284 188,77</b>	<b>369 669 €</b>	<b>249 777 €</b>	<b>296 260 €</b>

\* Futurs membres potentiels de l'EPAB, en attente de la validation des statuts par arrêté préfectoral

### ▣ Focus sur les cotisations des non membres de l'EPAB, en attente de la validation des statuts modifiés de l'EPAB

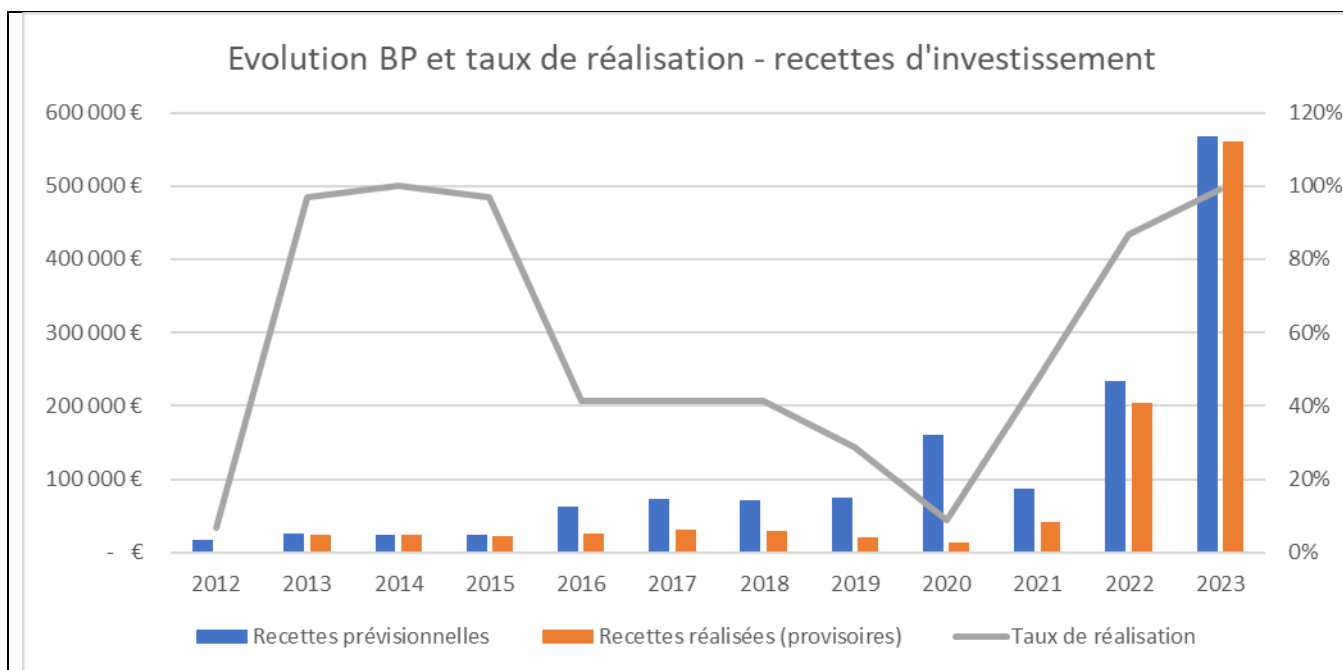
Pour ces EPCI, des accords financiers ont été établis en 2023, afin de permettre le financement des actions, en tant que non membres.

En 2023, les accords ont été finalisés avec la CCHPB et la CCCSPR. Le versement de la cotisation a été effectif sur 2023.

L'accord avec QBO est toujours en attente de retour de QBO sur les actions liées au sage et au contrat territorial. Un autre accord a été établi sur les actions bocage. Toutefois, la délibération prise par QBO présente un montant moindre que celui indiqué dans l'accord. Un complément est à établir sur 2024. Le versement 2023 est donc partiel.



#### 4.3.6- Les principales recettes d'investissement 2023



**Le taux de réalisation sur la section d'investissement, en termes de recettes, est de 99 %.**

Cette situation marquée s'explique par le cumul des versements de l'agence de l'eau concernant l'enveloppe financière prévisionnelle couvrant la rémunération des annuités des aides prévisionnelles pour les agriculteurs engagés en PSE du Ris et LSK.

Cette recette s'élève à 362 372.14 euros (340 842.82 euros inscrits au BP2023).

Les autres recettes attendues étaient celles liées à de l'acquisition foncière (CD29 et AELB). Un solde sur une acquisition 2022 a été versé par le CD29 pour 1540 euros. Les acquisitions n'ayant pas eu lieu sur 2023, il n'y a pas eu de versement associé.

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €	BP2023	CA2023	RAR2023	% réalisation
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>22 941,46 €</b>	<b>1 540,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>7%</b>
1323	sub. Non transférable départements	9 466,46 €	1 540,00 €	- €	16%
1328	autres subv. D'équipements non transf.	13 475,00 €	- €	- €	0%
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>22 941,46 €</b>	<b>1 540,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>7%</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves hors 1068</b>	<b>1 424,00 €</b>	<b>1 085,21 €</b>		<b>76%</b>
10222	FCTVA	1 424,00 €	1 085,21 €	- €	76%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés				
<b>138</b>	<b>Autres subv invest non transf.</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
1387	sub non trans budget communautaire FS	- €	- €	- €	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 424,00 €</b>	<b>1 085,21 €</b>		<b>76%</b>
<b>45821</b>	<b>45821</b>	<b>340 842,82 €</b>	<b>362 372,14 €</b>		<b>106%</b>
<b>45</b>	<b>total des opérations pour compte de tiers</b>	<b>340 842,82 €</b>	<b>362 372,14 €</b>		<b>106%</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>365 208,28 €</b>	<b>364 997,35 €</b>	<b>- €</b>	<b>100%</b>
21	Virement de la section de fonctionnement	5 597,33 €			0%
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 730,21 €	14 730,21 €		100%
28	Amortissements des immobilisations				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>20 327,54 €</b>	<b>14 730,21 €</b>	<b>- €</b>	<b>72%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>385 535,82 €</b>	<b>379 727,56 €</b>	<b>- €</b>	<b>98%</b>
R001	Solde d'exécution positif reporté n-1	181 595,33 €	181 595,33 €		100%
<b>TOTAL AVEC REPORT</b>		<b>567 131,15 €</b>	<b>561 322,89 €</b>	<b>- €</b>	<b>99%</b>

Les recettes d'investissement sont liées aux subventions sur les acquisitions de zones humides (comptes 13 - CD29 et AELB). Un solde sur une acquisition 2022 a été versé par le CD29 pour 1540 euros. Les acquisitions n'ayant pas eu lieu sur 2023, il n'y a pas eu de versement associé.

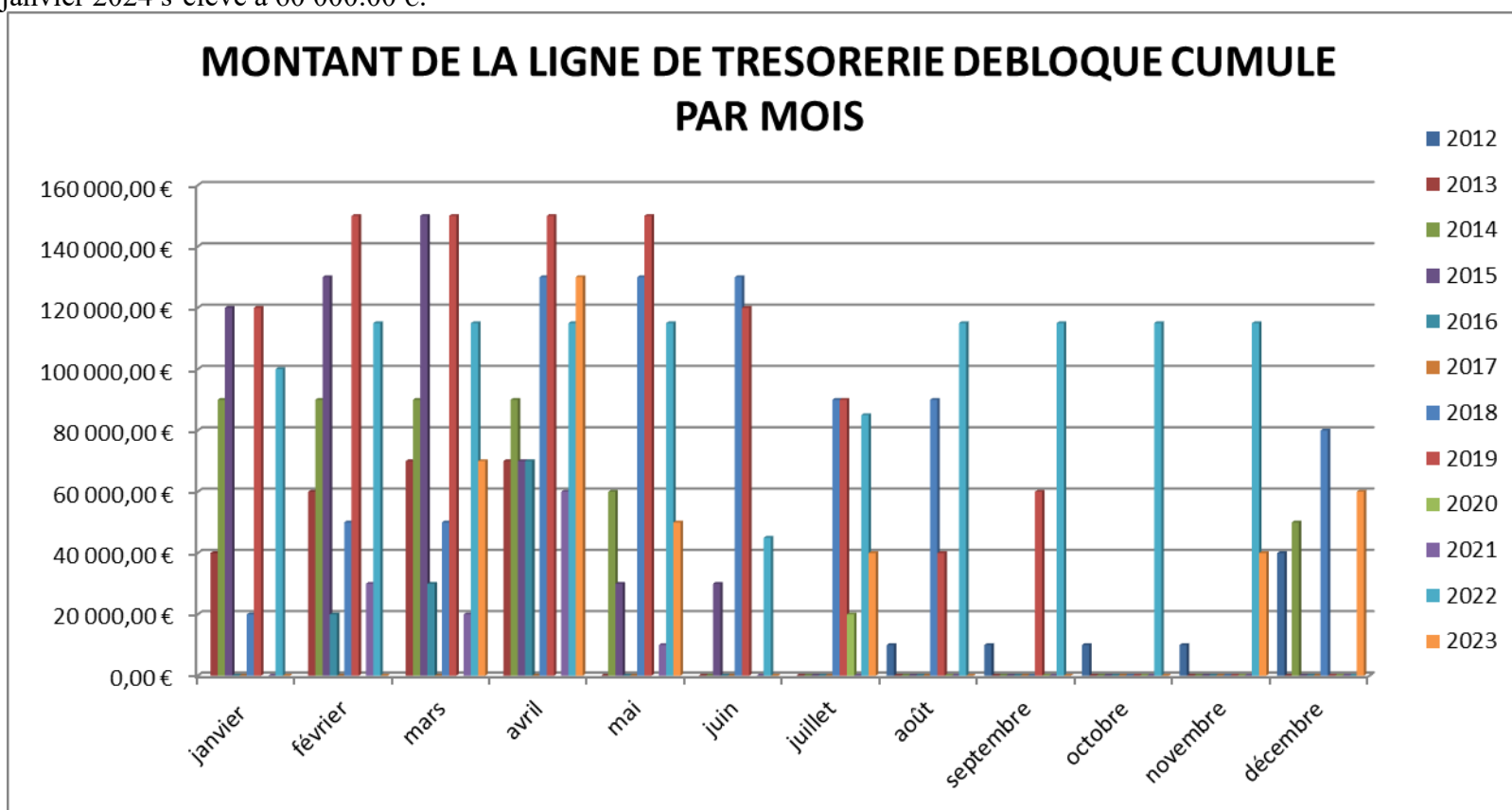
Les amortissements (28) représentent 14 730.21 euros sur 2023. Le FCTVA (10222) versé en 2023 est de 1085.21 euros.

La gestion financière du PSE est faite sur des comptes d'opérations pour compte de tiers 45821 (AELB).

### 4.3.7- Ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie a été ouverte en 2023, avec ARKEA, pour un plafond maximum autorisé de 130 000.00 euros, pour la période du 01<sup>er</sup> mars 2023 au 01<sup>er</sup> mars 2024. Le coût de la commission d'engagement est de 346.40 €. Le taux accordé est basé sur l'index TI3 M+0.76% de marge. L'index avait évolué de +0.30 à + 0.76 entre les deux contrats.

La ligne de trésorerie a entraîné des intérêts à hauteur de 1 194.35 euros au total sur la période du 29/03/2023 au 31/12/2023. 7 débloquages ont eu lieu sur l'année 2023, en mars, avril, juillet, novembre et décembre. 3 remboursements ont pu être effectués en mai, juin et août. Le solde restant dû au 19 janvier 2024 s'élève à 60 000.00 €.



Une nouvelle consultation a été engagée pour 2024, sur une base de 150 000 euros. Trois organismes ont été consultés (ARKEA-CREDIT AGRICOLE-BANQUE POSTALE), pour des réponses attendues au 19/01/2024. .

## 5- ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2024 ET PERSPECTIVES

### 5.1- Les grands axes d'intervention de l'EPAB sur 2024

Comme les années précédentes, les orientations budgétaires sont liées aux programmes d'actions portés par l'EPAB, en réponse aux enjeux identifiés dans le SAGE et fonction des accords de subventions possibles pour mener à bien ces missions.

Les principales thématiques sur 2024 seront :

- L'animation et la mise en œuvre du SAGE, avec l'élaboration du tableau de bord du SAGE de la baie de Douarnenez
- La mise en œuvre de l'année 2024 du contrat territorial 2022-2024, incluant l'animation des dispositifs de paiement pour services environnementaux (PSE) et l'accompagnement du programme de mesures de l'arrêté préfectoral ZSCE sur le territoire algues vertes de la baie de Douarnenez
- Le déploiement de la stratégie zones humides et infrastructures agro-environnementales
- La mise en œuvre du programme Breizh bocage dans le cadre de la nouvelle stratégie 2023-2027
- La finalisation de l'atlas socio-culturel du Lopic
- La communication.

En cohérence avec les dépôts de demande de subventions auprès des partenaires pour 2024, tels que visés par :

- **délibération 29-2023 du comité syndical du 17 novembre 2023 pour l'animation et les travaux Breizh bocage**
- **délibération 34-2023 du comité syndical du 15 décembre 2023 pour le CT et le SAGE**

les orientations budgétaires se calquent sur ces programmes d'actions.

Le programme sera présenté en commission locale de l'eau en 2024.

## 1- LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2017. Le territoire est donc en phase de mise en œuvre du SAGE. Pour ce faire, différentes actions sont prévues en 2024 :

### - L'ANIMATION GENERALE DU SAGE

- la **coordination du SAGE**, avec l'animation de la commission locale de l'eau et le suivi de la mise en œuvre du SAGE, incluant deux postes (0.6 ETP coordination et 0.50 ETP secrétariat/comptabilité de la structure porteuse EPAB), ainsi que des frais de fonctionnement (base de 12 000 €/ETP)
- les **frais de fonctionnement de la CLE** (forfait 10 000 € AELB à 70 %)

### - LES ETUDES DU SAGE

- la réalisation d'un **stage ayant pour objet un « diagnostic agraire »**
- la réalisation d'une **étude préalable et prospective sur l'aménagement de la zone rétro-littorale du Ty Anquer**, incluant la restauration de la zone humide et la problématique de submersion marine-érosion du trait de côte
- la réalisation d'une **étude préalable à l'aménagement du bassin versant de l'Aber**, en lien avec le plan de résilience eau de la CCPCAM (sous réserve des accords de financement)

### - LA COMMUNICATION

- **Refonte du site web (prestation en cours)**
- **Coordination de la communication (0,20 ETP)**
  - Assurer le suivi de la prestation de refonte du site web, actualiser le contenu du site
  - Assurer la mise en œuvre du plan de communication du SAGE, avec la conception et l'élaboration de différents outils, dont une lettre d'informations
  - Assurer la mise en place d'un plan d'éducation à l'environnement auprès des scolaires du territoire

### - LE SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU, PARTIE SAGE

- **L'animation thématique (0.15 ETP)**
  - suivre et analyser la qualité de l'eau sur les phytosanitaires
  - accompagner les communes ayant eu une dégradation ponctuelle de la qualité de leurs eaux de baignade à l'échelle de la baie, dans la gestion de leur profil eau de baignade, ainsi que par rapport à des problèmes d'érosion. Orienter pour la mise en œuvre d'opérations techniques au regard de l'issue des besoins identifiés lors des réunions communales (Breizh bocage, ...)



- **Les analyses sur les molécules issues de produits phytosanitaires**, sur 3 cours d'eau, 10 prélèvements par an par cours d'eau, par temps de pluie

#### **- LA REALISATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE**

- **Réalisation technique du tableau de bord (0,35 ETP)**
- **Appui à la conception et mise en forme du tableau de bord du SAGE (0,10 ETP)**

#### **- PRESTATION SIG**

L'EPAB ne dispose pas de compétence affirmée en géomatique en interne. De nombreuses cartographies associées à des tables de données ont été créées par les différents services, sans une méthodologie partagée et rigoureuse dans le temps. Afin d'éviter de perdre des données importantes et sécuriser leur traitement et leur actualisation, une consultation a été lancée sur le mois de janvier 2024, afin d'aboutir à la signature d'un marché pour une prestation de conseil, intégrant :

- la structuration du SIG et l'organisation du traitement de données cartographiques réalisées par les services de l'EPAB
- l'établissement d'un guide de procédure à suivre par les agents de l'EPAB pour une bonne administration du SIG

#### **- PARTICIPATION ET SUIVI DU PROGRAMME GREENSEAS : « ADAPTATION DES SYSTEMES SOCIO-ECOLOGIQUES COTIERS VULNERABLES A L'EUTROPHISATION » PAR LA COORDINATRICE DU SAGE ET IMPLICATION DES AGENTS DE L'EPAB**

Ce projet de recherche se déroulera de 2023 à 2026. Il vise à soutenir la prise en charge du problème d'eutrophisation par les parties prenantes et les institutions, en traitant du cas de la Bretagne et de ses marées vertes. Les connaissances scientifiques à produire seront reconsidérer pour accompagner les territoires touchés. Ces recherches seront intégratives, elles prendront en compte les processus hydrologiques, biogéochimiques et écologiques en jeu, mais vont aussi considérer des vécus de l'eutrophisation, la richesse des savoirs professionnels et militants constitués au cours du temps des politiques de la gestion des pollutions diffuses, ainsi que l'accélération des changements globaux touchant les milieux côtiers. Ainsi, **GREENSEAS va s'attacher reconstituer les adaptations passées et présentes des systèmes côtiers exposés de longue date à l'eutrophisation, et les voies de leur évolution vers des trajectoires futures plus soutenables et équitables.** La baie de Douarnenez est le territoire de référence de ce travail.

#### **- PARTICIPATION AU PROJET FIL-AV**

L'EPAB est également partenaire du projet FIL-AV, qui vient d'être sélectionné par le consortium IRIS E. Le projet débutera en septembre 2024. Il s'agira de mener une recherche interdisciplinaire et en collaboration avec des partenaires locaux, sur la perception des informations et de leur appropriation par la presse, les collectivités, les citoyen.nes, sur le sujet des marées vertes. Ce projet vient compléter le programme GreenSeas.

## 2- L'ELABORATION DE L'ATLAS SOCIO-CULTUREL DU LAPIC (2023-2024)

Ce programme fait l'objet d'un financement indépendant du contrat territorial et du SAGE, par la Région Bretagne. Il s'est lancé en 2023 pour 2 ans. 0.15 ETP en régie au sein de l'EPAB y sont affectés, associés à des prestations et frais pour mener à bien le projet avec les acteurs locaux.

## 3- MISE EN ŒUVRE DE L'ANNEE 2024 DU CONTRAT TERRITORIAL 2022-2024 : LUTTE CONTRE LES MAREES VERTES

### - LA COORDINATION GENERALE

- la **coordination générale et opérationnelle du contrat territorial** par la coordinatrice du SAGE (0.40 ETP) et 0.50 ETP affectés au secrétariat/comptabilité de la structure et frais de fonctionnement associés

### - LA COMMUNICATION (0.25 ETP)

- **Communication générale**
  - Finaliser la définition de la stratégie de communication de l'EPAB et la décliner en programme d'actions
  - Développer et assurer des actions de communication ciblées, en s'appuyant sur les 10 ans d'expériences de l'EPAB et de la CLE
  - Mettre en place les conditions du partage d'informations entre les différents acteurs du cycle de l'eau du territoire et les membres de l'EPAB
  - Organiser la réalisation de différents supports de communication (vidéos, photographies, oriflammes, ...) et appuyer l'équipe dans la production d'outils de communication
- **Communication agricole** (lettres agricoles, ...)

*A NOTER : l'AELB ne financera pas les 0.25 ETP sur 2024, contrairement à 2023..*

### - LE SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

- **L'animation du suivi eau** : 0.50 ETP et frais de fonctionnement associés
- **Les analyses d'eau**
  - suivre l'évolution de la qualité de l'eau des 8 et/ou 21 cours d'eau sur le paramètre nitrates, selon la période de l'année hydrologique
  - suivre la qualité de l'eau (nitrates) sur le bassin versant du Porlous
- **La réalisation des mesures de débit**, avec la maintenance des deux stations de jaugeage du territoire et l'actualisation des courbes de tarage (évolution des modalités de gestion des stations en cours de discussion avec la DREAL), ainsi que des mesures en périodes de hautes eaux

Ces suivis incluent les prélèvements sur le terrain par le technicien et les analyses d'eau par un laboratoire agréé. L'interprétation et la synthèse des résultats, la mise en forme des données, leur bancarisation, la communication sur ces données, sont assurés par le technicien en charge du suivi de la qualité de l'eau.

#### - L'ANIMATION DES ACTIONS AGRICOLES

- **La coordination agricole (0.65 ETP)**, incluant notamment l'animation du PAEC 2023-2027 et l'accompagnement de la démarche engagée sur la protection du captage prioritaire de Kergaoulédan (Douarnenez communauté)
- **La communication agricole**
- **L'animation foncière**
- **Les actions collectives agricoles**
- **La réalisation d'accompagnements individuels dans le cadre du dispositif régional : diagnostics et conseils individuels (demande d'agrément effectifs pour 5 agents de l'EPAB) – 0.15 + 0.40 + 0.20 ETP = 0.75 ETP**
- **L'animation du PSE Ris et du PSE Lapic-Stalas-Kergaoulédan (0.4 ETP)**
- **L'animation et la mise en œuvre d'actions pour la valorisation économique des produits agricoles locaux (0.20 ETP)**

#### - LA CONNAISSANCE ET LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

- **L'animation** de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention sur les zones humides validée en 2022 (1 ETP)
- **La concertation** avec les riverains de sites prioritaires et la recherche de synergies entre acteurs
- **La restauration de zones humides non fonctionnelles et la réalisation de travaux correctifs sur les sites réhabilités selon les besoins**
- **L'évaluation des travaux** de réhabilitation des zones humides
- **L'établissement de plans de gestion des zones humides et leur mise en œuvre**
- **La poursuite de la mission d'assistance pour l'acquisition foncière de zones humides**
- **L'acquisition foncière** et ses frais annexes, en appui à la restauration des zones humides
- **La communication ciblée, pour valoriser et promouvoir les actions sur les zones humides** engagées par l'EPAB.
- **Accompagner les communes et EPCI** dans leurs projets en lien avec les rivières et les zones humides (voirie, AEP, urbanisme, etc.)

## 4- RESTAURATION DES RIVIERES

#### - ASSURER LE SUIVI A MOYEN TERME DES DIFFERENTES OPERATIONS DE RESTAURATIONS DE RIVIERES REALISEES DEPUIS 2018 :

- Réaliser une observation régulière de l'évolution des aménagements réalisés (Lestrevet, ancien étang de Plonévez-Porzay, Moulin du Len (Ris) ouvrages du Lapic et affluents, ouvrage de Dourigou sur le Stalas)

#### - ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET EPCI DANS LEURS PROJETS EN LIEN AVEC LES RIVIERES (VOIRIE, AEP, URBANISME, ETC.)

## 5- ANIMATION ET TRAVAUX BOCAGE

### - ANIMATION ET REALISATION DES TRAVAUX

- **L'animation Breizh bocage** (1,6 ETP), des prestations de formation et de réalisation de documents de communication.
- L'accompagnement de la structuration des **filières de valorisation du bois de bocage**
- L'animation des **MAEC bocage du nouveau PAEC 2023-2027**
- **L'accompagnement** auprès des agriculteurs volontaires du territoire, avec un ciblage sur les zones prioritaires de la ZSCE et chez les agriculteurs engagés en PSE (dispositif régional d'accompagnement mobilisé)
- Les **travaux de création du bocage et leur suivi** (marché public)
- **L'animation auprès de Douarnenez communauté**, dans le cadre de la protection des captages
- **L'animation auprès de la commune de Telgruc/Mer**, par rapport aux problèmes d'érosion
- **L'animation à la demande pour la mise en place du « plan arbres » du Département du Finistère**

## 6- PROGRAMME INTERREG – Prévention de la pollution plastique

La clôture administrative du projet a lieu le 30 juin 2023. L'Europe finance à 69 % ce programme. Les versements des recettes des deux dernières périodes auront lieu sur 2024. Un rattachement de l'avant dernière période a été opéré pour l'intégrer sur le CA2023.

En termes de dépenses, il reste à verser au chef de file QMUL la contribution fixée pour chaque partenaire à la gestion administrative et financière générale opérée par QMUL pendant toute la durée du programme, évaluée à 1500 euros.

## 5.2- Les évolutions liées aux ressources humaines

Concernant les effectifs de l'équipe, ils sont désormais stabilisés depuis les deux recrutements réalisés sur 2023.

Toutefois, le contrat territorial 2022-2024 arrive à terme au 31 décembre 2024. Les modalités de construction de l'après 2024 sont pour le moment inconnues. Une suite devrait avoir lieu, au regard de l'échéance DCE 2027 sur les marées vertes. Pour autant, les lignes de financement mobilisables auprès des partenaires restent à préciser. L'AELB évoluera également vers un nouveau programme d'intervention, dont les modalités financières risquent d'évoluer. La question sur la gestion des moyens humains affectés au contrat territorial au sein de l'EPAB, avec des contrats de travail qui arriveront à terme au 31 décembre 2024, est donc posée.

Sur 2024, on assistera à un changement d'agent sur le poste de technicien bocage et milieux naturels, suite à la démission de l'agent en poste (fin contrat le 9 février 2024). Le recrutement a déjà été lancé. Le jury s'est réuni le 26 janvier 2024 et a retenu une candidature, qui a été validée par le bureau de l'EPAB le 29 janvier 2024. La personne retenue a débuté son contrat le 1<sup>er</sup> février 2024, dans le cadre d'un contrat de projet qui se terminera le 31 décembre 2027.

Les autres points d'attention sur les ressources humaines pour 2024 :

- Revalorisation salariale liée à la mise en œuvre des mesures de revalorisation des rémunérations des agents prévues au décret n°2023-519 du 28 juin 2023, avec l'attribution de 5 points d'indice majoré pour les agents publics à compter du 1er janvier 2024.
- Ré-évaluation de la participation de l'EPAB à la prévoyance à discuter
- Poursuite de l'attribution de chèques-cadeaux pour Noël 2024 à définir
- Actualisation du document unique avec le CDG29 (en attente depuis 2022)

Une réflexion sur les moyens administratifs dédiés à la comptabilité et aux ressources humaines est à engager. Le renforcement des moyens humains serait à envisager pour la partie financière et la gestion des subventions en particulier. Ce poste ne pourra pas faire l'objet de subventions et sera à charge des membres de l'EPAB.



## 5.3- Prévisions budgétaires 2024

### □ Les dépenses prévisionnelles ventilées par programme d'actions 2024

Elles sont présentées par thématique et cadres d'intervention dans les tableaux suivants.

	BP2023	Montant prévisionnel 2024	% SUBV	% SOLDE A CHARGE
<b>CONTRAT TERRITORIAL 2022-2024</b>	<b>487 852,04 €</b>	<b>558 257,00 €</b>		
<b>VOLET AGRICOLE - FONCIER - PSE - Animation</b>	<b>82 610,10 €</b>	<b>76 550,00 €</b>		
Coordination agricole 0,65 ETP ALF + PSE 0,4 ETP MS	50 718,25 €	46 400,00 €	80%	20%
Accompagnement individuel 0,4 ETP MS+ 0,15 ETP ALF + 0,20 ETP tech bocage	31 891,85 €	30 150,00 €	100%	0%
<b>VOLET ACTIONS COLLECTIVES AGRICOLES + COMMUNICATION</b>	<b>30 849,00 €</b>	<b>13 700,00 €</b>		
Actions collectives agricoles	25 349,00 €	10 700,00 €	80%	20%
Communication agricole	5 500,00 €	3 000,00 €	80%	20%
<b>VOLET VALO ECO</b>	<b>24 015,22 €</b>	<b>25 500,00 €</b>		
Animation 0,2 ETP + prestation	24 015,22 €	25 500,00 €	80%	20%
<b>VOLET TRANSVERSAL</b>	<b>113 785,92 €</b>	<b>129 874,00 €</b>		
Coordination générale 0,40 ETP + 0,5 ETP + suivi eau 0,50 ETP + Comm 0,25 ETP	87 100,92 €	106 104,00 €	80%	20%
Suivi eau - analyses + prélèvements labocea sur 2023	8 185,00 €	4 770,00 €	70%	30%
Suivi eau - aménagement station hydro	18 000,00 €	18 000,00 €	0%	100%
Communication générale - prestation	500,00 €	1 000,00 €	60%	40%
<b>CT - ZONES HUMIDES</b>	<b>236 591,80 €</b>	<b>312 633,00 €</b>		
Animation 1 ETP + stagiaire en 2023 + communication	70 691,80 €	83 500,00 €	80%	20%
<i>Travaux</i>				
site Carbon	53 500,00 €	35 000,00 €	80%	20%
site Ris	- €		80%	20%
site Le Questel - Pouldergat		86 600,00 €	80%	20%
Suivis	10 000,00 €	16 589,00 €	80%	20%
Acquisition foncière	41 500,00 €	41 500,00 €	80%	20%
Entretien ZH acquises	3 000,00 €	3 000,00 €	0%	100%
Etude prospection foncière	57 500,00 €	45 644,00 €	80%	20%
Impôts fonciers	400,00 €	800,00 €	80%	20%

**Par rapport à la dernière année du contrat territorial 2022-2024**, on est dans la continuité des actions engagées en 2023. Le niveau d'actions collectives a été revu à la baisse. Les deux postes « qualité eau » et « communication » passent sur un financement 12 mois suite à leur recrutement courant 2023. Pour les travaux zones humides, on cumule le report du Carbon avec la restauration du site du Questel (+ 86 600 euros). L'objectif financier sur les acquisitions foncières est maintenu, avec la finalisation de l'étude prospective foncière.

	BP2023	Montant prévisionnel 2024	% SUBV	% SOLDE A CHARGE
<b>PSE AIDES DIRECTES</b>	<b>508 106,35 €</b>	<b>632 400,40 €</b>		
<b>PAIEMENT PSE RIS</b>				
2022	167 263,53 €	21 557,58 €	-	-
2023	170 339,10 €	170 339,10 €	-	-
2024		140 000,00 €	-	-
<b>PAIEMENT PSE LSK</b>				
2023	170 503,72 €	170 503,72 €	-	-
2024		130 000,00 €	-	-

**Concernant les aides directes liées au PSE**, on poursuit l'inscription en dépenses prévisionnelles les aides annuelles versées aux agriculteurs au regard de l'évolution de leur trajectoire en année 3 pour le PSE Ris et en année 2 pour le PSE LSK. Les montants présentés pour 2024 restent à préciser en interne pour l'élaboration du BP2024.

Le décalage des périodes de versement du fait des délais de calculs des indicateurs sera pris en compte. Le versement d'acomptes sur les indicateurs validés en année 2024 sera recherché en interne.

En face de cette dépense, le budget s'équilibre par le versement des aides financières par l'AELB, au regard du prévisionnel de versement des aides pour l'année 3 PSE RIS et année 2 PSE LSK.

Il n'y a pas de contribution de la part des membres de l'EPAB.

<b>SAGE</b>	<b>169 447,59 €</b>	<b>273 117,00 €</b>		
COORDINATION 0,6 ETP, SECRETARIAT 0,5 ETP + 0,20 ETP communication + suivi eau 0,15 ETP	85 154,72 €	102 946,00 €	80%	20%
ANIMATION TABLEAU BORD DU SAGE 0,10 ETP comm + 0,35 ETP GP	14 329,67 €	24 171,00 €	80%	20%
STAGIAIRE DIAGNOSTIC AGRAIRE		5 000,00 €	20%	80%
FRAIS ELUS CS (indemnités et frais de déplacement)	21 859,20 €	22 000,00 €	0%	100%
COMMUNICATION (prestation site web)	25 000,00 €	15 000,00 €	30%	70%
COMMUNICATION (prestation)		7 500,00 €	70%	30%
COMMUNICATION (programme éducation environnement)		2 500,00 €	70%	30%
SUIVI EAU analyses phytos	7 540,00 €	9 000,00 €	50%	50%
SUIVI EAU prélèvement labocea	564,00 €			
Etude SIG	15 000,00 €	15 000,00 €	0%	0%
Etude expérimentale TY ANQUER		40 000,00 €	80%	20%
Etude expérimentale ABER		30 000,00 €	0%	100%
<b>ATLAS SOCIO-CULTUREL DU LAPIC (coordination 0,15 ETP + prestations)</b>	<b>32 075,01 €</b>	<b>53 410,50 €</b>	<b>70%</b>	<b>30%</b>
<b>INTERREG</b>	<b>122 333,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>		
Frais et prestations	120 833,00 €			
I6- Rémunération chef de file	1 500,00 €	1 500,00 €	0%	100%

**Sur le volet SAGE**, on assiste à une augmentation des dépenses prévisionnelles, qui s'explique principalement par :

- Deux études expérimentales sur Ty Anquer et Aber (70 000 euros)
- La finalisation des actions pour clôturer la démarche de l'atlas socio-culturel (53 000 euros)
- Le confortement sur 12 mois des deux postes « suivi eau et tableau de bord du SAGE », et « communication »
- Le stage « diagnostic agraire »

	BP2023	Montant prévisionnel 2024	% SUBV
<b>BOCAGE</b>	<b>343 647,12 €</b>	<b>366 031,40 €</b>	
Prestations hors BB - captages DZCO	16 000,00 €	18 000,00 €	-
Prestations hors BB - PSE - RIS 2022	11 700,00 €	- €	
Prestations hors BB - PSE - RIS 2023	34 000,00 €	16 000,00 €	
Prestations hors BB - PSE - RIS 2024		20 000,00 €	
Prestations hors BB - PSE - LSK 2023	37 400,00 €	10 000,00 €	
Prestations hors BB - PSE - LSK 2024		11 500,00 €	
ANIMATION 0,8 ETP + 0,8 ETP	68 294,20 €	70 000,00 €	
ANIMATION - COMMUNICATION	700,00 €	1 000,00 €	
ANIMATION - FORMATION	1 000,00 €	1 000,00 €	
REGARNISSAGE	2 000,00 €	1 500,00 €	0%
<i>TRAVAUX CREATION</i>			
CREATION 2021 BVAV	4 200,00 €		
CREATION 2022 BVAV	70 000,00 €	- €	
CREATION 2023 BVAV	36 845,00 €	7 865,95 €	
CREATION 2023 plantation sur talus PSE	31 507,92 €	30 640,12 €	
CREATION 2024 BVAV		137 115,69 €	
CREATION 2024 plantation sur talus PSE		- €	
TRAVAUX ENTRETIEN 2019-2020	30 000,00 €	11 409,64 €	
TRAVAUX ENTRETIEN 2024		30 000,00 €	

**Sur le volet bocage**, le niveau de dépenses en prestations hors Breizh bocage, en particulier auprès des agriculteurs engagés en PSE, reste à confirmer pour l'élaboration du BP2024. Les créations Breizh bocage 2024 visent 13 kms de haies et talus, du fait des objectifs attendus dans le cadre du programme de mesures, avec la création de ceintures de bas-fonds, d'où le montant élevé de dépenses prévisionnelles en 2024.

	BP2023	Montant prévisionnel 2024	% SUBV	% SOLDE A CHARGE
<b>AUTRES</b>	<b>27 500,00 €</b>	<b>11 954,00 €</b>		
Prestation archivage	12 000,00 €	11 454,00 €	0%	100%
Informatique (serveur 2023)	15 000,00 €	- €	0%	100%
Autres frais non subventionnable (repas, ...)	500,00 €	500,00 €	0%	100%
<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>	<b>66 931,05 €</b>	<b>68 000,00 €</b>		
frais de structure	65 231,05 €	65 000,00 €		
Document unique	1 700,00 €	3 000,00 €	0%	100%
<b>AUTRES BUDGET BL</b>	<b>51 978,54 €</b>	<b>25 000,00 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 809 870,70 €</b>	<b>1 989 670,30 €</b>		

Sur les affaires courantes de l'EPAB, la prestation archivage sera finalisée en 2024. L'actualisation du document unique sera engagée en 2024, avec une prestation auprès du CDG29.

Les orientations budgétaires 2024 s'élèvent à un peu près de 2 millions d'euros, en fonctionnement et investissement, soit une augmentation de + 10 % par rapport à 2023. Cette augmentation est principalement due à la gestion des aides PSE : + 24.4 %, qui n'impacte pas les cotisations des membres de l'EPAB.

	BP 2023	PREVI 2024	Augmentation 2024/23
<b>CONTRAT TERRITORIAL</b>	487 852,04 €	558 257,00 €	70 404,96 €
<b>PSE - aides directes</b>	508 106,35 €	632 400,40 €	124 294,05 €
<b>SAGE</b>	169 447,59 €	273 117,00 €	103 669,41 €
<b>INTERREG</b>	122 333,00 €	1 500,00 €	- 120 833,00 €
<b>BOCAGE</b>	343 647,12 €	366 031,40 €	22 384,28 €
<b>VOLET MILIEUX AQUATIQUES COURS D'EAU - HORS CT</b>	- €	- €	- €
<b>ATLAS SOCIO-CULTUREL LAPIC</b>	32 075,01 €	53 410,50 €	21 335,49 €
<b>SOUS-TOTAL PROGRAMMES OPERATIONNELS</b>	<b>1 663 461,11 €</b>	<b>1 884 716,30 €</b>	
<b>AUTRES PRESTATIONS GENERALES + CHARGES DE STRUCTURE</b>	94 431,05 €	79 954,00 €	- 14 477,05 €
<b>AUTRES DEPENSES DU BUDGET (hors actions opérationnelles)</b>	51 978,54 €	25 000,00 €	
<b>SOUS-TOTAL FRAIS STRUCTURE</b>	<b>146 409,59 €</b>	<b>104 954,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 809 870,70 €</b>	<b>1 989 670,30 €</b>	<b>179 799,60 €</b>



## ❑ Les financements du programme d'actions 2024, pour le contrat territorial et le SAGE

Le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) s'applique jusqu'à fin 2024.

La Région Bretagne et le Département du Finistère ont acté leurs modalités de financement sur les programmes liés à l'eau lors de leurs commissions permanentes en 2022.

L'Etat et l'AELB ont renforcé leur accompagnement financier dans le dispositif régional d'accompagnements individuels, en couvrant le financement à 100 %.

Chaque ligne d'actions est financée au maximum par deux financeurs dans le cadre du contrat territorial et du SAGE.

Il faut toutefois noter des modifications de financement sur certaines lignes :

- SAGE – non prise en charge des dépenses d'impressions pour les tableaux de bord et rapports d'activité au niveau de la Région
- Poste de communication : financement partiel par l'AELB : 0.2 ETP sur le SAGE, 0.1 ETP sur le CT mais qui sont retirés des 0.4 ETP dédiés au poste de coordination générale, qui passe de fait de 0.4 à 0.3 ETP : l'AELB « déshabille Pierre pour habiller Paul ».
- Poste de direction de la structure : non financement par l'AELB
- Stage diagnostic agraire : un seul financeur = région Bretagne, pas d'intérêt pour l'AELB
- Etude Aber : pas de validation pour le moment de la part de l'AELB
- Arrêt du financement des analyses sur les molécules phytosanitaires par le CD29 depuis 2023
- Nouvelles modalités de financement sur le programme Breizh bocage, au forfait sur l'animation et au prix unitaire sur les travaux, selon leurs natures

## ❑ Les cotisations 2024

**L'objectif est de maintenir les cotisations 2024 à un niveau similaire à 2023.** Pour les actions programmées en 2022-2023 et reportées sur 2024, il n'y aura pas de rappel de cotisations sur 2024.

Les variations 2024 porteront à la hausse sur :

- La prise en charge des postes d'animation au regard du moindre financement par l'AELB
- L'augmentation des dépenses liées aux actions de communication -sensibilisation, qui des actions nouvelles
- L'étude expérimentale sur le Ty Anquer (CCPCP) et celle de l'Aber (CCPCPAM)
- Les travaux zones humides (DZCO)
- Les dépenses sur le volet bocage, qui devraient être plus conséquentes au regard de la mise en œuvre du volet renaturation de la ZSCE, impacteront les EPCI où sont effectués les travaux. Le volume de travaux par EPCI reste à préciser.

De ce fait, la cotisation 2024 sera certainement plus élevée que 2023, mais à un niveau inférieur à 2022.

Les données actualisées sur les volumes d'eau prélevés en 2023 pour le collège des producteurs d'eau, ainsi que la population DGF 2023, n'ont pas été intégrées. Une première simulation très « grossière » donne :

Collège	Membres de l'EPAB	Simulation 2024 en €	Cotisation 2023 en €	Cotisation 2022 en €	Cotisation 2021 en €	Cotisation 2020 en €
<b>Membres non producteurs d'eau</b>	CCPCAM	76 000	61 215	78 060	59 803	63 704
	CCPCP	86 000	64 943	97 949	69 001	91 895
	Douarnenez Communauté	113 700	92 057	123 759	96 938	116 744
	QBO*	24 000	26 350	34 361	-	-
	Beuzec Cap Sizun	-	-	4 703	3 960	4 819
	CdC Cap Sizun - Pointe du Raz*	5 000	4 277	-	-	-
	CCHPB*	3 000	3 101	2 355	-	-
<b>Membres producteurs d'eau</b>	CCPCAM	14 000	11 094	12 917	9 104	8 481
	CCPCP	3 700	2 852	3 110	2 184	2 068
	QBO	430	217	285	301	382
	Douarnenez Communauté	14 000	11 328	12 170	8 486	8 167
<b>TOTAL</b>		<b>339 830 €</b>	<b>277 434 €</b>	<b>369 669 €</b>	<b>249 777 €</b>	<b>296 260 €</b>

Comme pour 2023, des accords de financement sur la programmation 2024 devront être établis avec les EPCI en attente d'adhésion des statuts (QBO, CCCSPR et CCHPB), en espérant que cette situation se règle sur 2024 par la décision attendue de 2 EPCI (CCPCAM et CCCSPR) sur les statuts modifiés et le transfert de compétences vers l'EPAB.

## 6- CONCLUSION

La programmation 2024 pourra être modulée au regard du retour définitif des partenaires financiers sur les accords financiers associés à la demande de subvention 2024 déposée en décembre 2023 sur les actions proposées. Les éléments présentés devraient rester stables.

Le SAGE se renforce avec la réalisation du tableau de bord du SAGE et les actions de sensibilisation et de communication, ainsi que les études sur les milieux aquatiques.

Les enjeux liés au plan algues vertes sont forts. Le contrat territorial débute sa 3ème année et dernière année, dans un contexte sensible sur le terrain (cf crise agricole du mois de janvier 2024). 2024 devra également dédier des ressources à l'élaboration d'une suite au contrat territorial 2024-2027.

La mise en œuvre effective du programme de mesures ZSCE sur le territoire dépendra de la mobilisation des agriculteurs concernés. L'EPAB répondra au mieux à leurs demandes d'accompagnement au regard des moyens humains disponibles et financés, en particulier sur le volet renaturation.

L'annexe 3 présente la revue de presse de l'EPAB 2023.

# ANNEXES

# ANNEXE 1

## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

### COLLEGE DES NON PRODUCTEURS-PRELEVEURS D'EAU POTABLE

- Pour la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) : Mme Gaëlle VIGOUROUX, M. Laurent GUILLON, M. Yves LE MOIGNE
- Pour la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) : M. Joël BLAIZE, M. Paul DIVANAC'H, M. Didier PLANTE
- Pour Douarnenez communauté : Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Sylvie VIGOUROUX-BUREL, M. Henri SAVINA
- Pour la commune de Beuzec Cap Sizun : M. Jean-Pierre LE BRAS

### COLLEGE DES PRODUCTEURS-PRELEVEURS D'EAU POTABLE

- Pour la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) : M. Henri LE PAPE
- Pour la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) : Mme Annie KERHASCOET
- Pour Douarnenez communauté : M. François GUET
- Pour Quimper Bretagne Occidentale (QBO) : M. Jean-Paul COZIEN

## Les élus désignés pour siéger au bureau de l'EPAB sont :

- Pour la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) : M. Joël BLAIZE (Président)
- Pour Douarnenez communauté : M. François GUET (3<sup>ème</sup> vice-président)
- Pour la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) : Mme Gaëlle VIGOUROUX (1<sup>ère</sup> vice-présidente)
- Pour la commune de Beuzec Cap Sizun : M. Jean-Pierre LE BRAS (2<sup>ème</sup> vice-président)
- Pour Quimper Bretagne Occidentale (QBO) : M. Jean-Paul COZIEN

## ANNEXE 2

### HISTORIQUE DES DECISIONS DES EPCI POUR LA VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPAB VALIDES EN COMITE SYNDICAL EN SEPTEMBRE 2019

#### **SITUATION FIN 2019**

- QBO a délibéré favorablement pour son adhésion au sein du collège des non producteurs d'eau le 5 décembre 2019, avec un transfert des compétences hors PI (item 5).
- La CCHPB a également délibéré favorablement pour son adhésion au sein du collège des non producteurs d'eau le 6 décembre 2019, avec un transfert des compétences hors PI (item 5).
- Douarnenez communauté avait délibéré favorablement en décembre 2019, ainsi que la CCCSPR en septembre 2019. Toutefois, ces deux délibérations ont été rejetées par la Préfecture du Finistère.

En fin d'année 2019, la Préfecture du Finistère a indiqué qu'elle demandait à 3 EPCI de préciser la rédaction de leurs statuts sur l'exercice des compétences liées aux items 4, 6, 11, 12, en reprenant textuellement ces items dans leurs documents, et non une formulation générale, afin de pouvoir les transférer à l'EPAB. Douarnenez communauté, CCCSPR, CCPCAM ont été concernés par cette demande de la Préfecture.

Une rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture et le directeur du service du contrôle de légalité avec le Président et Vices-Présidents de l'EPAB a eu lieu le 28 février 2020, pour tenter de trouver un « aménagement provisoire » de l'arrêté, et ne pas pénaliser l'adhésion de deux EPCI (QBO et CCHPB), qui intègrent le collège des producteurs d'eau, et pour qui leurs statuts sont conformes. La Préfecture est restée ferme dans sa demande de « régularisation » des statuts de tous les EPCI avant de pouvoir envisager l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de l'EPAB.

2020 a constitué une année « particulière », au regard :

- De la crise sanitaire liée au COVID-19, empêchant une activité « normale » des EPCI
- Des élections municipales, prévues en mars 2020, qui ont été retardées, ce qui a repoussé l'installation des conseils communautaires des EPCI à l'été 2020.

#### **SITUATION FIN 2020**

- **Douarnenez communauté a délibéré sur la modification de ses statuts et le transfert des compétences hors PI (item 5) à l'EPAB le 1<sup>er</sup> octobre 2020.**



Au cours de 2021 :

- la CCPCAM avait engagé un travail en régie, en associant l'EPAB et l'EPAGA, pour redéfinir leurs statuts et s'assurer de l'impact du transfert de compétences, en particulier sur la PI, aux syndicats mixtes. Une réunion technique avait eu lieu en janvier 2021. La finalisation de la modification des statuts était envisagée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022, avec transfert des compétences à l'EPAB sans la PI.
- une intervention de l'EPAB en bureau de la CCCSPR a eu lieu le 8 janvier 2021, afin de présenter à la nouvelle équipe d'élus le syndicat EPAB, ses missions au regard des items de l'article L211-7 du CE, les actions menées, les possibilités de transfert à l'EPAB ... Cette rencontre devait permettre d'engager concrètement le travail sur la rédaction des statuts de l'EPCI sur 2021. Les élus n'ont pas donné une issue favorable pour engager ce travail. La directrice de l'EPAB a transmis les éléments à nouveau en octobre au nouveau DGS de la CCCSPR. Le Président de l'EPAB avait relancé le 9 décembre 2021 le Président de la CCCSPR.

### SITUATION FIN 2022

- **La CCPCAM a finalement décidé d'attendre la finalisation de l'étude engagée en 2022 sur la PI submersion marine et érosion du trait de côte pour entreprendre la modification globale de ses statuts. La décision sur les modalités de transfert devrait être prise d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023.**
- **Une rencontre entre les services EPAB et CCCSPR a eu lieu sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022 sur les modalités d'adhésion et de transfert de compétences à l'EPAB. La révision des statuts validée le 30/06/2022 par la CCCSPR ne concerne que les items de la GEMAPI. Les items facultatifs restent à discuter sur 2023.**



## ANNEXE 3

---

### Revue de presse

## Revue de presse de l'EPAB de janvier à décembre 2023

24 articles publiés dans la presse régionale quotidienne, le Télégramme et le Ouest France.  
 10 thèmes différents.

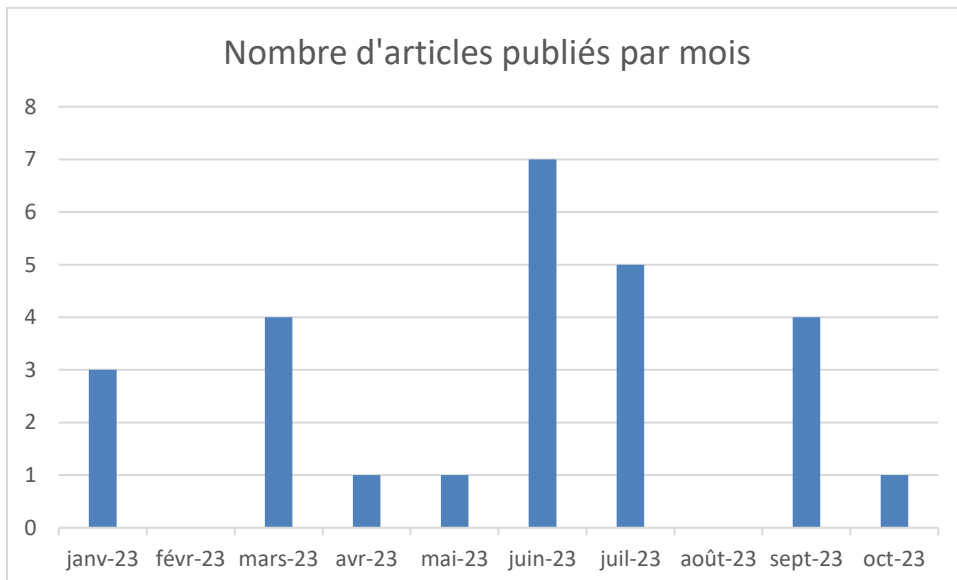
Les 3 sujets les plus publiés :

- Atlas socioculturel du Lapic – 6 articles
- Prévention de la pollution plastique – 5 articles
- Exposition photo – 3 articles

### Nombre d'articles publiés par thème

Thème	Nombre d'articles publiés
Agriculture	1
Algues vertes	2
Atlas	6
Breizh Bocage	2
Expo photo	3
GreenSeas	2
Milieus naturels	3
PPP	5
Qualité eau	1
Valorisation éco	1
TOTAL	26

### La fréquence de publication



### Liste des articles publiés en 2023 dans la PQR

Date	Thème	Titre	Media
14/01/2023	Breizh Bocage	L'Epab a convié les exploitants agricoles à un échange sur la valorisation de bois de bocage et des haies, à Plomodiern	Le Télégramme
30/01/2023	PPP	300 kg de déchets ramassés sur la RD887 !	Le Télégramme
31/01/2023	PPP	Des filtres contre la pollution textile	Ouest France
02/03/2023	GreenSeas	Dans la baie de Douarnenez un projet de recherche inédit sur les marées vertes	Le Télégramme
04/03/2023	PPP	Un spectacle en légèreté pour sensibiliser à la pollution plastique	Le Télégramme
06/03/2023	GreenSeas	Ils dissèquent le phénomène algues vertes	Ouest France
13/03/2023	PPP	150 macarons pour mieux respecter les océans	Ouest France
18/04/2023	Atlas	Le Lopic, cours d'eau peu connu aura bientôt le droit à un atlas	Le Télégramme
26/05/2023	PPP	Baie de Douarnenez : tous les cours d'eau pollués par des microplastiques	Le Télégramme
11/06/2023	Expo photo	"L'agriculture eau quotidien" s'expose	Le Télégramme
14/06/2023	Atlas	Balade et causerie au Lopic le 17 juin	Le Télégramme
16/06/2023	Atlas	Une balade pour (re) découvrir le cours d'eau du Lopic ce samedi	Le Télégramme
16/06/2023	Atlas	Une balade pour (re) découvrir le cours d'eau du Lopic et partager ses connaissances	Ouest France
20/06/2023	Atlas	A Plonévez-Porzay, on ravive la mémoire du cours d'eau du Lopic	Le Télégramme
26/06/2023	Breizh Bocage	L'Epab approuve le nouveau projet Breizh Bocage	Le Télégramme
30/06/2023	Valorisation éco	Les chefs de restauration collective apprennent à cuisiner végétarien	Le Télégramme
01/07/2023	Atlas	Une balade pour raconter son rapport à la rivière du Lopic	Ouest France
12/07/2023	Algues vertes	Un mieux constaté, la lutte d'organise	Le Télégramme
17/07/2023	Agriculture	Une première exploitation du Sud-Finistère se met à la culture du lin	Le Télégramme
25/07/2023	Milieux naturels	Tellines mortes : une demande d'analyse en cours	Le Télégramme
25/07/2023	Algues vertes	Algues vertes : "il y a une nette amélioration"	Ouest France
02/09/2023	Expo photo	L'agriculture expose son quotidien en photo	Le Télégramme
02/09/2023	Expo photo	Des agriculteurs montrent leur engagement	Ouest France
20/09/2023	Milieux naturels	Ces étudiants travaillent à la qualité de l'eau	Le Télégramme
22/09/2023	Milieux naturels	Ils ont nettoyé la zone humide de Kerru	Ouest France

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

72

ID : 029-200030864-20240209-DOB2024-BF

27/10/2023	Qualité eau	Guillemette surveille la qualité de l'eau dans la baie de Douarnenez	Le Télégramme
------------	-------------	--	---------------

**PLOMODIERN**

# Apprendre à valoriser le bois de bocage et des haies, grâce à l'Epab

● Julien Cirou, technicien bocage à l'Epab (établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez), a proposé un rendez-vous avec les exploitants agricoles, à la salle communale de Plomodiern, avec pour thématique l'entretien des haies et la valorisation du bois de bocage, ainsi que le développement de la filière bois. Un sujet de plus en plus d'actualité – au moment où les coûts de l'énergie s'envolent – et qui était peut-être négligé dans nos régions.

Devant l'assistance peu nombreuse, Julien Cirou a développé un solide argumentaire sur la valeur du bois, ses débouchés et ses usages. Les agriculteurs venus des communes alentour l'ont notamment interrogé sur l'intérêt pour eux de valoriser le bois de leurs bocages.

Il faut savoir que le bois récolté peut servir à usage de litière animale, en

paillage et bien entendu en bois de chauffage, sous différentes formes (bûches, pellets) : une surface de 100 m de haie produit l'équivalent de 800 à 3 200 litres de fioul par

coupe, d'où un intérêt écologique.

## Contact

Epab, tél. 02 29 40 41 26. Site Internet : [www.sagebaiededouarnenez.org](http://www.sagebaiededouarnenez.org)



Julien Cirou, technicien à l'Epab, a expliqué comment valoriser le bois de bocage.

Photo d'illustration Le Télégramme

Le Télégramme 14/01/23



# 300 kg de déchets ramassés sur la RD887 !

Le bilan de l'opération de dépollution de la RD887, menée par l'Epab, avec Action Services, est impressionnant. 300 kg de déchets ont été collectés en seulement quatre jours !

**Karen Jégo**

● Sur une portion de 200 m de long sur 5 m de large de la RD 887 à Crozon, six membres de l'association de réinsertion Action services se sont retroussés les manches pour ramasser les déchets, du 23 au 26 janvier 2023. C'est à l'initiative de l'Epab (Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez) que cette action a été menée, dans le cadre du projet Interreg « Prévention de la pollution plastique ».

## Un bilan très inquiétant

« Le bilan est très positif car ce chantier a permis de retirer 300 kg de déchets qui auraient continué à polluer l'environnement, notamment les plastiques qui se seraient dégradés en microplastiques au fil du temps, pointe Fanny Courric, technicienne du projet Interreg. Mais c'est un bilan également très inquiétant car, si



Vendredi dernier, des membres de l'Epab et d'Action Services ont procédé à l'incinération des déchets trouvés. EPAB

la quantité de déchets sur une zone aussi réduite est très importante, cela ne représente qu'une infime partie des déchets sauvages qui se retrouvent dans l'environnement. Au-delà de ce type d'opérations de dépollution qui reste curatives, la sensibilisation des professionnels et des citoyens reste le meilleur moyen de réduire la production des plastiques à la source et de faire changer les comportements "pollueurs"».

Ainsi, en seulement quatre jours, 297 kg de déchets ont été ramassés dont 210 kg de plastique, 39 kg de métaux et 18 kg de verre. Les déchets les plus représentés lors de cette collecte sont : des emballages alimentaires (491), des bouteilles en plastique

(135), des canettes (135), des boîtes en verre (69) et des pièces automobiles (68). Parmi les pièces insolites récupérées sur le bord de la route, l'équipe est tombée sur une lampe en métal, une poubelle de bureau, un panneau de signalisation, trois panneaux publicitaires, deux pneus, 18 pots de fleurs ou objets de jardinage et trois jouets ! Des objets parvenus par les fenêtres des voitures déposés lâchement sur place, apportés par le vent...

Cette opération, salubre pour l'environnement, ne sera reconduite par l'Epab, car le projet « Prévention de la pollution plastique » se termine fin mars. Rien n'empêche les bonnes volontés de prendre le relais !

## Ils dissèquent le phénomène algues vertes

Un consortium de chercheurs français lance une étude inédite à l'échelle de la baie de Douarnenez, pour enrichir la connaissance.

Des dizaines de chercheurs en sciences « dures » et « humaines » vont se pencher sur le phénomène des marées vertes en baie de Douarnenez. Biologistes, chimistes mais aussi chercheurs en sciences politiques ou sociales vont s'intéresser à cette eutrophisation de l'eau, son évolution et sa gestion depuis cinquante ans.

Ni application concrète ni préconisation ni évaluation des programmes déjà réalisés ne sont attendues. Mais un regard dans le rétroviseur « **nécessaire** », selon les chercheurs et le président de l'Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab), Joël Blaize.

Il se réjouit de cette collaboration « **avec des experts indépendants et critiques qui vont nous permettre d'ajuster les trajectoires de nos politiques, qui visent toutes à l'amélioration de la qualité de l'eau.** »

De quoi nourrir, aussi, la réflexion publique et collective sur d'autres enjeux, pollutions et inquiétudes, qui pourraient toucher ce secteur littoral sensible dès demain.

L'étude va durer quatre années. Le site a été choisi parmi les huit « baies algues vertes » de Bretagne, car c'est « **la plus riche en données scientifiques accumulées** », explique Valérie Viaud, coordinatrice du projet et chercheuse en sciences de l'environnement à l'Institut national de la recherche agronomique (Inraé).

[https://www.ouest-france.fr/premium/journal/journal-ouest-france/?utm\\_source=sendinblue\\_newsletter&utm\\_medium=YYSITp6QYSSUjYR6X...](https://www.ouest-france.fr/premium/journal/journal-ouest-france/?utm_source=sendinblue_newsletter&utm_medium=YYSITp6QYSSUjYR6X...) 1/2

Financé par l'Agence nationale de la recherche, le programme « Green Seas » (705 000 €) associe des élus, des associations environnementales et des habitants, dont plusieurs agriculteurs, « **souvent montrés du doigt, malgré toutes les adaptations qu'on leur demande** », souligne Joël Blaize.

Carole TYMEN.

31/01/2023 11:01

Ouest-France - Le journal

## Des filtres contre la pollution textile

L'association Ystopia et l'Epab lancent, en février, des ateliers pour réaliser des filtres à microfibres.



Oestebann Troadec, technicienne environnement d'Ystopia, Fanny Courric, technicienne à l'Epab, et Amandine Le Moan, membre d'Ystopia. | Photo : Ouest-France

À chaque passage en machine, nos vêtements libèrent des centaines de milliers de microfibres textiles synthétiques dans les eaux usées. Polyester, crylique, élasthanne, nylon... Suffisamment petits pour passer à travers les mailles des stations d'épuration, ces composés plastique terminent en grande majorité leur course dans l'océan.

Une pollution « importante et peu connue » contre laquelle l'association douarnaise Ystopia et l'établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab) proposent de lutter, à moindre coût. Dans le cadre du programme européen Prévention pollution plastique (PPP), les deux organisations lancent, en février, des ateliers gratuits pour fabriquer son propre filtre pour lave-linge.

### Moins de 50 €

mandatée par l'Epab, l'agence Mesind a élaboré un modèle à partir de matériaux achetés dans le commerce et pour moins de 50 €. Placé sur la sortie d'eau du lave-linge, il va retenir les fibres avant leur évacuation dans les eaux usées.

« Il suffit ensuite de récupérer l'amas coincé dans la chaussette filtrante réutilisable, puis de le jeter

dans la poubelle noire », indique Fanny Courric, technicienne à l'Epab.

Ystopia et l'Epab organisent deux sessions de deux jours. La première aura lieu samedi 11 et dimanche 12 février (dix places maximum). Pour la seconde, les dates ne sont pas encore connues. Le samedi sera consacré à la confection du filtre. Le dimanche, « nous convions les participants à venir discuter autour des pollutions de la terre à la mer et des répercussions sur la biodiversité », précise Oestebann Troadec, technicienne environnement d'Ystopia.

Pour les bricoleurs bien équipés, les plans de fabrication du filtre sont accessibles sur le site internet de l'Epab. En *open source* (libres de droit), ils peuvent être diffusés à grande échelle et améliorés par tout à chacun. Un tuto sera bientôt mis en ligne.

### Sounkoura-Jeanne DEMBÉLÉ.

Inscriptions avant lundi 6 février auprès d'Ystopia, par téléphone au 06 50 11 35 59 ou par mail à [association@ystopia.org](mailto:association@ystopia.org). Aucune compétence requise. Outils et matériaux fournis. Uniquement pour des foyers équipés de machines non encastrees.



06/03/2023 11:06

Le Telegramme

**SAINT-NIC**

# Un spectacle en légèreté pour sensibiliser à la pollution plastique

● Mardi, dans le cadre du projet Interreg « Prévention de la pollution plastique » porté par l'Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab), un spectacle était proposé à la salle polyvalente de Saint-Nic. Bien installés face à la scène, les élèves des écoles primaires de Saint-Nic, Locronan et Telgruc-sur-Mer ont donc assisté à « Y'a pas d'arêtes dans le plastique ! », joué par la compagnie L'Île Logique.

**Prendre le problème à l'envers**  
Les enfants ont pu faire connaissance avec les clowns Vinyle et Plexiglas, qui adorent le plastique depuis leur plus tendre enfance (briques de construction, sac...) et veulent monter un élevage de plastique, une société protectrice du plastique et favoriser l'adoption du plastique par les humains, mais qui se heurtent à un problème majeur : les poissons, les baleines et les oiseaux sont de redoutables prédateurs... Les deux

compères décident donc de mesurer l'impact du poisson sur leur cirque de plastique, à toutes les échelles qu'ils trouvent, avec l'aide du jeune public. Ils ont proposé plusieurs solutions concrètes : d'empêcher le plastique d'être déversé dans la mer.

Rythmé par la musique, les chansons, la jonglerie, les plastiques voltants dans les airs et prenant conscience à l'envers, le spectacle a permis de prendre conscience, avec légèreté, de l'extrême gravité de ce sujet.



Les enfants des écoles de Saint-Nic, Locronan et Telgruc-sur-Mer ont participé au spectacle « Un océan de plastique », à la salle polyvalente, en partenariat avec la municipalité.

# Dans la baie de Douarner un projet de recherche inédit sur les marées vertes

r  
es  
ne  
i.  
ir-  
et  
l).  
u-  
et  
ke  
is  
ils  
ii-  
ne  
ui  
de  
si-  
sè  
de  
el  
lit  
nt  
de  
de  
s).  
ne  
si-  
ro  
ne  
je  
lé  
er

**Karen Jégo**

« Nous travaillons sur la qualité des eaux depuis de nombreuses années. Nous avons envie d'avoir une expertise scientifique pour savoir si on était sur la bonne voie », pose Joël Blaize, président de l'Epab (Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez).

Lancé en janvier 2023 et ce pour une durée de quatre ans, le projet de recherche GreenSeas, « adaptation des systèmes socioécologiques côtiers vulnérables à l'eutrophisation (pollution par les algues) », principalement dans la baie de Douarnenez, et coordonné par l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), tombe à point nommé. GreenSeas va permettre de croiser les recherches et analyses de neuf équipes pluridisciplinaires (anthropologie, histoire, sociologie, sciences...) sur la question des marées vertes.

## Un phénomène persistant en Bretagne

« Les recherches sur les marées vertes datent des années 80. On sait que le phénomène perdure en Bretagne

malgré les efforts sur le terrain arrive un peu en butée, explique Karen Jégo, chercheuse au CNRS. « On va essayer de passer de nouveaux paliers pour voir quelles sont les évolutions, les trajectoires suivies (environnementales, politiques, sociétales) ». Pourquoi la baie de Douarnenez ? « Ici, il y a une grande dynamique d'échanges avec l'Epab, les agriculteurs, les associations environnementales et une vraie volonté de données », estime Karen Jégo. « Depuis trois ou quatre ans, on observe une nette diminution des marées vertes ici. Pourquoi y en a-t-il plus ces dernières années ? Ce projet devrait nous permettre de le savoir », ajoute Joël Blaize qui rappelle que l'objectif est d'atteindre les 15 mg de nitrate par litre d'eau, en 2025 dans la baie de Douarnenez.

« À l'issue, on ne s'attend pas à avoir une liste de préconisations mais à mieux comprendre comment le territoire fonctionne afin de pouvoir activer les bons leviers, précise Karen Jégo, directrice de l'Epab. « On veut plutôt réduire la fréquence des marées vertes, c'est leur développement excessif qui pose problème ».

Plus d'infos sur le site GreenSeas,



Une quinzaine de personnes, issues des neuf équipes pluridisciplinaires de GreenSeas, sont venues découvrir le territoire (ici le marais littoral de Kervig-modiern). Photo K.J.



## 150 macarons pour mieux respecter les océans

**Telgruc-sur-Mer** — La commune a ouvert la campagne de pose de 150 macarons qui seront installés dans la baie de Douamenez, dans le cadre du programme de prévention des pollutions plastiques.

Le projet européen Prévention de la pollution plastique (PPP), initié en 2020, s'achève cette année. Pour rappel, l'opération, qui regroupe 18 partenaires français et anglais, dont l'Epab (Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douamenez) a été lancée afin de développer des actions visant à réduire la pollution par les plastiques à l'échelle des bassins-versants.

Sept communes (Camaret-sur-Mer, Crozon, Telgruc-sur-Mer, Ploeven, Saint-Nic, Plomodiern, Beuzec) et la Communauté de communes du Pays de Douamenez, toutes réparties autour de la baie de Douamenez, ont souhaité s'impliquer dans cette action de sensibilisation à la pollution plastique et au lien terre-mer.

### Des macarons en pierre

La dernière action en date consiste en la pose de macarons. Pas de clous en laiton, comme c'est le cas dans de nombreuses communes car, ici, les sols sont fragiles et les zones naturelles sensibles. L'Epab a ainsi opté pour des macarons en pierre de lave émaillée réalisés par la société InterSignal (basée à Pommeret, dans les Côtes d'Armor).

Financés à 69 % par le programme européen et à 31 % par l'Établissement public d'aménagement et de gestion de la baie de Douamenez (Epab), ces macarons ont pour but de « **rappeler aux citoyens que chaque geste compte dans la lutte engagée contre la pollution des déchets plastiques.** »

Les macarons vont être posés sur



L'inauguration du premier macaron « La mer commence ici » a eu lieu jeudi 9 mars, place du 3-septembre-1944, avec Rozenn Lhermitte, coordonnatrice du programme Interreg ; Yves Le Moigne, élu communautaire ; Mathilde Paillet, maire de Telgruc ; David Kerampran, responsable des services techniques ; et deux salariés de la société CDL signalisation.

PHOTO : OUEST-FRANCE

des « zones à risque » fréquentées par le grand public, au cœur des bourgs et des communes, à proximité des grilles d'évacuation d'eaux pluviales (NDLR : souvent pensées comme allant vers les égouts alors qu'elles vont dans le milieu naturel).

Le message qui y est inscrit est « La mer commence ici ». « **Ne pas jeter indique que les déchets laissés par**

**terre finissent directement à la mer, et ce, même si ces déchets ont été abandonnés à plusieurs kilomètres de celle-ci** », explique l'équipe.

La pose des macarons est en cours. Environ 150 d'entre eux seront installés dans toute la baie de Douamenez. Des affiches de sensibilisation seront également transmises aux communes, avant fin mars.

Parmi les actions initiées pour sensibiliser le public à la pollution plastique et lutter contre ce fléau, de nombreuses communes, comme Telgruc-sur-Mer, ont posé des cendriers de ville, dont les mégots sont collectés depuis 2022 puis recyclés par l'entreprise MeGO 1 dans le but de fabriquer du mobilier urbain.



# Le Télégramme

Mardi 18 avril 2023 / www.letelegramme.fr / Tél. 09.69.36.05.29



## Le Lopic, cours d'eau peu connu aura bientôt le droit à un atlas

Les habitants de Plonévez-Porzay et des alentours sont invités à participer à l'élaboration d'un atlas socioculturel du Lopic, ce cours d'eau qui se jette à Tréfeuntec. Une réunion est programmée le 11 mai.

### Alexis Souhard

● C'est un cours d'eau encore méconnu mais à l'histoire riche qui coule dans le Sud-Pays de Châteaulin. Vendredi 14 avril, le Lopic était le sujet principal d'une première réunion à Plonévez-Porzay entre divers membres du comité de pilotage technique local. Objectif : peaufiner le projet d'Atlas socioculturel du Lopic porté par l'Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab), et financé par la Région Bretagne.

D'ici deux ans, tous ses acteurs (élus, Epab, Office français de la biodiversité, Randonneurs du Porzay, Startjenn Porze, habitants) veulent créer du lien entre locaux et usagers, en enrichissant la connaissance et la valorisation de ce bassin-versant.

### L'anguille règne

Car le temps a épargné ce cours d'eau : « Son état écologique est bon, note Gaëlle Vigouroux, vice-présidente de l'Epab. Il y réside une riche biodiversité, parmi laquelle on peut citer l'anguille européenne, la truite fario, la truite de mer, mais aussi toute une macrofaune et des diatomées...

Des opérations de restauration de la continuité écologique avec le remplacement de buses et la suppression d'ouvrages hydrauliques (dix de 2015 à 2021, NDLR) ont eu lieu. Des



Le Lopic traverse la commune de Plonévez-Porzay, comme ici dans le secteur de Keryequec, pour se jeter en baie de Douarnenez.

programmes d'accompagnement des agriculteurs (une quarantaine se trouve sur ce bassin-versant) ont été lancés ».

Le projet prend exemple sur le précé-

dent atlas dédié au Bélon. « Ça nous avait permis de mettre du sens et de créer des passerelles entre des associations, des habitants et des artistes qui s'en étaient tous emparés

pour le valoriser, se rappelle Arnaud Clugery, directeur d'Eau et Rivières de Bretagne, coordinateur régional du projet. Son histoire avait pu être balayée en long et en large, et il avait

fait aussi l'objet d'une création artistique ».

Pour le Lopic, une réunion publique est d'ores et déjà programmée avec les habitants le 11 mai 2023. Des randonnées d'exploration s'en sui-

« On connaît le Lopic d'hier, moins celui d'aujourd'hui »

GAËLLE VIGOUROUX  
VICE-PRÉSIDENTE DE L'EPAB

vront en juin.

Chacun sera amené à partager ses vécus, ses photographies, ses archives, mais aussi ses impressions sur ce petit cours d'eau. Un site internet collaboratif est en projet. De quoi rappeler que le Lopic était un point d'ancrage à la production de chanvre textile aux XVIe et XVIIe siècles pour l'industrie textile de Locronan, tout comme le cours d'eau nourricier de l'ancien port de Tréfeuntec, carrefour commercial du transport du bois.

« On connaît le Lopic d'hier, moins celui d'aujourd'hui, pointe Gaëlle Vigouroux. Ce n'est pas un endroit de balade, il est peu accessible, il y a moins d'activités. Il y a des choses à faire aussi par la suite ». Il faudra déjà que le Lopic révèle ses derniers secrets.

# Baie de Douarnenez : tous les cours d'eau pollués par des microplastiques

L'Epab a dressé un bilan alarmant, ce jeudi 25 mai, à l'issue de trois ans de collecte et d'analyse des pollutions plastiques dans la baie de Douarnenez. Tous les cours d'eau contiennent des microplastiques !

**Karen Jégo**

● En trois ans, plus de 270 prélèvements ont été réalisés sur les onze principaux cours d'eau en baie de Douarnenez, par l'Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab), dans le cadre du projet « Prévention de la pollution plastique ». Et le verdict est sans appel. Tous les cours d'eau sont contaminés par des microplastiques. L'Aber est le moins touché, avec une concentration de moins de 0,5 particule de microplastiques par m<sup>3</sup>, et Pénity le plus chargé, avec 24 particules par m<sup>3</sup>. Mais la contamination globale reste finalement faible quand on la compare à des zones particulièrement touchées comme la mer Méditerranée (9 200 mp/m<sup>3</sup>).

## Des sources de pollution complexes

Lancé en 2020 et mené conjointement sur quatre sites dans le sud de l'Angleterre et trois en France (rade de Brest, baie de Douarnenez et baie des Veys) ce projet interroge à pour objectif d'identifier les accumulations de plastique, leurs sources et proposer des solutions, en invitant public et collectivités à évoluer sur leurs pratiques.

Une enveloppe de 14 M€ a été débloquée dans ce but. Du bassin-versant à la côte, l'idée est d'enfin s'attaquer à une partie des 4M de tonnes de déchets plastiques qui polluent la



Parmi les zones où des prélèvements ont été effectués, le secteur de Lestrevet, à Plomodiern. La concentration moyenne observée y est de 0,5 à 1 particule de microplastiques par m<sup>3</sup>. Plus largement la baie de Douarnenez est moins contaminée que celle de Brest mais plus que la baie des Veys. Le Telegramme/Karen Jégo

mer.

Le projet désormais bouclé. Un bilan a été dressé mais des questions restent en suspens. « On retrouve surtout du polyéthylène (film alimentaire, sac plastique, bouteille...) et du polypropylène (emballage alimentaire, masques chirurgicaux, construction automobile...). Mais difficile de connaître leurs sources exactes, reconnaît Rozenn Lhermitte, coordinatrice du

projet à l'Epab. Ils sont produits à grande échelle et représentent environ 46 % de la production mondiale de plastique. Il y a aussi un effet cumulatif avec les macrodéchets qui s'ajoutent et se dégradent ».

## Toxicité

### même à faible concentration

Des sites particulièrement concernés se dégagent toutefois : les routes départementales, anciennes déchar-

ges, garages auto, supermarchés, etc. Autant de lieux où peut se retrouver potentiellement du plastique dans la nature et donc dans l'eau.

Autre constat, le principe du pollueur-pollué se vérifie. En clair, les plastiques arrivés en mer finissent par échouer en général à moins de 10 km de leur point de rejet.

Une difficulté notable encore pendant ces trois ans d'études : comment évaluer le seuil de toxicité de

ces polymères ? « Il n'y a pas mes en vigueur mais des s ques travaillent dessus », la coordinatrice du projet. F menter la réflexion, des exp tations ont été n sur des huîtres prinçipa Et des effets toxiques (fausse obstruction, abrasion) ont été vés dès la plus faible cor tion ! Des interactions av produits chimiques toxiqu présents dans l'environnem aussi été notées ainsi q impacts en cascade à travers systèmes.

## Des actions à définir pour l'avenir

Et aujourd'hui, que faire de to informations ? « Nous allons des outils en ligne sur le site l de l'Epab et du projet « Préve la pollution plastique ». Des j tions scientifiques vont aus faites. Et on a lancé des discu l'échelle de la baie de Doua L'idée est de définir des enjeu taires avec les élus et agents lectivités, trouver des financ et pourquoi pas monter de nc projets », énumère Rozenn Lh qui rappelle que « toutes les nes peuvent agir au quotidien cette pollution ».

Plus largement, ce type de pourrait être transposé à dizaine d'autres bassins-v d'ici deux ans, puis dans 100 l versants après cinq ans.



La maire de Saint-Nic, Annie Kerhascouet, en compagnie de Jean-Pierre Labat, éleveur de chèvres, Aurélie Le Foll, Gaëlle Vigouroux et Bénédicte Vedel, devant un cliché d'Amélia Veitch.



**SAINT-NIC**

## « L'agriculture eau quotidien » s'expose

À Saint-Nic, l'expo photo « L'agriculture eau quotidien » est visible jusqu'à la fin du mois de juin. Ou comment mettre en avant des agriculteurs et agricultrices engagés pour une reconquête de la qualité de l'eau en baie de Douarnenez.

● Une expo photo intitulée « L'agriculture eau quotidien » initiée par l'Epab (établissement public de gestion et d'aménagement de la baie) de Douarnenez se tient place de l'École, à Saint-Nic, jusqu'à la fin du mois de juin.

Elle a été inaugurée en présence de la maire, Annie Kerhascouet, très investie dans cette cause, Jean-Pierre Labat, éleveur de chèvres, Gaëlle Vigouroux, élue à l'Epab, Aurélie Le Foll, technicienne, Bénédicte Vedel, chargée de mission et de communication.

### La reconquête de l'eau en baie de Douarnenez

« Il s'agit d'une exposition de portraits de grande qualité, réalisés par Amélia Veitch, ethnophotographe, qui met en avant des agriculteurs et agricultrices qui s'engagent pour une reconquête de la qualité de l'eau en baie de Douarnenez. Tout un chacun est concerné par le problème de l'eau et il s'agit d'une reconnexion entre les citoyens et le monde agricole. La photographe s'est immergée dans le quotidien de ces hommes et femmes à la recherche que prend leur engagement vis-à-vis

des enjeux environnementaux pour en ressortir de magnifiques clichés », explique-t-on.

### Une exposition itinérante

Cette exposition très suggestive offre une porte d'entrée vers diverses actions de l'Epab : sages milieux aquatiques, restauration de zones humides, reconstitution des bocages, prévention des pollutions liées à l'activité humaine, accompagnement agriculteurs, animation de la commission locale de l'eau. Itinéraire l'exposition va essaimer sur tout le territoire de la baie.

### Pratique

Expo photo « L'agriculture eau quotidien », place de l'École, à Saint-Nic jusqu'à la fin du mois de juin 21  
Plus de renseignements sur le internet <https://www.sagebaie.douarnenez.org/site/> ou en téléphonant au 02 29 40 37 01.

## PLONÉVEZ-PORZAY

# Balade et causerie au Laptic le 17 juin

● Dans le cadre de la création de l'atlas socioculturel du Laptic, le samedi 10 juin, une dizaine de personnes de la section patrimoine des randonneurs du Porzay ont entrepris le nettoyage des abords du Laptic, au bois du bourg, à Plonévez-Porzay.

Cette rencontre aura ainsi lieu ce samedi, à 9 h 45, le lieu de rendez-vous étant fixé place de Cornouaille (ancienne poste). « Il s'agit d'une balade et causerie, pour inviter à la (re) découverte du Laptic », indique Bénédicte Vedel, chargée de mission communication et sensibilisation à l'établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab).

Au programme de la matinée,

découverte du Laptic dans ses dimensions naturelles et personnelles, présentation et échanges sur les travaux de restauration du cours d'eau par l'Epab, réalisation de cartes postales sensibles,

« Quel est votre Laptic ? » et bûches, échanges et partages. Prévoir des bottes pour découvrir la zone humide. Cette matinée gratuite et ouverte à tous.



Les bénévoles de la section patrimoine des randonneurs du Porzay ont préparé le rain aux abords du Laptic, dans le bois du Bourg.

et  
35  
ju

## PLONÉVEZ-PORZAY

# Une balade pour (re) découvrir le cours d'eau du Laptic ce samedi

● Après une première causerie en mai dernier, l'établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab) organise une traversée du Laptic ce samedi 17 juin.

Au programme de la matinée : découverte du cours d'eau dans ses dimensions naturelles et personnelles, présentation et échanges sur les travaux de restauration du cours d'eau, réalisation de cartes postales sensibles et discussions.

Ce rendez-vous est proposé dans le cadre du projet d'Atlas socioculturel

du Laptic. Une démarche expérimentale visant à valoriser les courants du territoire, dans une dynamique initiée par la Région Bretagne et l'association Eau et Rivières de Bretagne. L'idée est de créer un lien entre les habitants et les usagers du bassin-versant autour de l'eau.

### Pratique

La traversée est gratuite et ouverte à tous. Le départ est donné ce samedi à 9 h 45, place de Cornouaille, à Plonévez-Porzay. Prévoir si possible de découvrir la zone humide.

15  
ri-





MENU

ouest  
france RDV sur LaPlace

Mon espace

Accueil &gt; Bretagne &gt; Plonévez-Porzay

## Une balade pour (re)découvrir le Laptic et partager ses connaissances

Dans le cadre de la création de son atlas socioculturel du Laptic, l'Établissement public d'aménagement et de gestion de la baie (Epab) de Douarnenez organise une balade pour (re)découvrir le cours d'eau, samedi 17 juin 2023.



La rivière du Laptic à Plonévez-Forzay (Finistère) se jette dans la baie de Douarnenez à hauteur de Trefeurtec et la plage de Sainte-Anne-la-Palme. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 16/06/2023 à 07h24

[Lire le journal numérique](#)

Dans le cadre de la [création de son atlas socioculturel du Laptic](#), l'Établissement public d'aménagement et de gestion de la baie (Epab) de Douarnenez organise une balade pour (re)découvrir le cours d'eau, ses environs et le bois du Bourg, situés dans la commune de Plonévez-Forzay.

sur 8

19/06/2023, 12:39

[Une balade pour \(re\)découvrir le Laptic et partager ses connaissances](#)<https://www.ouest-france.fr/bretagne/plonevez-porzay-29550/une-balad...>

### Zone humide à parcourir

Le rendez-vous est donné samedi 17 juin 2023, place de Comouaille, à 9 h 45. Au programme : présentation des travaux de restauration du cours d'eau, réalisation de cartes postales sensibles : « Quel est votre Laptic ? » et [partages de connaissances](#). Pour ceux qui souhaitent découvrir la zone humide, des bottes sont à prévoir. Gratuit et ouvert à tous.

Samedi 10 juin 2023, la section patrimoine de l'association Les Randonneurs du Porzay a procédé à des travaux d'égoutage et d'entretien des passages, au bois du bourg.

# À Plonévez-Porzay, on ravive la mémoire du cours d'eau du Lapi

Une quarantaine de personnes se sont réunies, ce samedi 17 juin 2023, au bord du Lapi, à Plonévez-Porzay, à l'occasion de création d'un atlas socioculturel vivant, initié par l'Epab de Douarnenez.

Anaëlle Larue

« Quels mots vous viennent à l'esprit quand vous pensez au Lapi ? », demande une membre de l'Epab, l'établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez. Ce samedi 17 juin 2023, alors que le soleil se fraye un chemin entre les feuilles du Bois du bourg à Plonévez-Porzay, les termes « apaisants, reposant, tranquillité, nature, verdoyant » répondent à la question. Ils sont annotés au dos des cartes postales sensibles, dessinées par la quarantaine de participants à la traversée du Lapi, un cours d'eau de 8 km, 34 si on compte tous les affluents.

## Des souvenirs d'enfance

Cette réunion a pour but de (re)découvrir le cours d'eau du Lapi, dans le cadre de la création d'un atlas vivant socioculturel. « Cet atlas n'aura pas la forme d'un dossier écrit », explique Gaëlle Vigouroux, vice-présidente de l'établissement, « mais d'un atlas vivant, qui prendra peut-être la forme de fêtes annuelles du Lapi. L'objectif est de raviver la mémoire de ce cours d'eau, mutualiser les connaissances au travers de témoignages ». Les données collectées seront tout de même accessibles sur un site internet.



Une quarantaine de personnes se sont réunies ce samedi 17 juin 2023 pour la création d'un atlas socioculturel sur le Lapi. Le Telegramme/Anaëlle Larue

L'Epab a donc demandé aux participants de venir la tête remplie de souvenirs en lien avec le cours d'eau. Cathi, qui habite Locronan, raconte : « Dans les années 60, avec mon frère, on pêchait dans le Lapi. On revenait souvent avec des anguilles

et un jour, nous avons attrapé une truite ! On était fiers. Mais aujourd'hui, ce n'est plus possible ! ». En effet, la pêche est désormais interdite dans cette rivière de classe deux.

## Réhabiliter les zones humides

L'Epab est aussi mobilisé pour redonner au Lapi sa forme originale. Dans les années 70, la morphologie du cours d'eau a été modifiée au profit de l'exploitation

agricole. « Avec le remblai le Lapi a été amputé d'un tre. Pour avoir des parcelles gnes, des travaux ont été pour faire disparaître les dres », détaille Olivier Robin, cien en charge des trava zones humides et des cou pour l'Epab.

« Dans les années 1 avec mon frère, o pêchait dans le Lapi revenait souvent ave anguilles et un jour, i avons attrapé un truite ! »

CATHI, HABITANTE DE LOCRO

Les membres de l'Epab cont donc à la restauration du lit d en lui redonnant sa forme in en réhabilitant des zones h « Ces zones ont un rôle cruc la filtration des polluants, p dans ce cours d'eau », ajoute Robin.

En 2019, l'étang artificiel du bourg a été asséché pour re une zone humide. Au plu: bonheur des participants i socioculturel, qui ont pu en découverte lors de cette renc



**PLOMODIERN****L'Epab approuve le nouveau projet Breizh Bocage**

● Vendredi, le comité syndical de l'Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab) s'est réuni sous la présidence de Joël Blaize. Sylvie Vigouroux-Burel est nommée troisième vice-présidente. Elle aura comme domaine d'intervention le projet Breizh Bocage et la prévention de la pollution des plastiques. Le comité a ensuite acté le projet de Breizh Bocage 2023-2024. L'occasion de rappeler les points de vigilance avec la densification et la préservation du bocage, l'accompagnement des compensations, les bonnes pratiques de gestion des haies bocagères et la valorisation du bois de bocage.

**Un atout pour la biodiversité**

Le projet de feuille de route a été développé devant le syndicat par deux techniciens : Julien Cirou et Julie Le Polle qui ont également détaillé le bilan du Breizh Bocage n° 2. Il faut savoir que le bocage (souvent mal entretenu ou même

détruit jusqu'à ce jour) est un atout pour l'eau, la biodiversité et de vie des habitants et des visiteurs.

Il est à noter que le territoire d'intervention de l'Epab s'étend sur 23 bassins-versants de la baie de Douarnenez, soit 23 communes. Le syndicat a validé le plan de gestion des travaux de bocagère ainsi que les éléments qui justifient l'exercice d'une activité agricole par le syndicat mixte attribuant un numéro de pa

**Pollution plastique**

La vice-présidente Vigouroux-Burel a insisté sur l'importance de mener des actions dans le domaine mais également sur la lutte contre la pollution plastique. Roze Zennaro, coordinatrice du projet Interreg sur la prévention de la pollution plastique, a présenté un bilan très positif et encourageant, ayant généré moins de dépenses que prévu.



Le comité syndical de l'Epab s'est réuni vendredi, à Plomodiern sous la présidence de Joël Blaize, maire de la commune.

Cuisiner végétarien, local, bio et de saison, ça s'apprend.



## Les chefs de restauration collective apprennent à cuisiner végétarien

L'Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez organisait, ce mercredi 28 juin à Telgruc-sur-Mer, une journée à destination d'une dizaine de cuisiniers de restauration collective. L'objectif ? Les former à la cuisine végétarienne, bio et locale.

### Benjamin Billot

« D'habitude, on ne se voit jamais, entre collègues ! ». L'atelier organisé par l'Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab), ce mercredi 28 juin, à Telgruc-sur-Mer, a été l'occasion pour une dizaine de cuisiniers de restauration collective de se rencontrer.

Le thème : « Proposer des repas végétariens avec des produits bio,

local et de saison ».

Une formation pour aider ces professionnels à répondre aux objectifs fixés par la loi EGAlim : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les établissements de restauration collective doivent en effet utiliser au minimum 20 % de produits bio et au minimum 50 % de « produits durables », des aliments dont la production répond à une charte de qualité, comme les appellations d'origine ou le Label Rouge, par exemple.

### 5 à 80 % de produits durables

Or, pour le moment, on est loin du compte : « On est à 5 ou 7 % de produits bio dans la restauration collective sur le plan national », assure Florence Busson, chargée de mission à la Maison de l'agriculture biologique du Finistère, partenaire de cette formation. Sur le territoire de l'Epab, la situation des établissements est ainsi particulièrement variée, certains établissements ne dépassant pas 5 % de produits durables, alors que d'autres atteignent 80 %.

Plusieurs défis attendent donc les cuisiniers dans cette transition vers une cuisine plus respectueuse de l'environnement. La loi EGAlim impose ainsi de cuisiner un repas végétarien par semaine. Pas toujours facile, pour des professionnels qui ont travaillé des années avec de la viande et du poisson. Et particulièrement quand il s'agit de nourrir des

enfants, qui, comme chacun sait, ont parfois du mal à manger des légumes ! Une petite dizaine de recettes ont ainsi été présentées au cours de la matinée, en utilisant au maximum des aliments produits localement. Les professionnels ont notamment cuisiné une soupe avec des pois cassés, en provenance de la ferme du Ménez-Horn.

### « Il faut une volonté politique »

L'approvisionnement en produits durables est l'autre difficulté que rencontre la restauration collective. Encore une fois, il s'agit de modifier des habitudes professionnelles qui se sont installées sur des dizaines d'années. Ce n'est pas tout à fait la même chose de commander des légumes surgelés à un distributeur et des légumes frais à un agriculteur de la commune. Pour les cuisiniers, cela représente des contraintes

d'adaptation. Ils ont donc besoin de temps. « Le respect des objectifs financiers et humains allie restauration collective », e Gaëlle Vigouroux, vice-présidente de l'Epab. Il faut une volonté politique pour que les choses se fassent

### Un matériel à adapter

Le matériel doit également être adapté. Le restaurant scolaire Gourlizon a ainsi été équipé de robots pâtisseries, qui permettent de réaliser des desserts maison. D'autres établissements sont équipés en robots coupeuse pour valoriser les légumes frais, ou de robots plongeurs pour faire la soupe. « C'est tout un chantier de culture qu'il faut accompagner », estime Aurélie Le Fol, coordonnatrice agricole à l'Epab. Tout cela doit s'adapter : les professionnels et les enfants ! »



# Algues vertes en baie de Douarnenez : un mieux constaté, la lutte s'organise

● Le comité de pilotage algues vertes de la baie de Douarnenez s'est réuni jeudi dernier à Plomodiern, sous la coprésidence de Joël Blaize, président de l'Epab (Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez) et Étienne Guillet, sous-préfet expert de haut niveau « Eau, algues vertes et transition agroécologique ». Quarante-cinq personnes ont participé à cette réunion : des élus, des services de l'État, des représentants de la profession agricole, des prescripteurs, des Coopératives d'utilisation de matériels agricoles (Cuma) et Entreprise de travaux agricoles (ETA), des associations environnementales et de la pêche, des scientifiques, ainsi que des acteurs du foncier.

## Un nouveau contrat territorial signé

Un nouveau contrat territorial 2022-2024 a été cosigné par l'État, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région, le Département, la CRAB et l'Epab, pour cadrer la mise en œuvre des actions de la lutte contre les algues vertes en baie de Douarnenez. Ce contrat territorial se décline en quatre grands axes opérationnels : travailler

à la réduction de la pression azotée ; travailler sur le chemin de l'eau sur le bassin-versant ; travailler sur le transversal et fédérer les acteurs locaux pour la qualité de l'eau en baie de Douarnenez ; accompagner le dispositif ZSCE (Zones soumises à contraintes environnementales) algues vertes piloté par l'État.

Le sous-préfet a d'ailleurs souligné l'importance pour chaque acteur de « se mobiliser et de se saisir du nouveau programme de mesures de l'arrêté ZSCE ».

## « 80 % en moins par rapport à la période 2002-2022 »

Sylvain Ballu, du Centre d'études et de valorisation des algues (CEVA), a présenté la situation sur le développement des marées vertes en baie de Douarnenez : « La présence d'ulves en baie à la mi-juin est confirmée mais est moins importante de 80 % par rapport à la période 2002-2022 », a-t-il dévoilé.

Françoise Franck, de la Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère (DDTM29), a, quant à lui, fait le point sur la mise en œuvre de l'arrêté ZSCE en baie de Douarnenez : « La Chambre d'agri-

culture sera en charge de la coordination des prescripteurs et agriculteurs, ainsi que des ETA et dans le cadre de la mise en œuvre de dispositifs régionaux d'accompagnements individuels et de chant collectifs auprès des agriculteurs

## Pratique

Résultats et méthodologie sur le internet <http://www.sagebaiededouarnenez.org/site>



Sylvain Ballu, du Centre d'études et de valorisation des algues (CEVA), a présenté la situation sur le développement des marées vertes en baie de Douarnenez. Photo d'illustration Le Télégramme Lionel Le Saux

Le Télégramme 12/07/23

mais la mairie recommande de mettre les poubelles, dans la rue, la veille au soir.

## Plonévez-Porzay

### Une balade pour raconter son rapport à la rivière du Lopic

Un projet, mené avec l'association Eau et Rivières et la Région Bretagne, vise à valoriser les cours d'eau par la création d'un Atlas des rivières. L'un des quatre projets retenus concerne le Lopic. Il est porté par l'Établissement public d'aménagement de la vallée (Épab) de Douarnenez.

Pour faire découvrir ou redécouvrir le Lopic, au Bois du bourg, une balade a permis de découvrir le Lopic dans ses dimensions naturelles et sensibles et de valoriser les connaissances de tous. Les 43 participants ont été invités à créer une carte postale sensible.

Au recto, chacun décrivait « son Lopic », en écrivant un adjectif, une couleur, une émotion, un souvenir ou une histoire. Au verso, l'évocation de la rivière passait par un dessin, un croquis, un collage ou encore un schéma. Olivier Robin, coordinateur des travaux zones humides et cours d'eau, a présenté les travaux de restauration, qui visent à restaurer la morphologie du cours d'eau et à



Lors de la balade. PHOTO : BÉNÉDICTE VEDEL, ÉPAB

l'état d'avancement du projet.

L'Épab envisage d'organiser une formation à la collecte de témoignages. Des personnes ressources seront ainsi sollicitées, afin de collecter leurs souvenirs. Un site internet dédié au projet sera mis en ligne d'ici à la fin de l'année. Une nouvelle causerie et une nouvelle traversée seront programmées au printemps 2024.

01/07/23

## POULLAN-SUR-MER

# Une première exploitation du Sud-Finistère se met à la culture du lin

● Portée par Dominique Le Nan de Bretagne Lin, la culture du lin fait son grand retour en Bretagne. Le premier arrachage du Sud-Finistère a eu lieu jeudi au lieu-dit Kernes, à Poullan-sur-Mer.

Si la France est le premier pays producteur de lin au monde, la culture était jusqu'à présent principalement concentrée dans le Nord, la Picardie, en Normandie, en Île-de-France.

Pourtant la Bretagne fut une région de culture du lin à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Aussi, en 2022, Dominique Le Nan de Bretagne Lin a relancé la filière avec 20 hectares de lin textile dans le Nord-Finistère. Cette année, Bretagne Lin a changé de braquet avec la plantation de 190 hectares dans le Nord-Finistère et 10 hectares à Poullan-sur-Mer.

### 1 000 ha en 2024

Emmanuel Donnart, responsable des cultures à Kernes, s'est laissé

convaincre par l'aventure. La culture du lin présente des atouts avec une faible consommation d'intrants et d'eau. Bretagne Lin table sur une marge nette de 2 500 € et 3 500 € par hectare. Jeudi, Emmanuel Donnart avait invité ses collègues agriculteurs à découvrir la première journée d'arrachage à Kernes sur une parcelle de 3,5 ha. La séance d'arrachage d'une seconde parcelle à Kernes est programmée mercredi 19 juillet.

Dominique Le Nan ne compte d'ailleurs pas s'arrêter en si bon chemin et envisage l'exploitation de 1 000 ha en 2024 dans les départements du Finistère et des Côtes-d'Armor. Une réunion sur les essais réalisés à Poullan et la présentation de la filière lin en Bretagne se tiendra à l'automne avec l'Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Épab).



Première séance d'arrachage de lin, jeudi, au lieu-dit Kernes à Poullan-sur-Mer.

LT - 17/07/23



**PLONÉVEZ-PORZAY****Tellines mortes : une demande d'analyse en cours**

● Suite à l'alerte lancée au Réseau de surveillance des pathologies des mollusques marins (Répamo) à propos de plusieurs milliers de tellines retrouvées mortes sur la plage Sainte-Anne La Palud, à Plonévez-Porzay, le Comité régional des pêches maritimes devait hier faire une demande d'analyse auprès du laboratoire Laboceva. Depuis plusieurs jours, des milliers de tellines juvéniles mortes recouvrent Sainte-Anne La Palud. Françoise Leseq, représentante des pêcheurs de tellines, avait alerté le Répamo dimanche, constatant une surmortalité. « Dans l'idéal, l'échantillon que nous avons relevé doit être pris en charge demain au laboratoire », indique-t-elle.

**Pas de lien avec les algues vertes, selon l'Epab**

Ce sont ces analyses qui permettront de déterminer la cause de

cette surmortalité de tellines. « Nous n'avons pas d'informations pour le moment. Ce qui est surprenant, c'est que c'est arrivé à un seul point de la baie de Douarnenez », met en avant Olivier Robin, coordinateur du service milieux naturels à l'Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab).

« Si c'est un élément pathogène, il devrait y avoir la même mortalité ailleurs », développe-t-il. Le coordinateur ne fait pas non plus le lien avec les algues vertes. « Les algues vertes sont ramassées sur le haut de l'estran, or les tellines sont sur la partie basse de la plage », explique-t-il. « Il n'y a pas non plus eu d'événement météorologique brutal en début de semaine dernière, or c'est de cette façon que des polluants urbains ou agricoles arrivent », complète Olivier Robin.

LT - 25/07/23

Plomodiern

## Algues vertes : « Il y a une nette amélioration »



Noël Blaize, maire de Plomodiern.

PHOTO : QUEST FINANCE

### Trois questions à...

#### Noël Blaize,

maire de Plomodiern et président de Epab (Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez).

#### En 2021, la justice avait ordonné au préfet de la région Bretagne de prendre des mesures supplémentaires pour les algues vertes. Quelles ont été celles mises en place ?

Il y a déjà eu beaucoup d'actions depuis le début des années 2000. Tous les ans, on met en place entre 1 et 8 km de talus par exemple. Après la condamnation de l'État, un arrêté a été pris par le préfet du Finistère. Des mesures agro-environnementales et climatiques ont été mises en place auprès des exploitants agricoles, afin qu'ils modifient leurs pratiques. 70 % d'entre eux ont effectué au moins une action parmi tout ce qui a été proposé.

#### Où en est-on aujourd'hui ?

On a fait un bon bout de chemin. Sur ce secteur, on a eu très peu de ramassages d'algues vertes depuis le

début de l'année.

La qualité de l'eau s'améliore aussi. Au niveau des taux de nitrates dans les ruisseaux, l'objectif était d'atteindre 15 mg/L d'ici à 2027. On était près de 50 mg/L à la fin des années 1990. Aujourd'hui, sur les huit ruisseaux de la baie, cinq sont en dessous de 20 mg/L. Mais il ne faut pas oublier que les choses peuvent totalement changer d'une année à l'autre, c'est tellement aléatoire.

#### D'autres mesures vont-elles être mises en place pour lutter contre la prolifération d'algues vertes ?

Un nouveau contrat territorial a été signé au mois de juin pour la période 2022-2024. On va continuer de travailler auprès des exploitants agricoles et de les accompagner financièrement. Pour les éleveurs bovins, le chargement à l'hectare va aussi être contrôlé. Et dès 2025, il y aura interdiction de mettre de nouvelles cultures dans les zones humides. Aujourd'hui, 160 hectares de ces terres sont travaillés dans le versant, il faut qu'on arrive à zéro d'ici 2027.

Erwan DROUILLAC.

OF - 25/07/23

Le maire de Plomodiern, Joël Blaize, a accueilli Béatrice Fertil, éleveuse de vaches laitières dans la commune, pour inaugurer l'exposition.



**PLOMODIERN**

## L'agriculture expose son quotidien en photo

En septembre, la commune accueille l'exposition « Agriculture eau quotidien », réalisée par l'ethno-photographe Amélia Veitch, autour de neuf portraits d'agriculteurs de la région.

● Joël Blaize, maire de Plomodiern et président de l'établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab), a inauguré cette semaine l'exposition itinérante « L'agriculture eau quotidien », qui sera visible durant tout le mois de septembre, dans la commune.

### « Un sens vertueux »

Depuis 2021, l'Epab propose cette exposition photo afin de montrer la manière dont les agriculteurs et agricultrices s'engagent sur la préservation de la qualité de l'eau.

Neuf portraits de grande qualité ont ainsi été réalisés par Amélia Veitch, ethno-photographe, qui s'est immergée dans le quotidien de ces femmes et hommes du monde de l'agriculture, mettant en évidence leur engagement pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Joël Blaize s'est réjoui de la qualité du sens vertueux de l'événement, alors qu'il présentait l'exposition.

C'est devant la salle communale Claude-Bellin que sont judicieusement disposés les portraits - près du parking de l'intermarché - de René Le Bot, Pascale Flochlay et Laurent Brusq, éleveurs à Plonévez-Portzay, Amélia Moré et Julien Couamme, maraîchers bios à Locronan, Jean-Pierre Labat, éleveur de

chèvres à Saint-Nic, Samuel Nédélec, éleveur à Ploeven, Christian Hascoet, éleveur à Guengat, Mathilde Guéguen, éleveuse à Douarnenez, et Béatrice Fertil, éleveuse de vaches laitières à Plomodiern.

Cette dernière assistait d'ailleurs à l'inauguration.

### Témoignages sonores

Près de chaque portrait, un QR code permet aux visiteurs d'écouter le témoignage des agriculteurs. Cette exposition, ouverte à tous, permet d'appréhender le sens que prend leur engagement vis-à-vis des enjeux environnementaux du territoire.

### Pratique

Exposition « L'agriculture eau quotidien » tout le mois de septembre, devant la salle communale Claude-Bellin, à Plomodiern. Accès gratuit. Contact courriel de l'Epab : [sagebaledouarnenez@epab.fr](mailto:sagebaledouarnenez@epab.fr)

LT – 02/09/23



## Plomodiern

### Des agriculteurs montrent leurs engagements



*Au côté de Joel Blaize, maire, Béatrice Fertii, éleveuse de vaches laitières, volailles et productrices d'énergie photovoltaïque a été immédiatement séduite par la mise en valeur de son quotidien.*

Photo : Ouest-France

Jusqu'à fin septembre, neuf portraits d'agriculteurs du Porzay sont exposés en extérieur près de la salle Claude Bellin. Amélia Veitch, jeune ethnophotographe s'est immergée dans le quotidien de ces femmes et hommes sensibilisés aux objectifs environnementaux du territoire. Sur chaque photo, un QR code permet d'accéder à des extraits sonores complémentaires sur l'exploitation présentée. Piloté par l'Epab (établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez), ce projet met en

avant l'engagement de ces professionnels pour la reconquête de la qualité de l'eau dans la baie. Un travail de longue haleine engagé depuis 2012 et concernant 38 359 ha sur la zone littorale comprise entre la Pointe du Van et l'anse de Camaret Nord. Les actions portent sur le reméandrage d'un cours d'eau, une meilleure gestion de l'azote ou de l'herbe, l'élevage sur prairies naturelles, des semis couverts végétaux, la restauration du bocage, etc.

Cette exposition itinérante devrait être ensuite présentée à Beuzec.

OF – 02/09/23

## Douarnenez

### Ils ont nettoyé la zone humide de Kerru



Les 18 étudiants ont participé à un chantier école sur le site de Kerru, situé sur le chemin de Kerquesten.

Photo : Ouest-France

Une classe d'étudiants en BTS aménagements paysagers, du lycée agricole de l'Aulne, à Châteaulin, a réalisé un chantier école de débroussaillage et d'élagage sur la zone humide de Kerru, cette semaine. Ce site méconnu, enchanteur et bucolique est situé en surplomb du quartier de Pouldavid.

#### Favoriser la biodiversité

Encadrés par trois enseignants et Olivier Robin, coordinateur du pôle milieux naturels à l'Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (Epab), les 18 étudiants ont pu apprendre à mieux se connaître. « Cela leur permet aussi de se familiariser avec la manipulation des tronçonneuses et élagueuses », indique Tangui Chevalier, enseignant en agroéquipement.

Les étudiants ont débité des rondelles de bois, pour s'entraîner, avant de se lancer.

« La végétation a généreusement repris ses droits sur ce site, où il y a eu des travaux de terrassement, l'an dernier, rappelle Olivier Robin. Les élèves se sont attelés à élaguer, en périphérie du terrain, les saules qui se multiplient spontanément par marcottage, pour ménager des espaces ouverts, afin de favoriser la biodiversité. »

Ils ont également nettoyé et débroussaillé le lit du ruisseau. « Du sable va être ajouté pour améliorer encore le filtrage de l'eau. La qualité de cette dernière est déjà meilleure, grâce aux travaux de terrassement, réalisés l'an dernier, avec une baisse du niveau d'azote », précise Olivier Robin.

OF – 22/09/23



# Ces étudiants travaillent à la qualité de l'eau



Les élèves et leurs enseignants se sont mis à la tâche dès mardi matin. Photo Le Télégramme/Rodolphe Pochet

Au cours d'un chantier école de rentrée, cette semaine, des élèves en BTS au lycée de l'Aulne participent au bon écoulement des ruisseaux, dans la baie de Douarnenez.

● C'est une tradition désormais bien installée. Lors de leur semaine d'immersion, les nouveaux élèves du BTS Aménagement paysager au lycée de l'Aulne, à Châteaulin, mènent un chantier pédagogique sur une zone humide de la baie de Douarnenez. Un partenariat avec

l'Epab (Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez) « qui leur permet de se familiariser avec la manipulation des tronçonneuses, scies ou élagueuses, et d'intervenir sur les milieux naturels, tout en créant de la cohésion », signale Tangi Chevalier, enseignant d'agroéquipement.

#### Biodiversité et qualité de l'eau

Cette année, c'est sur un terrain appartenant à l'Epab situé entre les moulins de Kerguesten et de Kerru qu'ils travaillent, depuis ce mardi 19 septembre. Là se trouve un nœud constitué de trois cours d'eau, l'un provenant de Menez-Peulven, les deux autres de Pouldergat. L'établissement a effectué l'an passé des travaux de restauration du fonctionnement hydraulique de cette zone humide.

« Pour les étudiants, il s'agit de participer à la gestion de la parcelle, en nettoyant le lit des ruisseaux recréés et la végétation située en périphérie du terrain, notamment les saules, afin que l'on garde des espaces ouverts pour la biodiversité », décrit Olivier Robin, le coordinateur du pôle milieux naturels à l'Epab. Outre l'enjeu de biodiversité, l'objectif est de redonner à la zone humide son rôle de filtre, stockant l'eau et améliorant sa qualité. Les premières mesures indiquent une baisse encourageante de la teneur en azote. Des recueils de données vont être menés sur deux ans.

Le chantier des élèves, quant à lui, doit s'achever jeudi. Ils campent à Pionévez-Parzay, et après certaines journées de travail, le sommeil vient vite.

# Guillemette surveille la qualité de l'eau de la baie

Guillemette Preux est la nouvelle chargée du suivi de la qualité de l'eau dans la baie de Douarnenez. L'occasion de mettre au premier plan son métier et les enjeux de l'eau sur le territoire.

## Chloé Ragueneau

● Guillemette Preux est chargée du suivi de la qualité de l'eau à l'Epab (Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez) depuis juin. Originnaire du Pas-de-Calais, elle est écotoxicologue et chimiste de l'environnement de formation. « Je suis attachée au littoral, j'ai travaillé à Guérande et Saint-Malo », explique-t-elle.

Le mois d'octobre constitue l'entrée dans une nouvelle année hydrologique avec des cours d'eau au plus bas : « Le nouvel an hydrologique permet une étude scientifique cohérente jusqu'au mois de septembre suivant pour mesurer les niveaux les plus hauts et les plus bas de l'eau sur une année ».

### Suivi des nappes souterraines

« Le suivi de la qualité de l'eau va permettre d'orienter différentes actions à suivre, on repère les problèmes et où il pourrait y en avoir. Je suis de près les taux de nitrates, pesticides, phosphore et bactéries, met en avant Guillemette. La mesure du taux de nitrates, dus surtout aux rejets de l'agriculture intensive, est très importante. Une fois arrivés dans la mer, ces nitrates peuvent provoquer le développement d'algues vertes toxiques ».



La baie de Douarnenez comporte plusieurs stations de prélèvement. Guillemette Preux réalise ici un prélèvement sur le cours du Stalas.

La jeune scientifique n'étudie pas seulement les cours d'eau. L'analyse des nappes phréatiques (souterraines) est essentielle : « Sur notre territoire, ces nappes sont très liées aux cours d'eau. J'y mesure surtout le taux de nitrates car la nappe a une dynamique plus ralentie que le cours d'eau. Un contaminant peut y rester une vingtaine d'années. Cela crée un effet d'inertie qui peut expliquer pourquoi, parfois, malgré nos nombreuses actions sur un bassin-versant, la teneur en nitrates ne diminue pas autant que l'on voudrait, car cette pollution passée peut ressortir par les eaux souterraines ».

### Enjeu de l'eau potable

Les enjeux autour de l'eau sont sanitaires, économiques, écologiques. Et Guillemette de préciser : « La baie est très fermée, l'eau va chauffer rapidement, avec une grande présence de lumière car une faible profondeur de l'eau. Toutes les conditions sont réunies pour le développement d'algues vertes.

Avec du nitrate ou du phosphore, elles se développent et créent ces marées vertes ».

La jeune femme pointe le fait que la nappe phréatique ressort dans les cours d'eau à plusieurs endroits, avec en été la présence à 80 % de nappe phréatique dans le débit de la rivière. « D'où cette difficulté de traiter les nappes plutôt que les cours d'eau en surface ».

D'après elle, l'année 2022 qui a été particulièrement chaude avec moins de flux et de transports de contaminants vers la baie, mais malgré tout des conditions réunies pour le développement d'algues nocives. « Ici comme ailleurs, il y a une tendance à la diminution de la quantité d'eau. Il y a un enjeu pour l'eau potable : qualité et quantité sont très liées pour éviter la concentration de polluants ».

Guillemette Preux, passionnée par son métier, est ravie d'être sur le terrain en contact avec les acteurs du territoire, avec cet idéal de « construire ensemble » au quotidien.

LT – 27/10/23